



# Diagnostic patrimonial du Carré de Soie



**D**epuis les grandes étapes de la désindustrialisation, un intérêt nouveau pour le patrimoine industriel commence à se dessiner. Parallèlement, la mondialisation économique, le développement technologique, le développement durable semblent susciter de nouvelles approches patrimoniales. Les enjeux liés à la préservation du patrimoine industriel sont multiples. Du fait de la politique de renouvellement urbain qui touche en priorité ces territoires de 1<sup>ère</sup> couronne. Le projet du Carré de Soie est au cœur de cette thématique.

Le patrimoine industriel et ordinaire participe au socle de notre culture, permettant à la collectivité de s'enraciner dans une mémoire collective urbaine. Ces entités industrielles construites à l'origine hors les murs ont été progressivement rattrapées par la tâche urbaine.

C'est à ce titre qu'elles nous interpellent :

- 1/ Dans leur capacité à transmettre la mémoire d'une génération
- 2/ Dans leur qualité d'organisation urbaine et esthétique
- 3/ Dans leur potentialité à se reconverter pour répondre aux nouveaux enjeux urbains

L'objectif de cette étude patrimoniale est de :

- Révéler les éléments de patrimoine
- Etablir un dialogue entre le « déjà là » et le projet de demain pour favoriser le cadre de vie
- S'inspirer des qualités de l'existant dans l'inspiration de nouveaux projets

L'ensemble des espaces identifiés pour leur intérêt historique, architectural, paysager urbains constitue un patrimoine à préserver dont il importe de définir des niveaux de préconisations adaptés.

L'Agence d'Urbanisme de Lyon s'est efforcée d'identifier les principales entités fondatrices au développement urbain de l'Est lyonnais, d'en dégager et de conforter la valeur patrimoniale. L'étude porte sur le périmètre d'étude du Carré de Soie, des préconisations plus fines seront élaborées sur la petite cité TASE en raison de mutabilité plus sensible.

## Sommaire

Rappel de la commande .....	5
Approche méthodologique .....	5
1. Périmètre de l'étude .....	6
2. Le développement de l'Est Lyonnais .....	7
2.1. Un espace partagé par deux communes : .....	7
2.2. Une géographie peu contraignante : .....	7
2.3. La construction de l'identité de l'Est lyonnais : .....	8
2.4. Une stratégie d'annexion comme moteur du développement industriel : .....	9
2.5. Un espace des Confins marqué par la présence du Rhône : .....	12
2.6. Un espace qui devient fonctionnel à la fin du 19 <sup>ème</sup> siècle : .....	13
2.7. L'Est lyonnais, un espace de conquête : .....	14
3. Chronologie du développement des grandes entités urbaines .....	15
4. Le Repérage typo-morphologique .....	22
5. Les Unités Patrimoniales .....	27
5.1. Le complexe de Textile Artificiel du Sud Est .....	29
Usine TASE .....	31
Petite Cité TASE .....	35
Grande Cité TASE .....	43
Villas des Directeurs .....	49
Lotissements Givet-Izieux .....	51
Equipements de la cité TASE .....	53
5.2. L'Ensemble paysager du Canal de Jonage .....	53
5.3. Le complexe EDF .....	53
Usine Hydro-électrique de Cusset .....	53
Site industriel EDF .....	53
Cité EDF rue Ampère .....	53
Cité EDF rue Paul Marcelin .....	53
5.4. Le complexe de la Soie à Decines .....	53
Ancien complexe de la Société de La Soie à Décines : .....	53
Cité de la Rive .....	53
5.5. L'Ensemble de la Place de la Paix .....	53
Cottages Bel-Air .....	53
HLM .....	53

6.	Les objets Patrimoniaux.....	53
	Piscine d'été.....	53
	Ancien Cimetière de Cusset.....	53
	Nouveau Cimetière de Cusset.....	53
	Usine Alsthom.....	53
	Lotissement Début.....	53
	Cité Marhaba.....	53
	Ecole Pierre et Marie Curie.....	53
7.	Les éléments et ensembles patrimoniaux.....	53

## Rappel de la commande

Dans le cadre du Projet Urbain Carré de Soie, l'Agence d'Urbanisme de Lyon se voit confier par le Grand Lyon une expertise patrimoniale sur le périmètre du dit « Carré de soie »

L'objet de cette commande doit permettre d'aboutir d'une part à l'élaboration d'un schéma de cohérence patrimoniale à l'échelle du site en caractérisant les ensembles et les éléments bâtis ou non bâtis, dont la qualité patrimoniale mérite une attention particulière. Il s'agira d'autre part, d'identifier les outils réglementaires permettant de répondre aux objectifs de mise en valeur du patrimoine au sein du projet urbain « Carré de soie » et plus précisément à l'échelle de la petite cité Tase dont les nombreuses mutations ponctuelles, nuisent de plus en plus gravement à la cohérence d'ensemble de cette cité jardin.

## Approche méthodologique

L'approche méthodologique s'est appuyée sur :

1. Une recherche historique réalisée auprès des archives municipales de Villeurbanne et Vaulx en Velin .
2. Un repérage de terrain, rue par rue qui fait l'objet de 2 types de fiches réalisées sur le modèle adapté des fiches de l'inventaire: le premier type de fiches renseigne sur les typologies des ensembles bâtis et fait l'objet d'une cartographie générale. Le second type de fiches renseigne sur les unités patrimoniales qui identifient les entités remarquables.
3. Un travail plus fin de repérage patrimonial sur la petite cité Tase qui fait émerger les éléments de patrimoine à préserver et mettre en valeur.
4. Une étude des outils réglementaires et opérationnels permettant de préserver et mettre en valeur le patrimoine
5. Une étude comparative sommaire des cités jardin de Rennes (le chemin vert) et de Vénissieux (la cité Berliet)
6. Un lexique de la citée jardin

# 1. Périmètre de l'étude

Localisé dans la plaine Est de l'Agglomération lyonnaise, à l'Est de la commune de Villeurbanne et au sud de la commune de Vaux-en-Velin, le périmètre d'étude du Carré de Soie a été délimité de la façon suivante :

- ▶ Au Nord, par les abords du canal de Jonage, l'Avenue de la Rize prolongée par l'Avenue Grand Clément
- ▶ A l'Est, l'Avenue Franklin Roosevelt [D112], prolongée par le pont de la Sucrierie et l'Avenue Paul Marcellin
- ▶ A l'Ouest, le périphérique Laurent Bonnevey
- ▶ Au Sud, la route de Genas



## 2. Le développement de l'Est Lyonnais

### 2.1. Un espace partagé par deux communes :

Zone tampon, le Carré de Soie fait le lien entre les communes de Villeurbanne à l'Est, Vaulx-en-Velin au Nord, Décines à l'Ouest et Bron au Sud.

- Villeurbanne : constituant avec Lyon le cœur de l'agglomération, Villeurbanne a connu un développement plus récent lié à l'histoire industrielle du XIX<sup>ème</sup> siècle et présente aujourd'hui un tissu mixte composite, tant dans l'imbrication des fonctions et des formes urbaines.

A l'Ouest du boulevard périphérique, le territoire de Villeurbanne présente de grandes parentés morphologiques avec le territoire de Lyon à l'Est de la voie ferrée. A l'Est du boulevard périphérique, les quartiers de Villeurbanne se caractérisent par une physionomie distincte, représentative des territoires de la « couronne Est de l'agglomération », groupant les communes de Vaulx-en-Velin, Bron, Vénissieux et Saint Fons : vastes entités inégalement intégrées dans un tissu urbain, les infrastructures routières assurent le lien de ces différents espaces.

- Vaulx-en-Velin : Située dans la première couronne de l'Est Lyonnais, Vaulx-en-Velin fait partie du grand territoire des « îles du Rhône amont », immense zone naturelle pénétrant jusqu'au cœur de l'agglomération. Si la plupart du regroupement urbain se concentre au Nord, le sud s'intègre dans une espace plus composite et intercommunal.

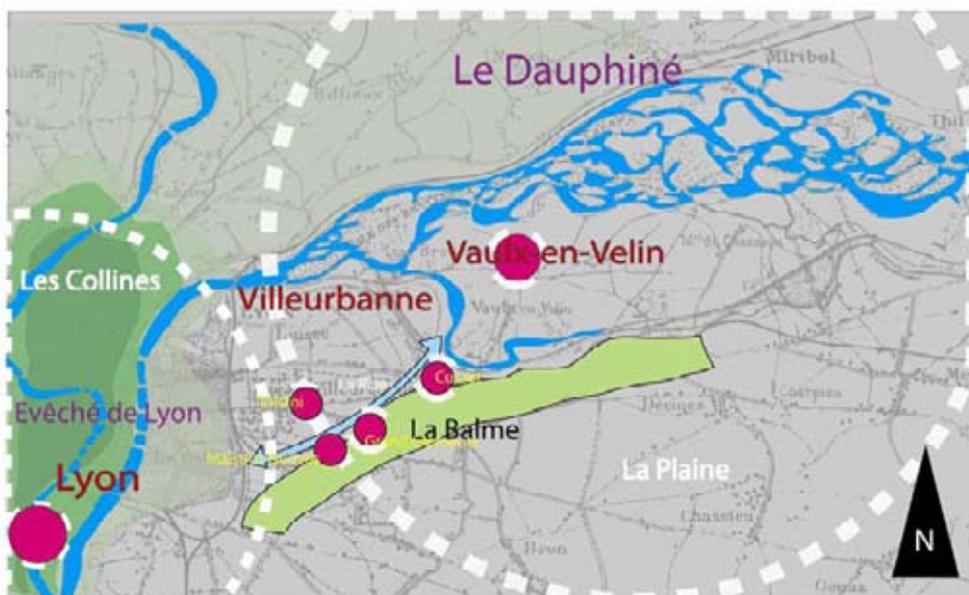
### 2.2. Une géographie peu contraignante :



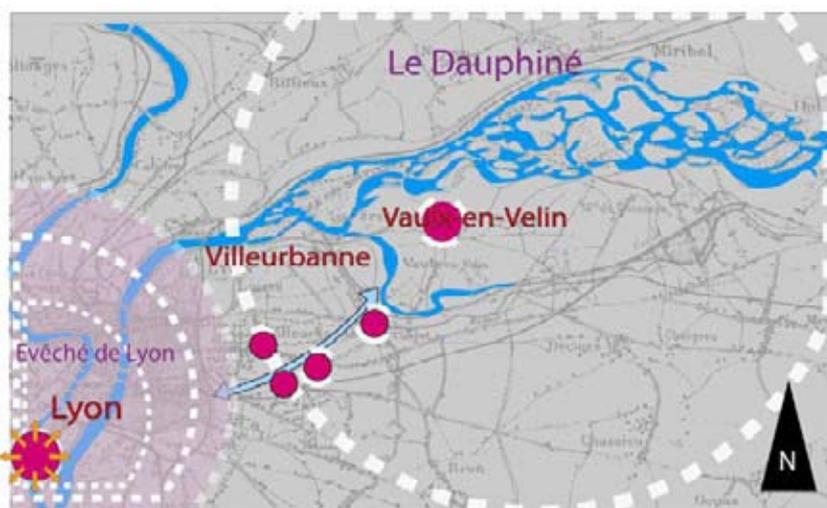
Les dispositions géographiques sont déterminantes dans l'histoire du territoire du Grand Est Lyonnais. Territoire de rencontre du Rhône et de la Saône, la centralité lyonnaise se caractérise par son site d'exception : les deux cours d'eau définissent deux grands territoires : à l'Ouest du Rhône : les collines, à l'Est : la plaine dans lequel s'inscrit l'agglomération Villeurbannaise.

### 2.3. La construction de l'identité de l'Est Lyonnais :

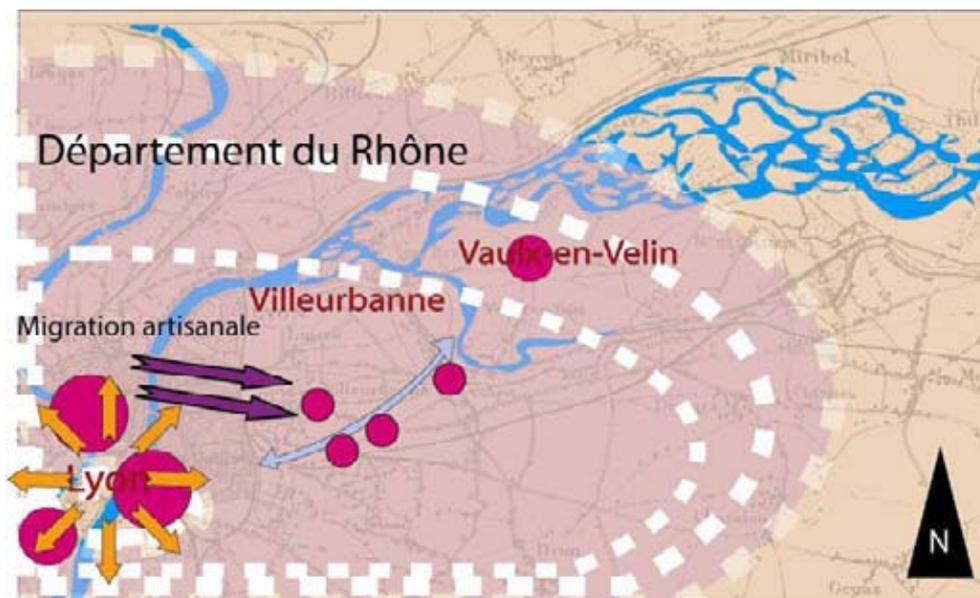
- Avant le 19<sup>ème</sup> siècle la plaine de l'Est Lyonnais se définit par son rapport avec le fleuve Rhône, dans ces espaces marécageux des communautés viennent se fixer constituant les fondations de bourgs distincts qui se développent le long d'axe de communication en formation et qui relie le Lyonnais au Dauphiné [carte 1]. Cet emplacement est ponctué par les diverses inondations qui fluctuent dans la plaine, la maîtrise des éléments devient une priorité.



- Les voies Est/Ouest ont comme point de départ la centralité lyonnaise, point historique de cet espace, l'évêché de Lyon connaît un développement important qui génère une intensification au 16<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècle qui se fait de façon concentrique autour des pentes de la Croix Rousse [carte 2].

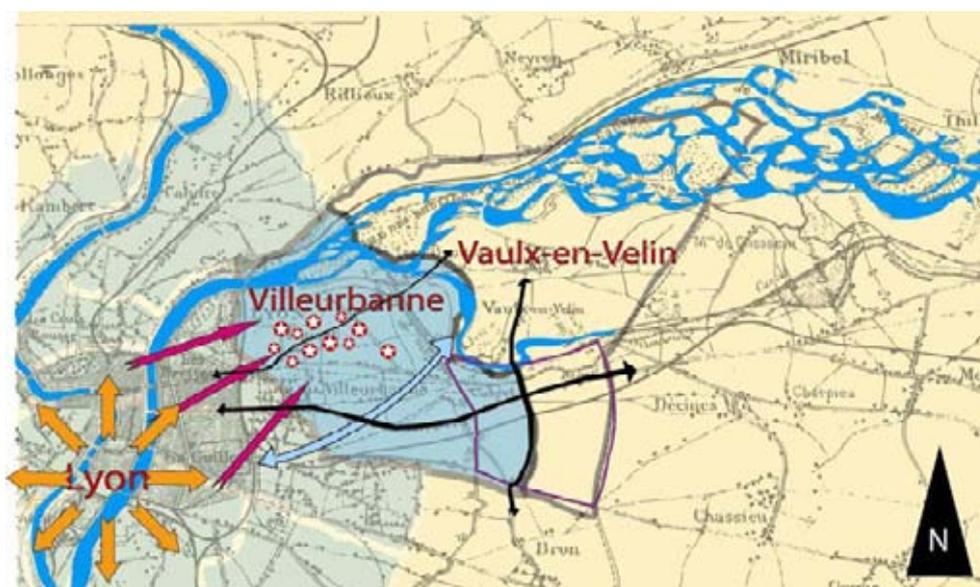


- La périphérie connaît une croissance plus limitée, appartenant au Dauphiné jusqu'à la moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, les communes de Villeurbanne et de Vaulx-en-Velin essayent d'affirmer leur autorité face à l'évêché de Lyon [carte 3]. Les communes de Vaulx-en-Velin et de Villeurbanne sont rattachées au département du Rhône respectivement en 1852.



#### 2.4. Une stratégie d'annexion comme moteur du développement industriel :

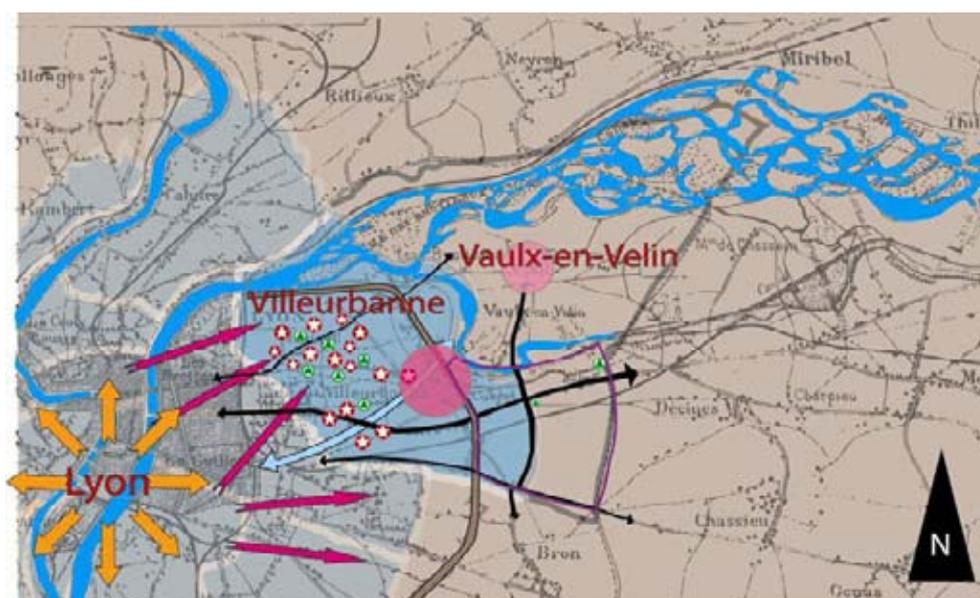
- Affirmation de l'agglomération de Villeurbanne comme une entité politique distincte mais comme un satellite économique de la commune de Lyon qui commence à développer des industries dans cet espace de conquête



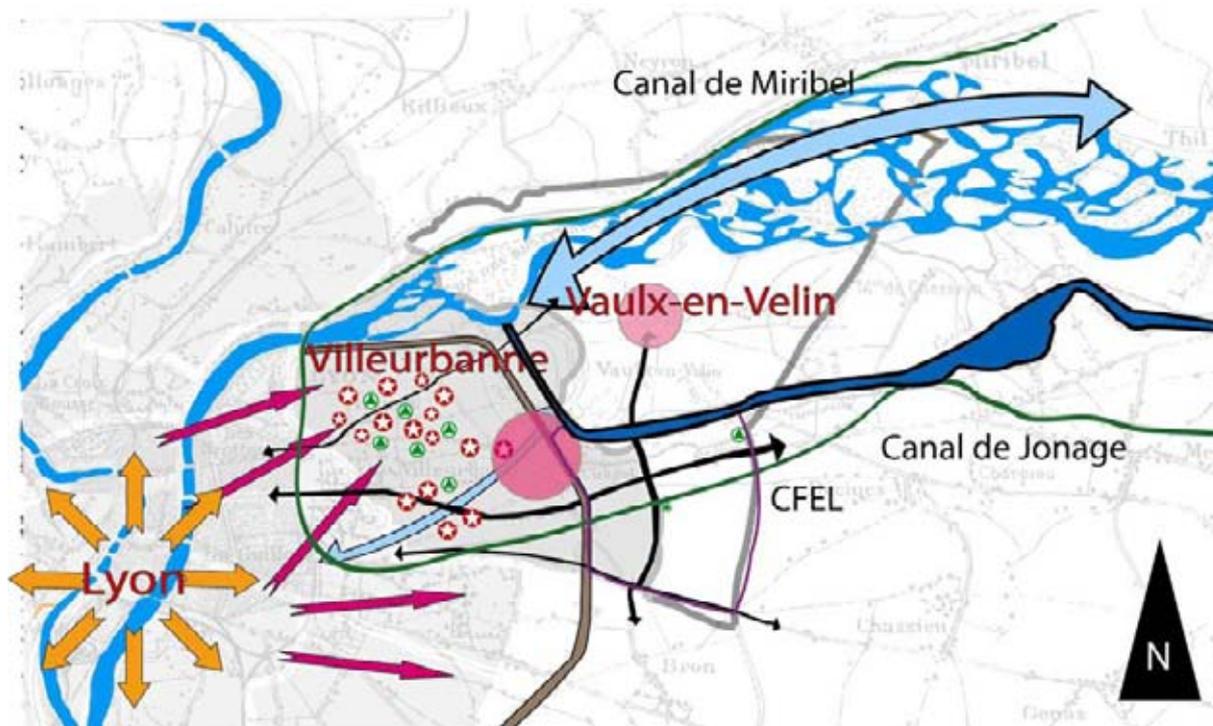
- 1<sup>ère</sup> maîtrise des éléments avec la réalisation de la grande digue qui met une partie de la plaine Est hors d'eau et permet le développement de l'urbanisation et l'industrialisation : 1<sup>ère</sup> phase industrielle caractérisée par le développement d'une industrie textile traditionnelle provenant des pentes de la Croix Rousse : implantation limitée aux Charpennes et Maisons Neuves.



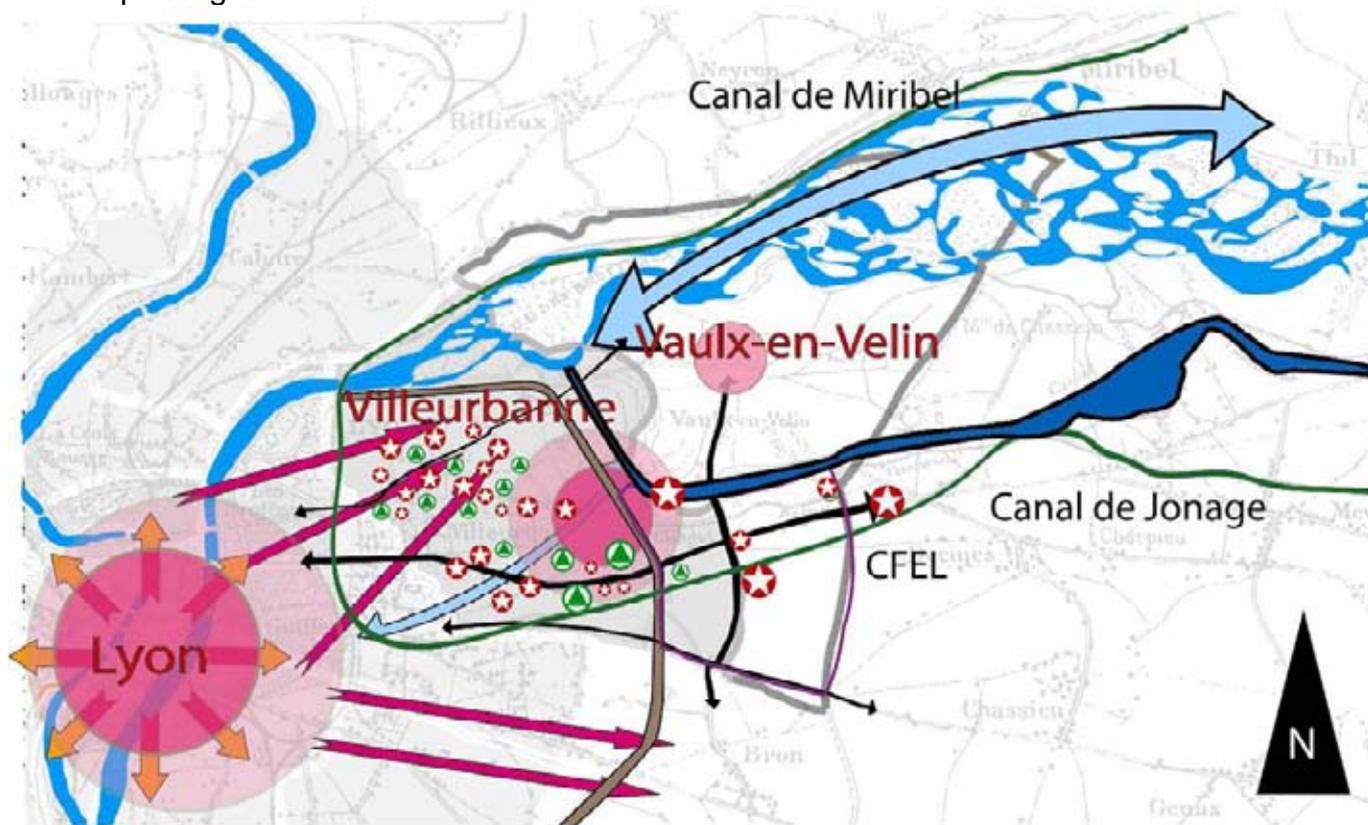
- 2<sup>ème</sup> phase industrielle : diversification de l'Industrie, les unités de production chimique et mécanique commencent à se développer, les usines Gillet, Bertrand ou Villard se fixent à proximité des grands axes de communication.



- La réalisation d'infrastructures à l'échelle départementale rapproche ces espaces de l'hyper centre. La réalisation du CFEL reliant la gare de la Guillotière à la gare de Saint Genis d'Aoste, le canal de Jonage [1856] et l'usine hydro-électrique de Cusset [1858], favorise le développement industriel, ces espaces deviennent des territoires de migration.



● 3<sup>ème</sup> phase industrielle : les activités liées à la branche électrique s’implantent dans le secteur de Bon Coin comme Gervais, Shlinder, CGE ou Delle qui se fixent en façade du chemin de fer et connaissent un prolongement avec l’usine Fibre et Mica implantée dans le quartier Bel-Air. L’industrie textile connaît l’une de ces dernières mutations avec l’implantation des usines TASE à Vaulx-en-Velin et de l’usine de la Société Lyonnaise de Soie artificielle de Décines, elle se fait dans le prolongement de l’axe ferroviaire.



## 2.5. *Un espace des Confins marqué par la présence du Rhône :*

Situé aux marges des communes de Villeurbanne, Vaulx-en-Velin et de Bron, cet espace marécageux reste fortement contraint jusqu'au début du 19<sup>ème</sup> siècle par la présence du bras mort du Rhône qui structure une grande partie de ce terroir et qui en fait **un espace secondaire, de transition, de passage.**



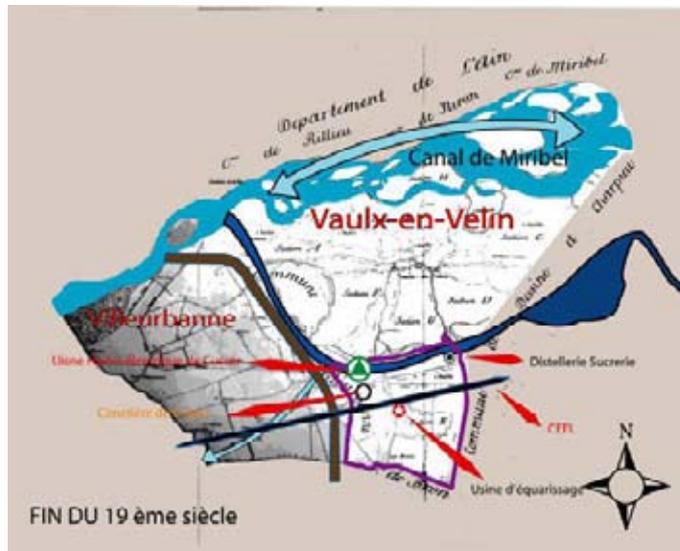
Secteur répulsif soumis à des conditions climatiques difficiles [zone de paludisme] qui ne favorise pas l'implantation des communautés aux abords, présence de quelques hameaux en périphérie mais globalement cet espace reste sauvage, naturel.

Les infrastructures développées dans la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle contribuent à l'enclavement de cet espace :

- côté Villeurbanne : le 26 juillet 1865, la municipalité décide d'établir un cimetière au lieu de Cusset sur une terrasse qui domine l'ancien bras du Rhône, l'espace devient une nécropole avec peu de bassins de vie. Les hameaux se concentrent le long des chemins vicinaux et à proximité des fermes qui ponctuent les parcelles.
- côté Vaulx-en-Velin : établissement de manufactures insalubres et répulsives : une usine de sucrerie distillerie est créée en 1860 et donne son nom au pont de la Sucrerie qui enjambrera le canal de Jonage à cet emplacement. L'usine d'équarrissage qui donnera le nom de La Poudrette à l'emplacement actuel de l'Usine TASE.

## 2.6. Un espace qui devient fonctionnel à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle :

Un potentiel de développement qui s'explique par divers facteurs :



- des centres périphériques éloignés et peu desservis, contribuent à la préservation d'un espace de qualité.
- une autorité administrative faible, l'éloignement du pouvoir local expliquent les spéculations foncières dans la moitié du 19<sup>ème</sup> siècle
- la richesse d'un espace naturel : agriculture vivrière, profusion de la faune et la flore qui s'établit à proximité des berges du bras morts du Rhône participent à cette réserve inexploitée
- le progrès technique passe forcément par la maîtrise des forces naturelles : canalisation du Rhône, on tire la force motrice distribuée par le mur barrage et l'Usine Hydro-électrique de Cusset entre 1892-1899 par la SLFMR [la Société Lyonnaise des forces motrices du Rhône].
- Les industriels profitent de la faible pression foncière pour s'approprier des terrains à un moindre coût et explique le développement de grosses infrastructures : la grande digue qui protège la commune de Villeurbanne, la ligne de chemin de fer de l'Est Lyonnais [CEFL, ouverte en 1881] reliant le quartier de la Part Dieu à Saint-Genix-d'Aoste et le Canal de Jonage [1894-1899]. La CEFL [Villeurbanne, Vaulx-en-Velin], la SLFMR [Villeurbanne, Vaulx-en-Velin], l'usine TASE [Vaulx-en-Velin] et les ateliers de la SLSA [Décines] se constituent une réserve foncière considérable qui limite l'urbanisation à proximité de ces espaces
- cette maîtrise de la nature et l'affermage des diverses réserves foncières de la SLFMR [la Société Lyonnaise des Forces Motrices du Rhône] et de la CEFL [La compagnie des chemins de fer de l'Est lyonnais], permettent le développement de l'agriculture et l'affirmation d'un terroir.

Ces facteurs contribuent à l'implantation d'activités de haute technologie qui transforment ce paysage rural et qui en font une locomotive du développement économique lyonnais :

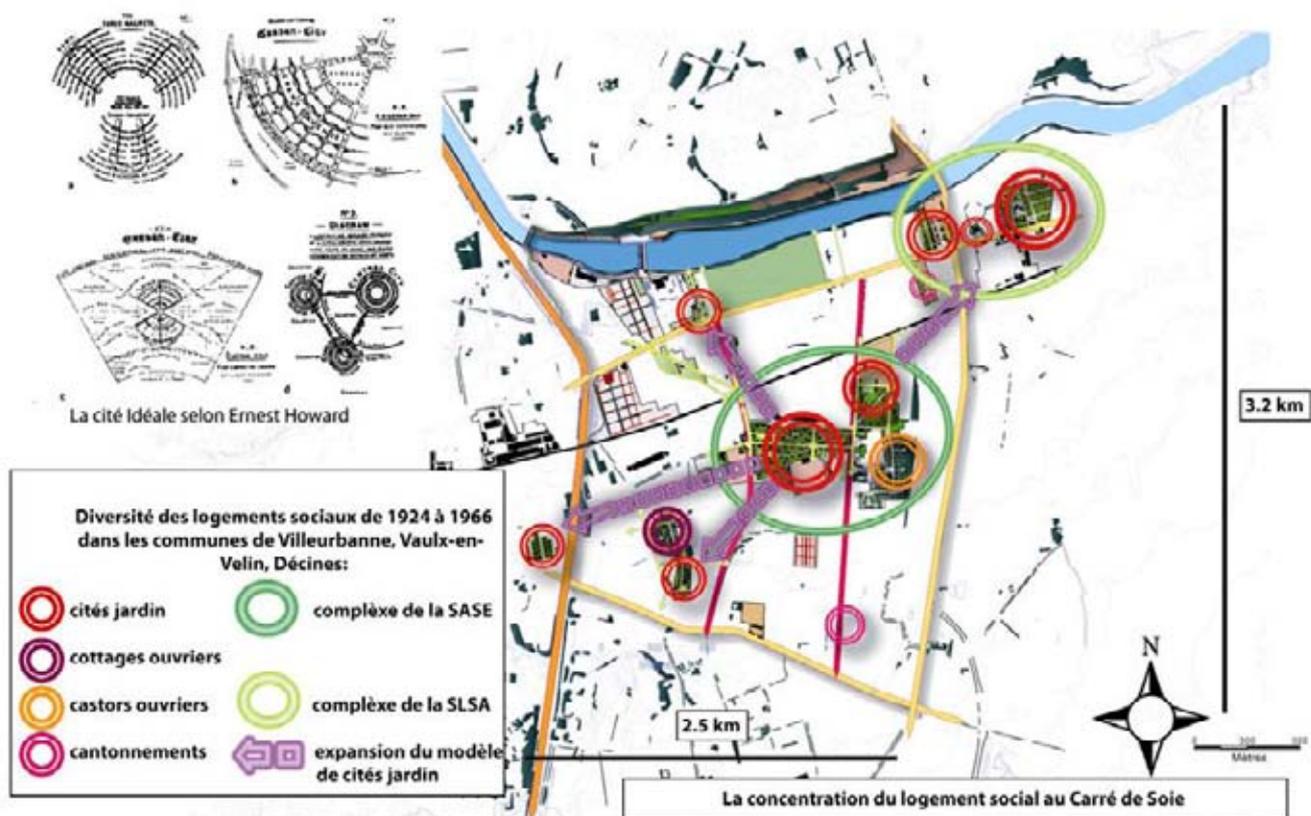
La spécialisation des productions structure ce territoire et conditionne l'urbanisation du Carré de Soie :

- la Société Lyonnaise des Forces Motrices du Rhône et la Compagnie des chemins de fer Lyonnais finissent par confisquer un espace
- la concentration des usines électriques : l'usine hydro-électrique de Cusset [SLFMR], l'usine thermique de la SLFMR, la station de transformation de la SGFL [société grenobloise de Force et Lumière] permettent un approvisionnement continu en énergie,
- les infrastructures et la proximité des sources d'énergie favorisent l'implantation d'entreprises spécialisées dans la production textile et chimique.

## 2.7. L'Est lyonnais, un espace de conquête :

Les réseaux d'infrastructures, l'industrie puis l'habitat ouvrier investissent et redessinent l'espace rural. La poussée industrielle étend la tache urbaine à l'Est : les petits bourgs agricoles de Vaulx-en-Velin, Décines-Charpieu, Meyzieu voient leur territoire se transformer radicalement au début du 20<sup>ème</sup> siècle : l'établissement de bassins de vie est confortée par une poussée démographique.

Articulés le long du chemin de fer de l'Est Lyonnais, ces lieux de vie concentrent une population ouvrière qui réside à proximité des grandes unités de production [la centrale thermique de la SLFMR, le canal de Jonage avec les lotissements des Balmes, les cité ouvrières de l'industrie textile : de la TASE et de la SLSA]. Les expérimentations successives en matière d'urbanisme ont marqué l'organisation de la forme urbaine et de l'habitat en particulier : la petite cité TASE [1924] apparaît comme le centre d'un nouveau déploiement dans cette frange de l'Est lyonnais et se pose comme un exemple modèle de cité jardin.



# **3. Chronologie du développement des grandes entités urbaines**

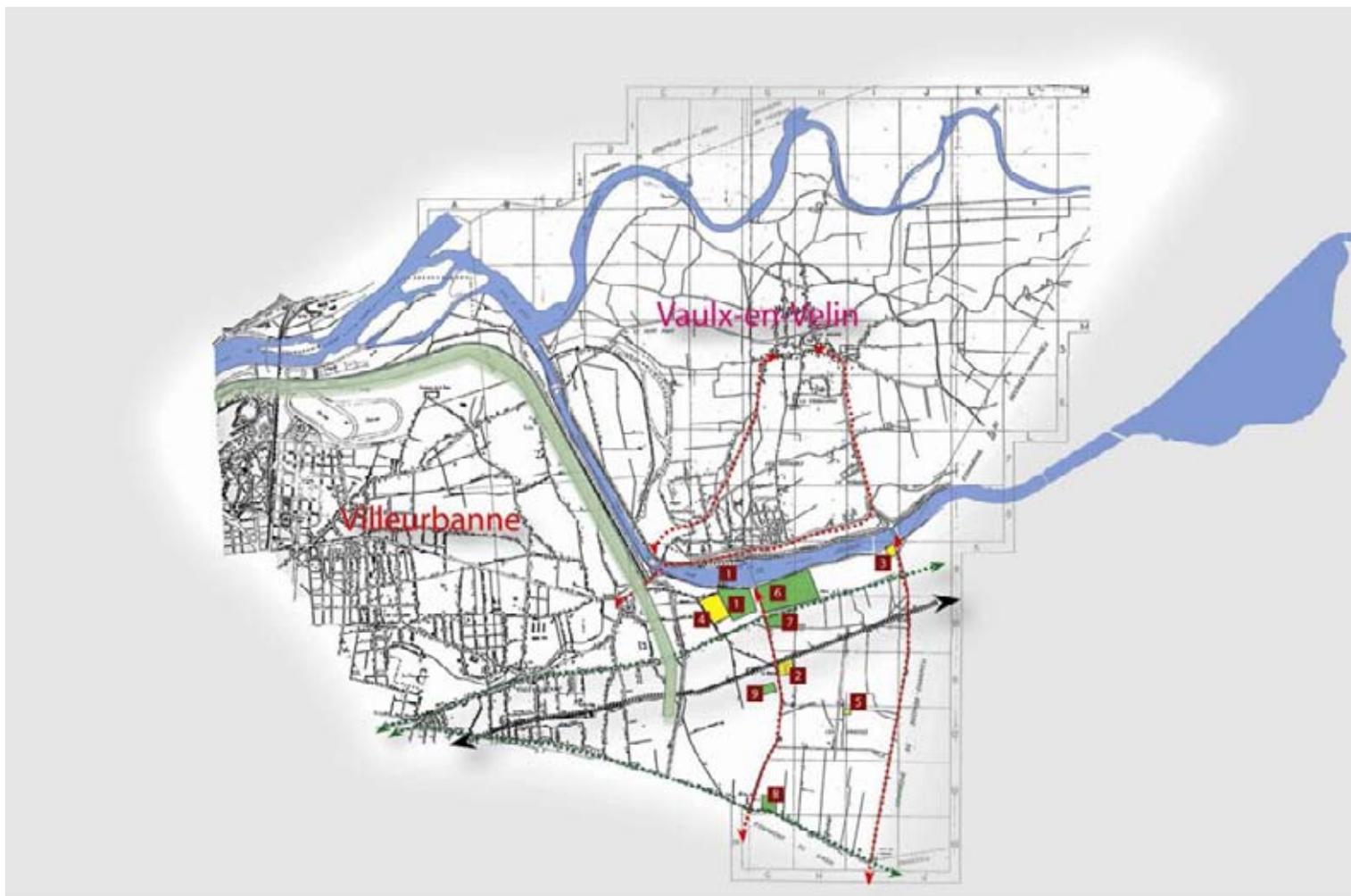


**Légende:**

-  Chemins vicinaux Nord/Sud
-  Chemins vicinaux Est/Ouest
-  1 Grange Perdue
-  2 Ferme Pierre Frite
-  3 Usine d'équarissage
-  4 Distillerie de la Sucrierie
-  5 Ancien cimetière de Cusset
-  Grande digue

**Le Carré de Soie en 1860**





**Légende:**

Chemins à l'usage Nord-Sud	Vieux Pâquis (Boulevard de Courcy, centrale d'égout)	Ecole intercommunale Pierre et Marie Curie
Chemins à l'usage Est-Ouest	Site de pignonage	Vieux Deschamps (gare)
Chemins de Fer Lyon-St Genis d'Aoste	Terrasse de la Surcoude	
Canal de Jonage	Ancien chantier de Courcy	
Grande allée	Foyer Ouel	
	Hippodrome	
	Site de la société Générale Force et Lumière de Genasville	

## Le Carré de Soie en 1919

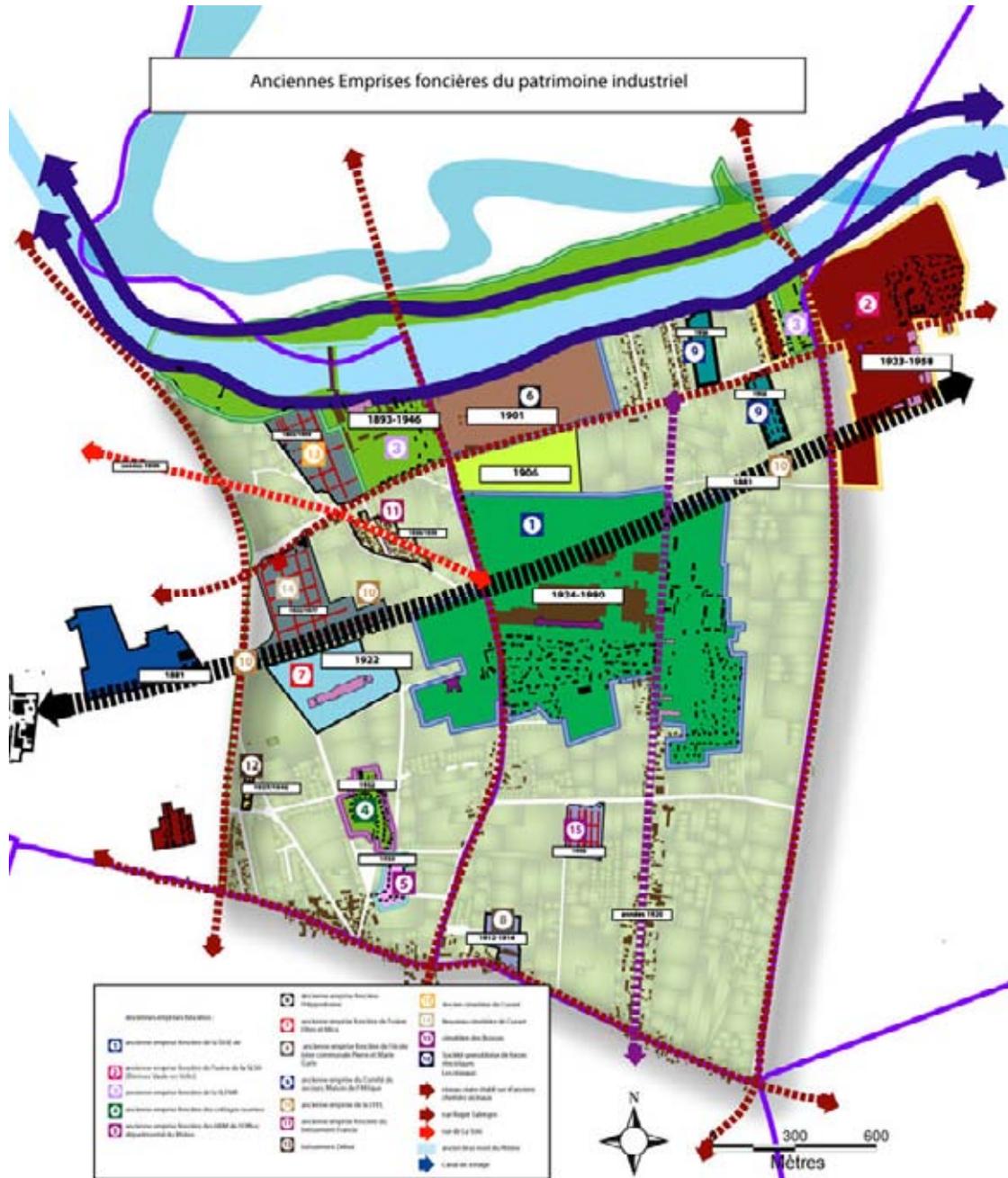


**Légende:**

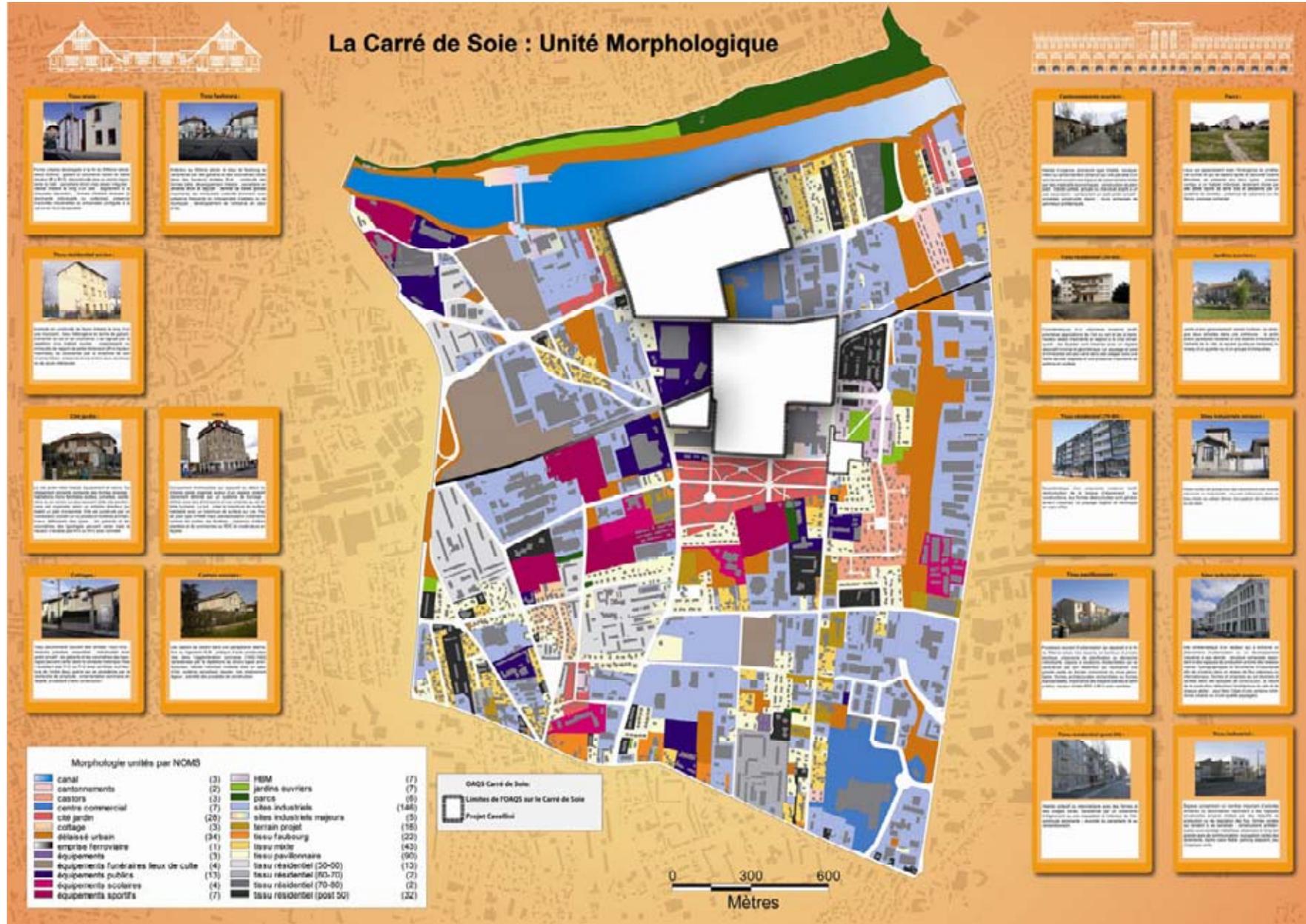
Grande voie Nord-Sud	Usine hydro-électrique de Casart, centrale thermique de la SAHEL, site de Casart	Ecole internationale Pierre et Marie Curie
Grande voie Est-Ouest	Compagnie SAHEL (SAHEL) usine, petite cité et grande cité	Site d'essai d'un des complexes de la SAHEL, Sa 1432
Chemin de Fer Lyon-Villeurbanne et Moirans	Centrale électrique de la Saône de la SAHEL	Complexes de l'usine de la SAHEL, usine, cité des salariés, cité de Moirans, cité de Montbrison, cité de la Soie
Pont de l'Avenue Roger Sabatier	Anciens ateliers de Casart	Nouveaux ateliers de Casart
Canal de drainage	Forges Claud-Bleu	Complexes Filles et Mica
Grande allée	Ateliers	
	Ateliers	
	Ateliers	
	Usine de la Société Générale-Ponce et Lacroix de Strossli	

## Le Carré de Soie en 1930





# **4. Le Repérage typomorphologique**



**Tissu mixte :**

Forme urbaine développée à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, début XX<sup>ème</sup> ; gabarit et volumétrie variés de faible hauteur [R à R+3], discontinuité plus ou moins importante du bâti ; parcellaire étroit mais assez irrégulier ; habitat linéaire le long d'un axe ; alignement à la chaussée discontinu ; formes d'habitat diverses [à dominante individuelle ou collective], présence d'activités industrielles ou artisanales contiguës à la rue ou en fond de parcelle.

**Tissu faubourg :**

Antérieur au XX<sup>ème</sup> siècle, le tissu de faubourg se caractérise par des gabarits et des volumétries variés dans des hauteurs limitées R+4 ; continuité des formes bâties, développement linéaire ; parcellaire en lanières étroit et régulier ; densité de bâtis globale importante, les immeubles collectifs dominent, avec présence fréquente en mitoyenneté d'ateliers ou de boutiques ; développement de l'artisanat en cœur d'îlot.

**Tissu résidentiel ancien :**

Implanté en continuité de façon linéaire le long d'un axe important ; tissu hétérogène en terme de gabarit, d'emprise au sol et de volumétrie, il se signale par la répétition d'un habitat ouvrier ; casernement ou immeuble de rapport de petite dimension [R+4 hauteur maximale], se caractérise par la simplicité de son ornementation ; présence d'une arrière cour, coursives ou de cours intérieures.

**Cité jardin :**

La cité jardin mêle habitat, équipement et nature. Ce lotissement concerté comporte des formes diverses : habitations mono familiales isolées, jumelées, combinées ou en séries. Le plus souvent cette cité pavillonnaire est organisée selon un schéma directeur qui établit un plan d'ensemble. Elle est construite par un investisseur suivant un ou plusieurs modèles architecturaux définissant des types ; les gabarits et les volumétries des typologies peuvent varier mais la hauteur n'excède pas R+2 ou R+2 avec combles.

**HBM :**

Groupement d'immeubles qui apparaît au début du XX<sup>ème</sup> siècle organisé autour d'un espace collectif clairement délimité par un système de bornage ; édifice avec des dimensions et une emprise au sol de taille humaine. Le but : créer le maximum de surface habitable avec un maximum de surface sur rue. Pas de plan type d'HBM mais standardisation d'éléments comme les portes, les fenêtres ; présence d'allées plantées et de commerces au RDC et modénature en façade.

**Cottages :**

Tissu pavillonnaire courant des années 1920/1930 ; maisons jumelées, resserrées ; individuelles avec jardin privatif ; les gabarits et les volumétries des typologies peuvent varier selon le contexte historique mais n'excèdent pas R+2 ou R+2 avec combles, architecture de l'entre deux guerre qui se caractérise par la recherche de simplicité ; ornementation sommaire en façade, procédure d'auto construction.

**Castors ouvriers :**



Les castors se situent dans une perspective alternative au logement HLM ; pratique d'auto construction née dans l'agglomération lyonnaise [1950-1960] caractérisée par la répétitions de divers types architecturaux, habitat individuel modeste situé en cœur d'îlot, système parcellaire régulier, lots relativement égaux ; sobriété des procédés de construction.

**Cantonnements ouvriers :**



Habitat d'urgence, provisoire type chalets, baraquement ou cantonnement construit sur une parcelle d'un seul tenant suivant une logique de casernement dictée par des impératifs économiques ; construction de plein pied ; habitat jumelé, groupé ou individuel aligné à un axe secondaire ; comprenant un petit jardin privatif ; procédés constructifs légers : murs composés de panneaux préfabriqués.

**Tissu résidentiel (50-60) :**



Caractéristiques d'un urbanisme moderne tardif, premières applications de l'îlot ou vert et de la barre, hauteur assez importante et rapport à la voie conséquent ; les façades sont linéaires avec un registre décoratif minimal et géométrique. Le paysage en pied d'immeubles est peu varié dans ses usages avec une faible densité végétale et une présence importante de parking en surface.

**Tissu résidentiel (70-80) :**



Caractéristique d'un urbanisme moderne tardif, réintroduction de la logique d'alignement ; les constructions, aux formes déstructurées sont généralement massives. Le paysage végétal se développe en cœur d'îlot.

**Tissu pavillonnaire :**



Processus courant d'urbanisation qui apparaît à la fin du XXème siècle, très répandu en banlieue et proche banlieue, urbanisme de planification ou démarche individuelle, espace à vocations résidentielles qui se caractérise par son étalement qui représente une grande partie du foncier consommé en zone périurbaine, formes architecturales recherchées ou formes standardisées, importance des espaces plantés et semi publics, hauteur limitée RDC à R+2 avec combles.

**Jardins ouvriers :**



Jardin public généralement planté d'arbres, on distingue deux échelles dans une commune : le jardin public [quelques hectares à une dizaine d'hectares] à l'échelle de la ville, le square [quelques hectares] au niveau d'un quartier ou d'un groupe d'immeubles.

**Sites industriels mineurs :**



Petites unités de production qui concentrent une activité artisanale ou industrielle ; souvent imbriquées dans un tissu mixte ou urbain dense, l'occupation des bâtiments au sol varie.

**Sites industriels majeurs :**



Site emblématique d'un secteur qui a entraîné un phénomène d'urbanisation ou un développement industriel à ses abords ; structure composée répondant à des logiques de production proche des réseaux viaires, hydrographiques et ferroviaires d'importance afin de s'insérer dans un réseau de flux nationaux ou internationaux, formes et emprises au sol diverses et variées selon les époques de construction, la nature de la production détermine l'architecture du site et de chaque atelier ; peut faire l'objet d'une certaine cohérence urbaine ou d'une qualité paysagère.

**Parcs :**



Lieux qui apparaissent avec l'émergence du prolétariat ouvrier et qui se répand après la Seconde Guerre Mondiale, se présente sous deux types : potager contigu à un habitat individuel, tènement divisé par des petits lopins de terre clos et desservis par un système de venelles ; présence de cabanons sur les flancs, paysage composé.

**Tissu industriel :**



Espace concentrant un nombre important d'activités tertiaires ou secondaires répondant à des logiques structurelles propres dictées par des objectifs de production ou de régulation des flux, formes variées qui tendent à se banaliser ; constructions préfabriquées avec bardage métallique, disposées le long des grands axes de communication, occupation variée des tènements, trame viaire faible, parking adjacent, peu d'espaces verts.

# 5. Les Unités Patrimoniales

**1** L'ancien complexe de la Société de Soie Artificielle du Sud Est

**Les unités patrimoniales**

**1-1 L'ancien complexe Société de la TASS - Cimenterie industrielle de Colmar-Genève**

**1-1-1 Localisation**

**1-1-2 Description et caractéristiques**

**2** Le complexe EDF

**Les unités patrimoniales**

**2-1 Le complexe industriel EDF**

**2-1-1 Localisation**

**2-1-2 Description et caractéristiques**



**3** L'ancien complexe de la Société Lyonnaise de Soie Artificielle

**4** Le canal de Jonage

**Les unités patrimoniales**

**4-1 Le canal de Jonage**

**4-1-1 Localisation**

**4-1-2 Description et caractéristiques**

**5** Les Logements sociaux de la Place de la Paix

**Les unités patrimoniales**

**5-1 Les logements sociaux de la Place de la Paix**

**5-1-1 Localisation**

**5-1-2 Description et caractéristiques**

**3** L'ancien complexe de la Société Lyonnaise de Soie Artificielle

**Les unités patrimoniales**

**3-1 Ancien complexe de la Société de Soie Artificielle**

**3-1-1 Localisation**

**3-1-2 Description et caractéristiques**

## 5.1. Le complexe de Textile Artificiel du Sud Est

### Les unités patrimoniales

#### L'ancienne emprise foncière de la TASE<sup>2</sup>:

##### ■ Localisation :

Ceinturé par la ligne de tramway au Nord, le quartier intercommunal de la Poudrette apparaît comme la plus grande entité patrimoniale qui se distingue des autres espaces de part :

- sa cohérence architecturale et historique
- sa qualité urbaine
- ses espaces naturels de très grande qualité.

##### ■ Description d'ensemble :

Cet ensemble [usine textile, cité-jardin] bénéficie d'une inscription sur la liste du Patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle [label XX<sup>ème</sup>] en 2002 [reconnaissance architecturale] ; Les enjeux de préservation du patrimoine local sur ce secteur ont été posés par la révision du P.L.U de 2005, ils sont justifiés par le développement industriel de l'Est lyonnais.

Les emprises industrielles mobilisent seulement 20 hectares de l'ancienne réserve foncière de l'usine textile dont 10 couverts avant destruction, avec généralement 3 niveaux totalisant 100 000 m<sup>2</sup> de planchers. L'ensemble usine et cité-jardin (ouvrière) constitue un ensemble cohérent. La façade principale de l'usine TASE est portée au PLU comme élément à préserver (art. 123. L.7).

La cité jardin TASE d'un intérêt patrimonial évident est indissociable de l'usine de production textile, elles forment un espace cohérent qui est à l'origine de l'urbanisation du secteur. En outre elle est liée à l'histoire d'une usine phare de l'Est lyonnais et reste le témoignage d'un mode d'habitat ouvrier, préservé et d'une grande cohérence.



l'usine TASE



La petite cité TASE et les équipements qui composent ce site



La grande cité TASE



Les castors ouvriers



Le cimetière des Brosses



Les commerces de la Poudrette



Les maisons des directeurs



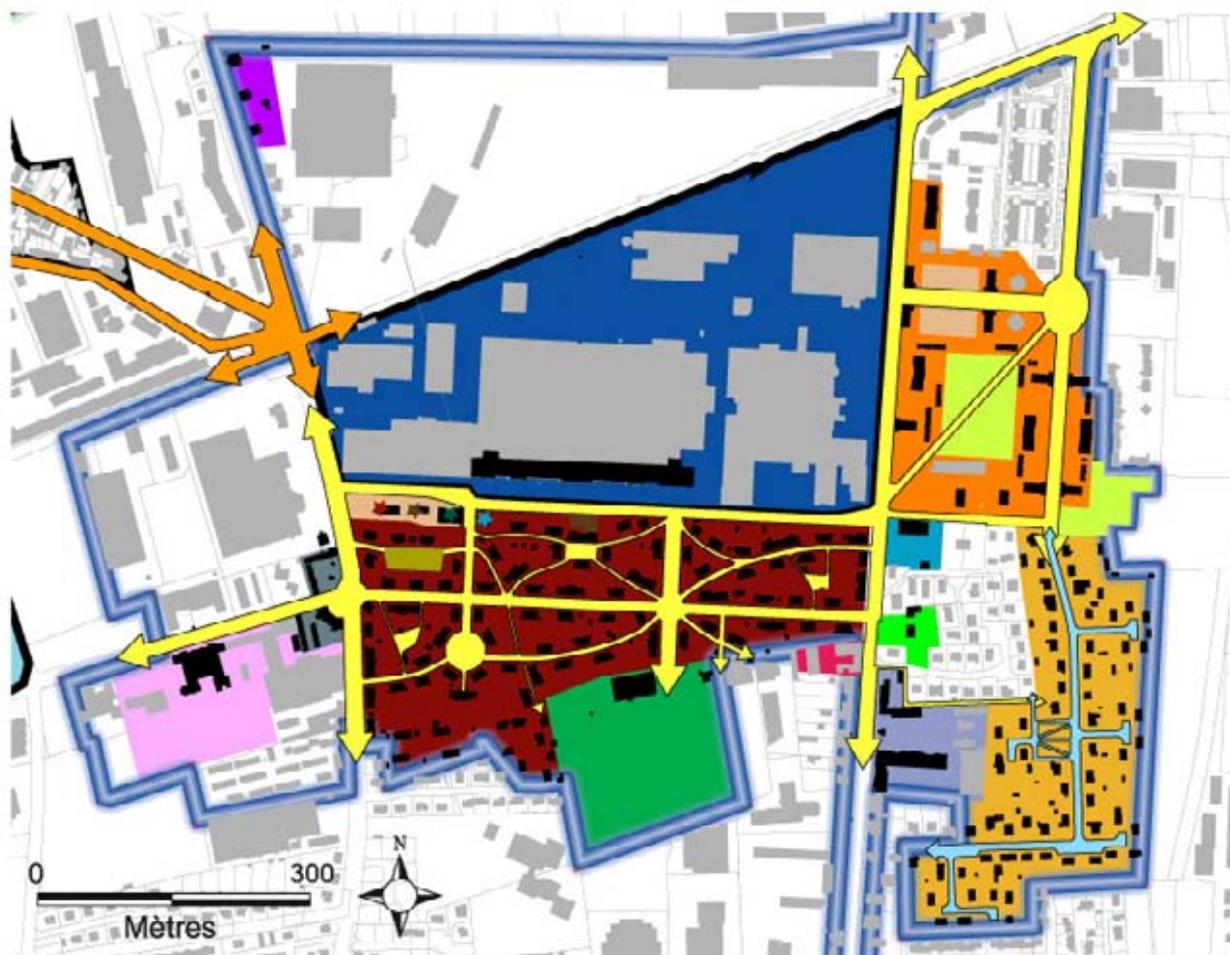
Le foyer Jeanne d'Arc



Le groupe scolaire Ambroise Croizat



L'église Saint Joseph



**Légende**

<b>Composition générale:</b>		<b>Equipements collectifs</b>	
	ancienne emprise foncière de la TASE et alignement créé par l'usine		Le complexe culturel:
	Usine de Soie Artificielle du Sud Est (ISASE ou TASEI)		1/ Ancien refectoire: salle de danse, maison pour tous
	Petite cité TASE		2/ Anciens bains publics: salle de musique Jimi Hendrix
	Grande cité TASE		3/ Ancien centre médico-social: maison du Rhône
	Villas des directeurs		4/ Aristorium
	Castors ouvriers: lotissement Givet Izieux		Ancien foyer Jeanne d'Arc: IUFM
<b>Réseau viaire:</b>			Groupe scolaire Ambroise Croizat
	de la Petite cité TASE, de la Grande cité TASE		Chapelle Saint Joseph
	du lotissement Givet-Izieux: Castors ouvriers		Ferme Blein
	du lotissement Francia		Cinéma
			Café de la Boule en Soie
			Stade E. Aubert
			Boulodrome
			Jardins ouvriers

**Fiche n°1****Usine TASE****Diagnostic patrimonial du Carré de Soie****Type d'étude :** Etude thématique du patrimoine industriel**Date de l'étude :** Février 2008**Localisation :****Département :** Rhône**Commune :** 69 120 Vaulx-en-Velin**Adresse :** Rue de la Poudrette, Avenue du Bataillon-Carmagnole-Liberté, Avenue Roger Salengro, rue du rail, allée du textile**Dénomination :** **usine textile, usine de fibres artificielles et synthétiques****Appellation et titre :** usine de Soie Artificielle du Sud EST, usine de textile artificiel du Sud Est, Rhône Poulenc Textile

**Description :** Les emprises industrielles mobilisent seulement 20 hectares de l'ancienne réserve foncière de l'usine textile dont 10 couverts avant destruction, avec généralement 3 niveaux totalisant 100 000 m<sup>2</sup> de planchers. Le site industriel obéit à des impératifs de production qui lui son propre : sur un tènement relativement important. L'îlot s'étire le long de l'ancienne voie ferrée des chemins de fer de l'est Lyonnais. Les nouveaux procédés de production expliquent le développement d'une usine de plein pied à ce secteur qui constitue l'élément central de la zone d'activité de la Soie. D'une superficie de 5 500 m<sup>2</sup>, le bâtiment principal se présente sous la forme d'un U avec une longue façade Sud et des retours d'aile qui se développent en arrière. A l'origine ce bâtiment de périphérie abrite les annexes des ateliers de filature qui occupent une surface importante du site. Le site se caractérise par son bâtiment de façade d'aspect architectural plus soigné.

**Histoire :** Appartenant à un conglomérat édifié par une grande famille industrielle lyonnaise, le comptoir de Soie artificielle concentre ses activités sur des éléments porteurs comme les produits tinctoriaux et le traitement des déchets de la soie naturelle qui permet l'émergence de nouvelle technique : la soie artificielle/viscose.

Site implanté sur une ancienne usine d'équarrissage qui a donné son nom au quartier de la Poudrette, la situation du site est favorable à l'établissement d'une usine de soie artificielle en 1924:

- Proximité du canal Miribel-Jonage et de l'usine Hydroélectrique de Cusset à Villeurbanne pour l'approvisionnement en énergie électrique
- Nappe phréatique très pure et abondante répondant aux impératifs de production de l'usine textile
- Présence le long du tènement du chemin de fer l'est lyonnais (société des voies ferrées du Dauphiné) qui permet un approvisionnement en matières premières et une inscription du site de production
- Terrain parfaitement plat et occupé par une activité agricole qui permet l'installation de l'usine à coût réduit et la constitution d'une réserve foncière considérable sur les deux communes de Villeurbanne et de Vaulx-en-Velin.
- L'isolement crée par les fortifications militaires de Lyon protège le secteur urbain des émanations de produits chimiques.

**Contexte général :** L'ensemble usine et cité-jardin (ouvrière) bénéficie d'une inscription sur la liste du patrimoine du XXème siècle (label XXème) en 2002. La façade principale de l'usine TASE est portée au PLU comme élément à préserver (art. 123. L.7). En outre elle est liée à l'histoire d'une usine phare de l'Est lyonnais et reste le témoignage d'un mode d'habitat ouvrier, préservé et d'une grande cohérence.

**Éléments de proximité :** L'usine se signale dans l'Est Lyonnais par sa cohérence spatiale qui regroupe dans un même lieu les outils de production : ateliers, l'habitat ouvrier : la cité jardin et les HBM. L'usine se présente comme un point de repère dans le paysage.

- relativement bien desservi, le site profite de la proximité d'un réseau routier important qui dessert la plupart de ses abords.
- La reconversion de l'ancienne ligne de Chemin de fer de l'Est lyonnais offre un second débouché à l'îlot industriel
- le prolongement de la ligne de métro et la présence du pôle multimodal dans la frange nord du site parachève ce décloisonnement

**Zonage au PLU:** Le site industriel est actuellement :

- en zone UI1 pour les îlots situés à l'extrémité Sud/Est et l'extrémité Sud/Ouest : zone spécialisée à vocation industrielle, artisanale, scientifique et technique, elle admet les bureaux et services et interdit en principe les activités commerciales
- en zone UC1 pour l'îlot Touly et le corps d'îlot [extrémité Nord/Ouest] : zone banalisée, secteur constituant une liaison entre les quartiers centraux et les quartiers périphériques de moindre densité. Dominante habitat collectif, deux zones [UC1 et UC2] principalement différenciées par l'emprise au sol des constructions et règles d'implantation par rapport à la voie
- en zone UPS [secteur Nord Ouest] : zone spécialisée destinée à recevoir des équipements sportifs, de loisirs, culturels, de superstructure ou de plein air localisés dans un environnement urbain
- l'immeuble de façade est signalé comme élément bâti à préserver.

**Projets sur le site :** Site qui se trouve au cœur d'un projet urbain d'envergure qui prévoit une reconversion partielle ou totale de l'ancienne emprise industrielle par une OPAH :

- aménagement qui s'appuie sur le thème du parc habité [urbanisme de rue : continuité cheminement mode doux, îlots ouverts, unité paysagère]
- l'OPAH prévoit un parc vert central Nord débordant sur le tènement du SYTRAL englobant la voie de Tram Léa- Lesly
- le futur parc relais sur l'îlot Touly
- la première déclinaison du parc habité qui touche la partie centrale de l'usine : l'espace ménagé par la destruction des sheds, les ailes.
- L'implantation d'un équipement d'agglomération en façade du tramway et de la rue Roger Salengr

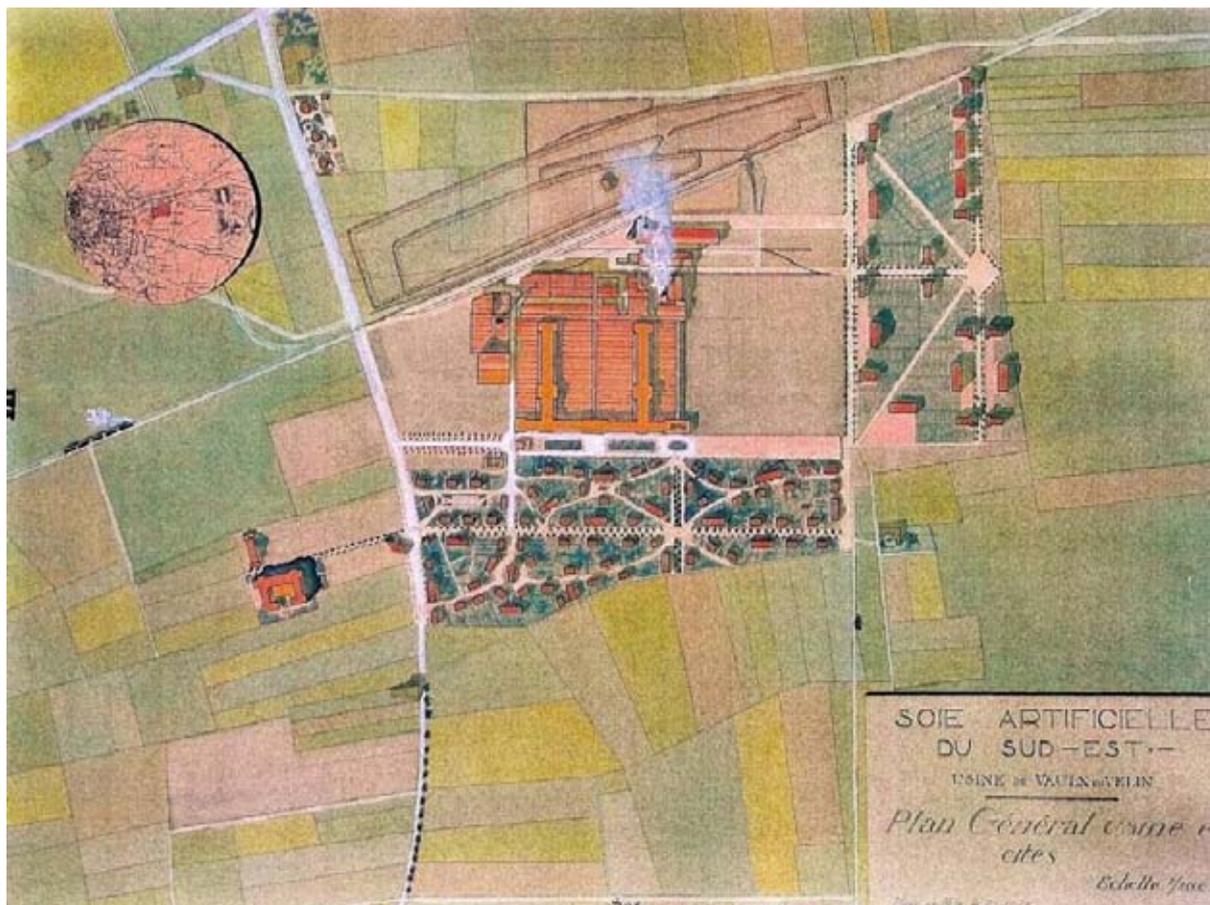
<i>Commanditaires:</i>	Comptoir des textiles artificiels, Edmond Gillet, Louis Chatin, Lucien Chatin, Edmond Bizot, Société de Soie Artificielle du Sud Est.
<i>Auteurs:</i>	Charles Serizat
<i>Date(s) de construction:</i>	1923
<i>Date(s) d'extension:</i>	1923 à 1980 à 2008.



Vue générale de la cité TASE et des petites cités, début du XXème siècle.



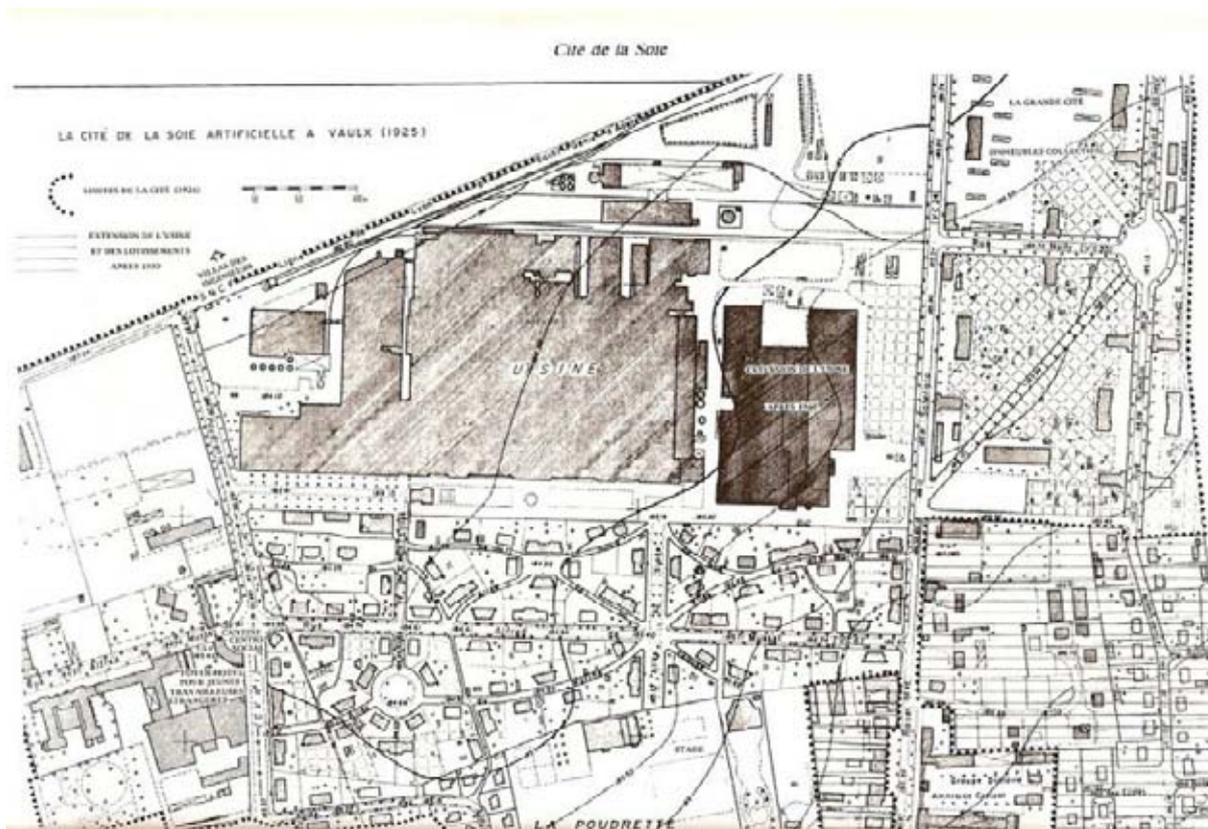
Façade antérieure du bureau de direction depuis l'Avenue Bataillon-Carmagnole-Liberté, anciens ateliers de l'usine TASE et aile Est de l'usine avant démolition.



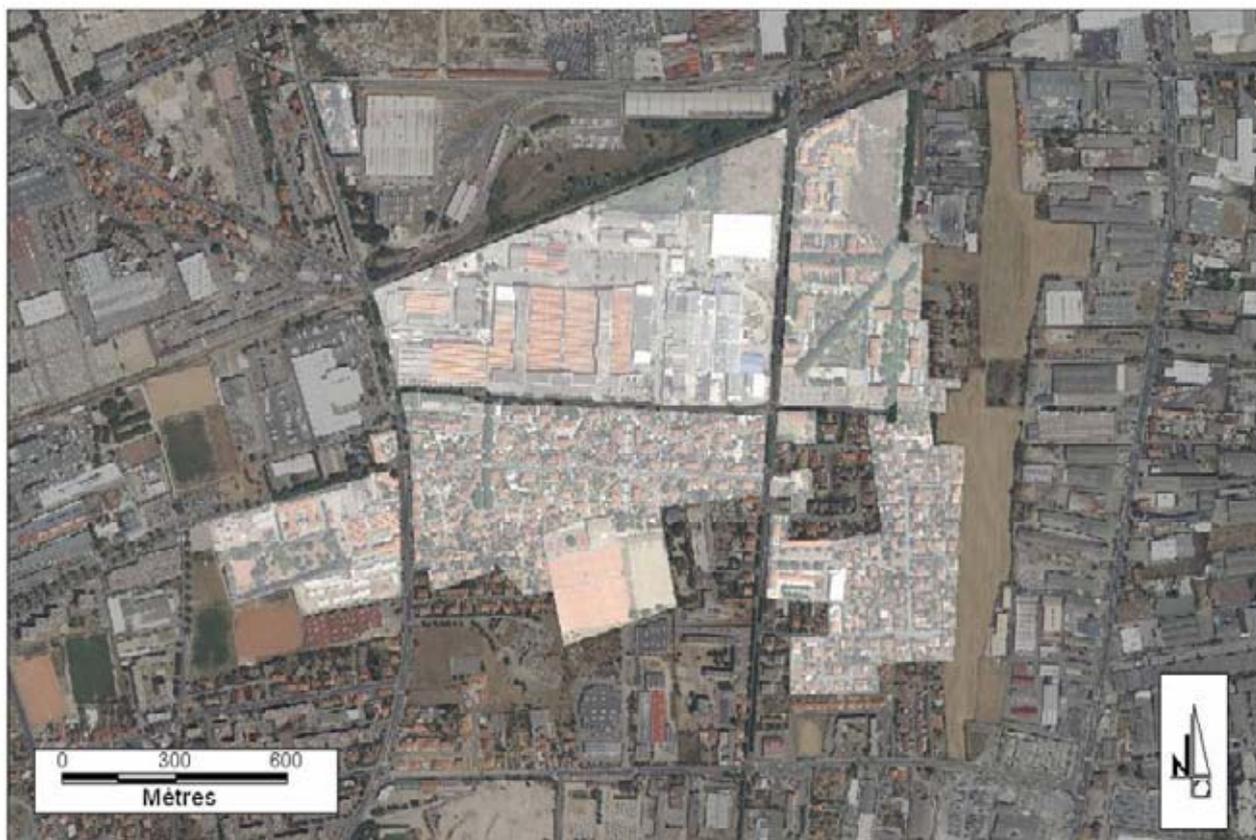
Plan général de l'usine de Soie Artificielle du Sud Est à Vaulx-en-Velin dressé le 23/12/1926 [Archives privées].



Vue aérienne du complexe de Soie Artificielle de Vaulx-en-Velin, plan général des propriétés foncières de l'usine [A.M de Vaulx-en-Velin].



Plan général de l'usine rachetée par Rhône-Poulenc Textile dressé dans les années 1980 [Archives privées].



**Fiche n°2****Petite Cité TASE****Diagnostic patrimonial du Carré de Soie****Type d'étude :** Etude thématique du patrimoine industriel**Date de l'étude :** Février 2008**Localisation :** **Département :** Rhône**Commune :** 69 120 Vaulx-en-Velin**Adresse :** Rue de la Poudrette, Avenue du Bataillon-Carmagnole-Liberté, Avenue Roger Salengro**Dénomination :** cité jardin, cité ouvrière**Appellation et titre :** Cité de la Soie, cités des jardins, cité TASE**Description :**

Le système viarie de la cité jardin se présente par la superposition de deux systèmes : [1] un système d'axes traversants, [2] un système de ruelles et de venelles internes :

- système viarie périphérique : rue de la Poudrette, avenue Bataillon-Campagnole-Liberté
- voies traversantes Nord/Sud : rue de l'Ancienne église, allée du stade : véritable plate forme de la cité Tase, cet axe organise les rapports hiérarchiques entre le site de production et l'usine, fait le lien entre le bâtiment de Direction au Nord et le Stade Aubert au Sud.
- axes traversants Est/Ouest : rue Alfred de Musset
- 3 carrefours : le rond point de la rue de la Poudrette, la place de l'ancienne église, le point de convergence allée du stade/ rue Alfred Musset
- organisation qui propose des angles de vue particuliers et donne une ambiance pittoresque : inspiration du village médiéval

Le réseau est complété par un entrelacs de venelles convexes ou concaves qui serpente les recoins de la cité jardin et desservent chaque îlot foncier [allée de Acacias, rue Maxime Teyssier, Allée du Square, Allée de la Pelouse, Allée de la Boule

**Histoire :**

Cette cité industrielle est conçue en 1924 pour avoir son entière autonomie sur un terrain de 20 hectares contigu à l'usine Gillet qui en a financé la construction. Dans les années 1970, le Groupe Rhône Poulenc Textile héritier de l'empire Gillet adopte une nouvelle stratégie de délocalisation des unités de production dans les sites les plus rentables et profitant d'une position stratégique : à proximité de la façade maritime. Les unités de production jugées trop déficitaires sont liquidées. Maillage de ce groupe tentaculaire, la cessation d'activité dans l'usine de Vaulx-en-Velin est annoncée en 1976 pour une fermeture effective en

En effet, elle est composée d'immeubles collectifs et de villas. Cette cité a été vendue dans les années 1980 : les collectifs ont été rachetés par des organismes HLM, les maisons à la fois par les occupants (à un prix dérisoire) et par des organismes HLM. Des copropriétés ont été établies après la vente pour certaines villas seulement au bon vouloir des habitants. Les conséquences esthétiques sont apparues rapidement : certaines copropriétés de villas étaient plus ou moins réhabilitées ou entretenues en fonction de leurs moyens, tandis que dans les villas non organisées en copropriétés, les réhabilitations furent parfois établies sur des portions de villas (exemple : un quart de la façade était refaite).

**Contexte général :** La cité de la Soie était la propriété privée de l'Usine Gillet : Soie Artificielle du Sud Est, Comptoir de la Soie Artificielle. Classement dans le domaine public des voies et réseaux de la cité qui sont acquis par la commune en 1982.

**Éléments de proximité:** La proximité immédiate de la friche industrielle de l'usine de Textile Artificielle du Sud Est a contribué à l'état d'abandon généralisé de la zone.

**Zonage au PLU:** Au regard du PLU, la Cité de la Soie n'est pas incluse dans une zone unique mais est divisée en 3 secteurs :

- la zone UD1b-p comprenant la première tranche de construction des villas datant de 1925,
- la zone UD1a pour le lotissement des Acacias et les lotissements de 1953,

Ces zones d'habitat mixte assurent une transition entre les quartiers centraux et les secteurs de plus faible densités, avec des constructions devant être implantées à une distance maximum de 5m par rapport aux voies et aux emprises publiques laissant la place dans le cas de la petite cité aux jardins seuils. L'indice « p » est actuellement inscrit sur la partie de la petite cité construite en 1924.

Toute extension ou construction nouvelle doit être implantée de façon à préserver l'ordonnancement architectural du bâti existant ou du secteur ainsi que l'équilibre de la composition entre le bâti et l'espace végétalisé du terrain.

**Projets sur le site : Evolution et dérives par rapport à la forme originelle :**

1/ Réhabilitation des villas qui tend à l'individualisation et répond à un besoin accru d'espaces annexes et de confort :

- Pour les villas, interventions restreintes et ponctuelles concernant essentiellement des ravalements de façades, des travaux de peintures, l'adjonction de porches et d'extensions en appentis qui tendent à gommer l'homogénéité des formes bâties et l'alternance pleins/ vides
- on peut se poser la question de la conformité des villas au schéma type division ou réunion d'appartements
- individualisation des jardins par le remplacement des clôtures ajourées par des clos opaques

2/ Un manque d'entretien des zones communes :

Les espaces communs de la cité sont peu entretenus depuis le départ de RPT : la voirie, l'éclairage public, les trottoirs sont dégradés et aucunes mesures de conservation n'est envisagée pour le moment.

Commanditaires:	Comptoir des textiles artificiels, Edmond Gillet, Louis Chatin, Lucien Chatin, Edmond Bizot, Société de Soie Artificielle du Sud Est.
Auteurs:	Architectes de l'usine : M.Desseux et son adjoint M. Alexandre
Date(s) de construction:	1924
Date(s) d'extension:	1926, 1953, 1958.



### 1/un système viarie qui se distingue par la superposition de deux systèmes :



### 2/ un parcellaire caractéristique des cités jardins:

Depuis 1924, cette large bande agricole de 20 hectares est progressivement occupée par des ateliers de production. Ce tènement s'étire afin de mieux coller à la voie ferrée du Sud Est lyonnais. La Cité jardin présente deux types de parcellaire :

- un parcellaire rectangulaire étiré en profondeur
- un parcellaire déstructuré, dans les deux cas, chaque surface de lopin correspond à 120 m<sup>2</sup>
- chaque villa dispose d'une assiette divisée en quatre parcelles correspondant au jardin de chaque appartement
- système qui se caractérise aussi par le traitement particulier des clôtures délimitant espace public/espace privé, élément qui s'est greffé progressivement pour délimiter les propriétés.



### 3/ Implantation du bâti :

- déclinaison fine et logique de la structure viaire, la venelle permet un accès privilégié et local aux jardins familiaux mais raccourcit aussi les déplacements piétonniers en évitant le contournement des Cœurs d'îlots
- la découpe particulière des parcelles colle au système de venelles
- les villas se caractérisent par le même retrait par rapport à la voie
- ces parties communes sont devenues progressivement des « jardins seuils »
- parcelle et bâtie traversantes : orientée en face d'un axe primaire ou secondaire d'une part desservant les façades antérieures [axes principaux], puis vers les allées intérieures
- orientation du bâtis vers l'intérieur de la cité : l'Avenue Bataillon Carmagnole, axe majeur mais périphérique n'interfère pas dans ce système



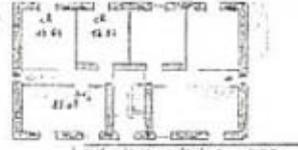
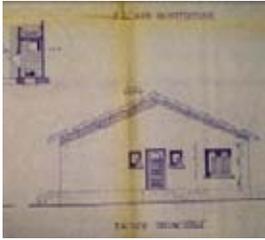
### 4/ Les formes du bâti : diversité typologique :

La petite cité se compose de 97 maisons en partie jumelées pittoresques à grands toits :

- chaque maison une assiette divisée en parts égales entre les différents logements de la maison
- attribution de logement compris à l'origine dans le contrat de travail
- 13 types différents de bâti

typologie des villas		ordinaire				modulaire				ordinaire				
		type A	type B	type C	type D	type E1	type E2	type E3	type E4	type F	type G	type H	type I	type J
date de construction	1924	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
	1951												x	
	1958													x
destinataires:	ouvriers	x	x	x	x	x	x	x	x				x	x
	chef d'atelier									x				
	ingénieur										x			
	contremaître											x		
nombre de pavillons		14	16	15	3	5	6	5	1	4	3	2	5	8
nombre de logements par pavillons		4	4	4	4	3 à 6	3 à 6	3 à 6	3 à 6	2	2	2	2	1
nombre de niveaux par pavillon		2	2	2	3	2	2	2	2	2	2	1	2	1
Construction	ciment	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	béton	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	mâchefer	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	enduit	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
nature de la propriété	publique													
	privée	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
couverture	toit 2 pans			x	x	x	x	x	x			x		
	toit 4 pans	x	x							x	x			x
	longs pans, 2 versants					x	x	x	x				x	
	toit en croupe			x										
	toit en demi-croupe				x							x		
	noues et arrêtes													
	tuiles mécaniques	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
orientation de la ligne de faitage/rue	parallèle	x	x	x	x	x	x	x	x			x		
	perpendiculaire			x	x	x	x	x	x				x	x
description des jardins	division, nombre de parcelles	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	jardin seuil	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

<p><b>Type A</b></p>		 <table border="1" data-bbox="1137 241 1348 347"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">Total (m)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Largeur</td> <td>8</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>Profondeur</td> <td>2</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>Surface</td> <td>16</td> <td>64</td> </tr> <tr> <td>Surface bâtie</td> <td>8</td> <td>8</td> </tr> </tbody> </table> <p>Plan de l'étage</p>		Total (m)		Largeur	8	8	Profondeur	2	8	Surface	16	64	Surface bâtie	8	8
	Total (m)																
Largeur	8	8															
Profondeur	2	8															
Surface	16	64															
Surface bâtie	8	8															
<p><b>Type B</b></p>		 <table border="1" data-bbox="1137 510 1348 616"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">Total (m)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Largeur</td> <td>2</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Profondeur</td> <td>5</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Surface</td> <td>10</td> <td>50</td> </tr> <tr> <td>Surface bâtie</td> <td>5</td> <td>5</td> </tr> </tbody> </table> <p>Plan de l'étage</p>		Total (m)		Largeur	2	2	Profondeur	5	5	Surface	10	50	Surface bâtie	5	5
	Total (m)																
Largeur	2	2															
Profondeur	5	5															
Surface	10	50															
Surface bâtie	5	5															
<p><b>Type C</b></p>																	
<p><b>Type D1</b></p>																	
<p><b>Type D2</b></p>																	
<p><b>Type D3</b></p>																	
<p><b>Type E</b></p>																	

<p><b>Type F</b></p>		<table border="1" data-bbox="1145 257 1353 387"> <thead> <tr> <th>Éléments</th> <th>Rdt.</th> <th>Slab</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Salon</td> <td>2</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Cuisine</td> <td>3</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Chambre</td> <td>50</td> <td>50</td> </tr> <tr> <td>Bureau</td> <td>3</td> <td>3</td> </tr> </tbody> </table> <p>Plan de l'Étage</p> 	Éléments	Rdt.	Slab	Salon	2	2	Cuisine	3	3	Chambre	50	50	Bureau	3	3
Éléments	Rdt.	Slab															
Salon	2	2															
Cuisine	3	3															
Chambre	50	50															
Bureau	3	3															
<p><b>Type G</b></p>																	
<p><b>Type H</b></p>																	
<p><b>Type I</b></p>		<table border="1" data-bbox="1225 1272 1358 1355"> <thead> <tr> <th>Éléments</th> <th>Rdt.</th> <th>Slab</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Salon</td> <td>4</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Cuisine</td> <td>2</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Chambre</td> <td>24</td> <td>24</td> </tr> <tr> <td>Bureau</td> <td>3</td> <td>3</td> </tr> </tbody> </table> <p>Plan de l'Étage</p> 	Éléments	Rdt.	Slab	Salon	4	4	Cuisine	2	2	Chambre	24	24	Bureau	3	3
Éléments	Rdt.	Slab															
Salon	4	4															
Cuisine	2	2															
Chambre	24	24															
Bureau	3	3															
<p><b>Type J</b></p>																	



## 5/ Un patrimoine naturel riche et varié :

**L'Alignement végétal**, un élément de cohérence paysagère:

- participe à la hiérarchisation des voies dans un plan de composition de la cité-jardin [voie périphérique : Avenue Bataillon-Carmagnole-Liberté, voies structurantes]
- souligne les axes qui mènent aux équipements publics [allée du stade : plate forme plantée]
- simplicité ou variété des essences plantées : platanes, arbres fruitiers
- urbanisme végétal produisant des ambiances, principe tendant à atténuer ou souligner la perspective, la monumentalité de certains tracés.

**L'Arbre, Autres modes de plantation :**

- plantations ponctuelles qui tendent à souligner un aspect de la cité- jardin comme un carrefour, une place ou un équipement majeur du complexe
- élément d'agrément des jardins collectifs ou privatifs : arbres isolés : conifères, arbres fruitiers.



Cartes postales anciennes : ancienne loge du concierge fermant l'Avenue Bataillon-Liberté-Carmagnole [détruite], maison type C au début du XXème siècle [A.M Vaulx-en-Velin]



Maison type C en 2008.

Plat de bande de la rue du Stade et portail du stade Aubert.



Vue générale de l'usine TASE, de la petite cité TASE et de la maison Jeanne d'Arc [bâtiment de l'IUFM].



Un exemple d'individualisation : ajout d'extensions en appentis et transformation des clôtures, garages en matériaux légers contigus aux venelles de la cité jardin.



Pilastres et grilles ajourées délimitant le quartier de la cité jardin, un exemple de modèle d'extension sur la typologie Ty

**Fiche n°3****Grande Cité TASE****Diagnostic patrimonial du Carré de Soie****Type d'étude :** Etude thématique du patrimoine industriel**Date de l'étude :** Février 2008**Localisation :** **Département :** Rhône**Commune :** 69 120 Vaulx-en-Velin**Adresse :** Avenue Roger Salengro, rue Marius Grosso, rue Romain Rolland, Allée des Bruyères, Rue Joseph Auguste Blanc.**Dénomination :** **cit  jardin, HBM****Appellation et titre :** cit  de la Soie, cit s des jardins, cit  TASE

**Description :** Vingt immeubles ont  t   difi s sur un terrain d'une superficie de huit hectares. Immeubles R+4 avec combles qui abritaient 500 logements. La grande cit  est d limit e   l'Ouest par l'Avenue Roger Salengro, au Nord par la rue M Grosso et   l'Est par la rue Romain Rolland. Elle est travers e par la rue Nelly et par la rue A. Blanc. Les immeubles sont r partis le long des voies. Les jardins ouvriers occupent les c urs d' lots ou les franges lat rales. Il faut distinguer 3 typologies de b timents.

**Histoire :** ► Enjeux des Habitations   bon march  de la cit  TASE :

- garantir un logement de proximit 

► Une composition urbaine raisonn e et exemplaire :

- correspond   la deuxi me vague de construction de logements sociaux   proximit  de l'usine de Soie Artificielle du Sud Est
- construction de 20 immeubles par la famille Gillet en 1926
- organisation sur un m me mode hi rarchique de la petite cit 
- immeubles destin s   une main d' uvre peu qualifi e d'origine  trang re : italiens, espagnols, marocains

► Espace de migration de la population :

- premi re concentration de travailleurs immigr s : italiens, polonais, arm niens et portugais
- deuxi me campagne de recrutement des industriels : touche les bassins du Maghreb
- un point d'encrage des diff rentes populations, un facteur de mixit  sociale

► D gradation progressive de cet espace de vie de qualit  :

- une remise en question sur l'int r t de g rer un parc de logements locatifs, moins d'intervention du patronat
- confiscation d'un espace au profit des int r ts de production : g le de la r serve fonci re
- sous-  quipement progressif
- probl me d'entretien li  aux divers conflits sociaux qui ponctuent l'histoire de l'entreprise
- probl me d'autonomie vis- -vis de l'usine : cloisonnement important.
- Cession progressive du parc immobilier :

**Contexte g n ral :** Le site se trouve dans le P rim tre d' tudes « Carr  de Soie » (Vaulx-en-Velin – Villeurbanne), instaur  par d lib ration de la Communaut  Urbaine de Lyon du 27.11.2000 (« P le de Loisirs de Vaulx-en-Velin – Villeurbanne canal »),  tendu par d lib ration de la Communaut  Urbaine de Lyon du 19.09.2005, et d limit ,   Villeurbanne, par : l'avenue de la Rizeau nord, la route de Genas au sud, la rue de la Poudrette   l'est, et le boulevard p riph rique Laurent Bonnevey   l'ouest..

**El ments de proximit :**

Espace historique avec la petite cit  jardin, t moignant de l'urbanisation de cette frange agricole, la grande cit  fait toujours la jonction entre la petite cit  TASE, es  quipements de l'Avenue Roger Salengro, l'ancienne friche industrielle et le lotissement Givet Izieux comportant   sa proche proximit  des services de proximit .

**Zonage au PLU:**

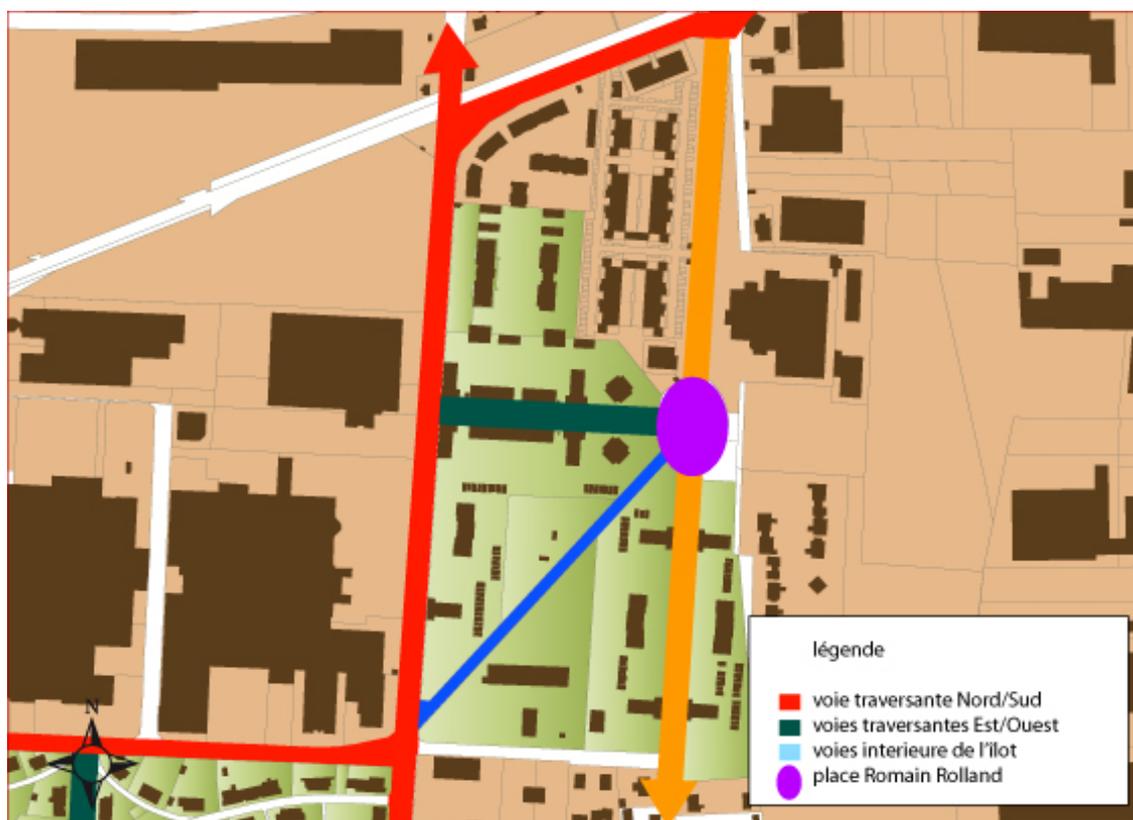
**Au regard du PLU, la Grande Cit  est divis e en 2 zonages :**

- zone UC1b : zone banalis e, ensemble d'immeubles collectifs con us dans leur implantation et leur hauteur en rupture avec la trame urbaine les environnants. Le secteur UC1c se distingue par son r glement : emprise au sol des constructions et r gles d'implantation par rapport   la voie
- zone URP : zone sp cialis e   la pr servation des quartiers,   prot ger pour des raisons esth tiques,  cologiques, de risques ou de nuisances, visant   ma triser une densification incompatible avec leurs caract ristiques.

**Projets sur le site :**

Le projet sur la place Cavellini pr voit le d veloppement d'une nouvelle centralit  avec la mise en place d'un centre commercial bordant la place   l'angle de l'Avenue Roger Salengro et de la rue Auguste Brunel, va encore transformer l'aspect de la grande cit .

<i>Commanditaires:</i>	Comptoir des textiles artificiels, Edmond Gillet, Louis Chatin, Lucien Chatin, Edmond Bizot, Société de Soie Artificielle du Sud Est.
<i>Auteurs:</i>	Desseux [architecte], Alexandre [architecte]
<i>Date(s) de construction:</i>	1926
<i>Date(s) d'extension:</i>	1981 ► 1983



### 1/ Un réseau viaire de grande qualité, point d'appui du projet urbain :

- traversée d'Est en Ouest par la rue Nelly
- du Nord au Sud par la rue Romain Rolland
- à l'intérieur de l'îlot sud par la rue Auguste Blanc du Nord/Est au Sud/Ouest
- organisation originelle du trident
- convergence de la rue Nelly, la rue Joseph- Auguste Blanc, la rue Romain Rolland et allée des Bruyères vers un rond point ovale : espace de convergence de l'espace public.
- Tracé remarquable
- Hiérarchisation des voies autour de cet espace central : axes de grande circulation [Avenue Roger Salengro], voies traversantes d'Est en Ouest : rue Nelly, voie intérieure de l'îlot [rue Joseph Auguste Blanc], venelle [allée des bruyères]



#### 4/ Caractéristiques des Habitation à bon Marché :

- groupement d'immeubles collectifs organisés autour d'un espace public
- la place dévolu à l'espace privée à vocation publique est clairement délimitée par les clôtures ou les
- implantation des bâtiments suivant une logique définie en 1926, se fait en fonction des voies
- ancien centre d'habitats bon marché se trouvant en face du développement Est de l'usine de textile
- sur 20 immeubles originels, persistance de 13 immeubles de taille humaine [R+4+combles]

3 types différents de bâti : 4 immeubles type M, 7 immeubles type N, 2 immeubles type [R+4 avec combles]



Différentes vues des immeubles depuis l'Avenue Roger Salengro, présence des commerces en RDC ;

► Harmonie générale des édifices qui reprennent les principes architecturaux développés dans la petite cité avec cependant quelques variantes :

- toits à long pans avec fermes débordantes
- enduits à la tyrolienne rénovés dans les années 1982-83
- emblèmes structurant le RDC et donnant une assise aux édifices et un développement en façade conséquent pour accueillir les commerces
- une hiérarchisation des espaces provoqués induites par le rapport espace public, espace privé à usage public symbolisé par l'effet de porche : immeubles marquants chaque entrée par la subsistance des murs de clôture

► Des principes fonctionnels :

- conception différente des immeubles standards : développement en profondeur, économie de façade
- classement habile des rues qui permet l'élargissement des appartements, le développement en façade
- plan directeur reposant sur des principes d'aération d'où un espacement agréable entre les immeubles et un rapport hauteur des édifices voie cohérent atténué par les allées plantées : couture végétale
- standardisation des espaces qui répondent à des facilités d'accès, un souci d'hygiène, des surfaces importantes, des principes qui ne correspondent plus aux besoins d'aujourd'hui.

► Equipements de la cité jardin :

Deux zones de commerce dans la cité jardin des usines TASE :

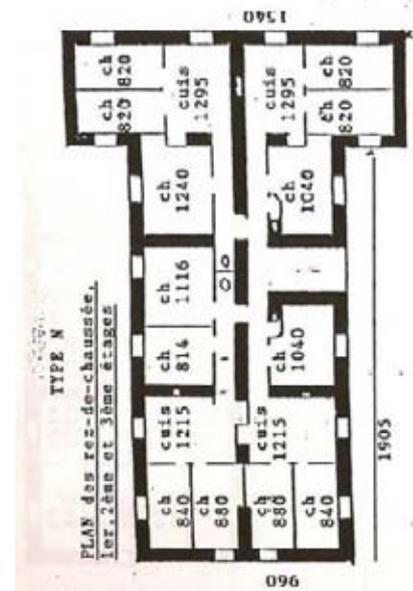
- à l'Ouest, le centre alimentaire dessert une partie de la cité
- à l'Est, les immeubles de la Grande Cité possèdent plusieurs magasins installés au rez-de-chaussée qui forme une structure et des services de proximité sous évalués
- les jardins familiaux jouent un rôle de cohésion spatiale, assurent un lien

typologie des immeubles Habitations à bon Marché		Type M	type N	type O
Nombre d'immeubles par type:		4	7	2
date de construction	1926	x	x	x
destinataires:	ouvriers	x	x	x
	chef d'atelier			
	ingénieur			
	contremaître			
nombre de logements par immeuble		<b>22</b>	<b>24</b>	<b>19</b>
type de logements	1 pièce		<b>1 logement</b>	—
	2 pièces	<b>12 logements</b>	<b>5 logements</b>	—
	3 pièces	<b>6 logements</b>	<b>2 logements</b>	—
	4 pièces	<b>4 logements</b>	<b>12 logements</b>	—
	5 pièces		<b>4 logements</b>	—
nombre de niveaux par pavillon		<b>R+5</b>	<b>R+5</b>	<b>R+5</b>
Construction	ciment	x	x	x
	béton	x	x	x
	mâchefer	x	x	x
	enduit	x	x	x
nature de la propriété	publique			
	privée	x	x	x
couverture	toit 2 pans	x	x	x
	toit 4 pans	x	x	x
	longs pans, 2 versants			
	toit en croupe			
	toit en demi-croupe	x	x	x
	noues et arêtes	x	x	x
	tuiles mécaniques	x	x	x
orientation de la ligne de faitage/rue	parallèle	x	x	x
	perpendiculaire			x
éléments de confort intérieur	eau courante	x		
	WC intérieurs	x	x pas au dernier étage	—
	salle d'eau		x (seulement deux logements de 5 pièces)	—

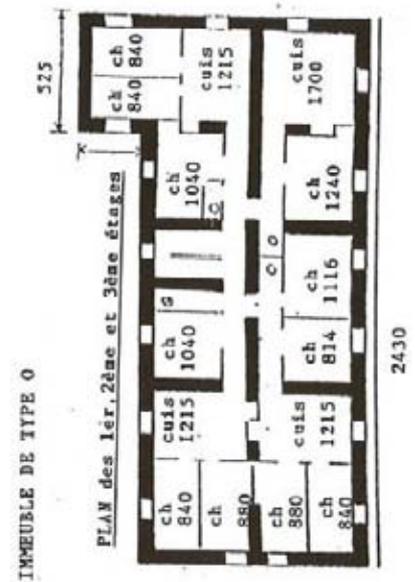
Type M



Type N



Type O





Anciennes cartes postales des Grandes Cités TASE, début du XXème siècle [A.M Vaulx-en-Velin]



Nouveaux collectifs construits en façade de la rue Nelli et alignements de platannes.



Les allées plantées offrent une couture végétale atténuée la monumentalité des collectifs.

**Fiche n°4****Villas des  
Directeurs****Diagnostic patrimonial du Carré de Soie****Type d'étude :** Etude thématique du patrimoine industriel**Date de l'étude :** Février 2008**Localisation :** **Département :** Rhône**Commune :** 69 120 Vaulx-en-Velin**Adresse :** 69 120 Vaulx-en-Velin**Dénomination :** **Logement patronal****Appellation et titre :** villa des Directeurs de l'Usine TASE**Description :** Un système parcellaire simple :

- à peu près identiques
- de forme rectangulaire
- disposant d'une assiette importante : le jardin
- implantation du bâti en cœur d'îlot

Quelques détails architecturaux :

- les villas des sous directeurs utilisent les mêmes artifices architecturaux : la façade antérieure se caractérise par trois travées avec travée principale où prennent place la porte au dessus, une porte fenêtre précédée d'un balcon, toit terrasse qui fait office de porche d'entrée, le tout surmonté d'une lucarne.
- La villa du directeur reprend les mêmes artifices mais avec des proportions plus monumentales
- La bichromie des façades caractérise cet ensemble

Un parc habité :

- la végétation se signale tout autour du bâti
- les clôtures assurent le front du bâti complété par les allées d'arbre privatives : véritable rideau végétale

**Histoire :** Expression d'un pouvoir hiérarchisé, les villas des directeurs assoient l'autorité de la direction dans un espace qui dépasse les limites de la cité TASE, elles s'inscrivent dans une longue tradition instituée par la famille Gillet. Chaque site de production se compose d'une usine, d'un conglomerat de logements ouvriers, les villas directoriales parachèvent ce triptyque.

Construites en 1924 par l'entreprise Gillet, ces maisons devaient accueillir le directeur et les sous-directeurs de l'Usine de la soie artificielle du Sud-Est. Situées à l'écart, protégées des émanations de souffre par l'ancienne gravière qui constitue une part importante de la réserve foncière de l'ancienne usine de Soie Artificielle du Sud Est, les directeurs surveillaient à distance l'outil de production, laissant le soin aux ingénieurs et aux contremaîtres ayant des maisons au Sud de l'usine le soin de contrôler la production et l'outil de travail à tout moment de la journée.

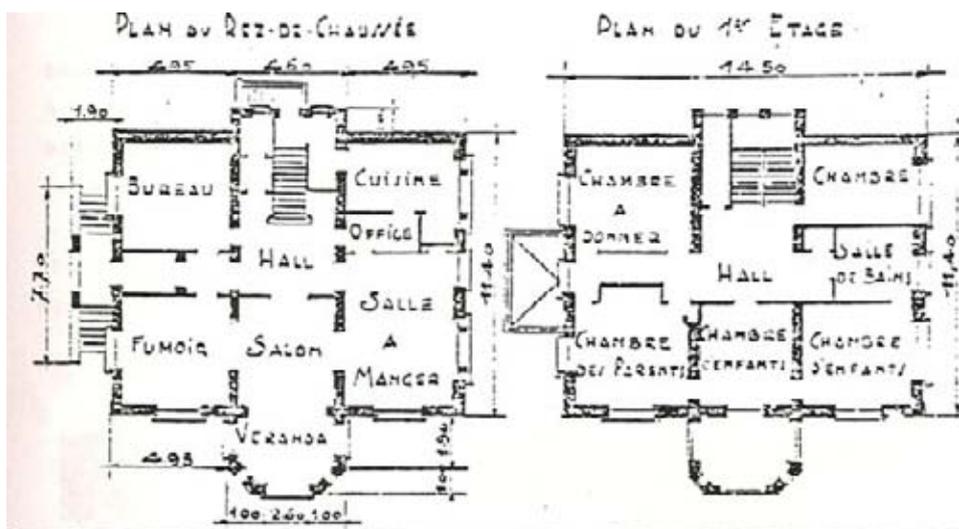
**Contexte général :** Les logements directoriaux se trouvent dans le Périmètre d'études « Carré de Soie » (Vaulx-en-Velin – Villeurbanne), instauré par délibération de la Communauté Urbaine de Lyon du 27.11.2000 (« Pôle de Loisirs de Vaulx-en-Velin – Villeurbanne canal »), étendu par délibération de la Communauté Urbaine de Lyon du 19.09.2005, et délimité, à Villeurbanne.

**Éléments de proximité:** Alignées le long de la rue de la Poudrette au Nord Ouest de la friche industrielle de l'usine de Textiles Artificiels du Sud Est, les villas profitent de leur proximité avec cet axe traversant. Elles sont aussi longées par la rue Jacquard, rue qui donne accès à d'anciennes friches. Les villas sont contiguës à l'atelier de métro de la Poudrette. En face le bâtiment d'une zone industrielle assez élevé R+5 offre un vis-à-vis peu enviable.

**Zonage au PLU:** Les villas des directeurs sont actuellement classées en zone PLU UI1 : zone à vocation industrielle, artisanale, scientifique et technique, elle admet les bureaux et services mais interdit en principe les activités commerciales autres que celles utiles à la vie quotidienne de la population résidente ou travaillant dans la zone ou celle dont l'implantation en centre ville n'est souhaitable compte tenu de l'importance de leur superficie de vente à l'air libre.

**Projets sur le site :** Le Secteur connaît une forte pression foncière, une partie de l'îlot des ateliers du métro de la Poudrette [extrémité Est] va subir prochainement la première déclinaison du parc habité avec le développement dans cet espace du parc qui s'inscrit dans la continuité des berges du canal et qui doit conforter le concept de nature habité. Il serait intéressant d'inclure les trois parcs ainsi que les villas à ce concept de parc habité.

Commanditaires:	Comptoir des textiles artificiels, Edmond Gillet, Louis Chatin, Lucine Chatin, Edmond Bizot, Société de Soie Artificielle du Sud Est.
Auteurs:	Desseux architecte de l'Usine SASE [TASE] et son adjoint Alexandre
Date(s) de construction:	1924



Plan de la villa du Directeur de l'usine TASE et panoramas de la maison du directeur et des sous-directeurs depuis la rue de la Poudrette.

Fiche n°5

Lotissements  
Givet-Izieux

Diagnostic patrimonial du Carré de Soie

**Type d'étude** : Etude thématique du patrimoine industriel**Date de l'étude** : Février 2008**Localisation** :**Département** : Rhône**Commune** : 69 120 Vaulx-en-Velin**Adresse** : Avenue Juliot, rue Pierre Corneille**Dénomination** : **Castors, logements ouvriers****Appellation et titre** : Lotissement Givet-Izieux

**Description** : Pierre angulaire du système ouvrier, le nouveau lotissement s'insère dans la continuité des Grandes cités TASE, faisant la jonction avec la cité jardin qui se trouve au sud du site de production. Après la Seconde Guerre Mondiale, l'usine vend à des prix très intéressants, un terrain situé au Sud Est des cités, aux ouvriers qui souhaitent accéder à la propriété. Le salarié comme le Castor construit lui-même sa maison.

**Histoire** : Devenu une charge trop importante, pesant sur la comptabilité du site de Production, la direction de l'Usine de Textiles Artificiels du Sud Est change sa politique de logements sociaux, abandonnant par la même occasion le paternalisme industriel institué à la fin du siècle dernier par la famille Gillet. Pour loger ses ouvriers, la compagnie décide un nouveau mode de production immobilière, contribuant par la même occasion au développement pavillonnaire du Carré de Soie.

► Origine des Castors :

- expansion dans les années 1950-1960 pour pallier la crise du logement et l'incapacité de l'Etat de fournir des habitations à loyer modérés
- les cottages sociaux de la banlieue de Lyon ou de Villeurbanne sont à l'origine de ce mouvement d'auto-construction.
- mouvement communautaire née pendant l'occupation ou la guerre. La circulaire de la MRU du 12 août 1952 autorise l'emploi de la formule Castor dans la législation HLM.

► Un projet qui suppose :

- la solidarité et un esprit d'équipe accomplis de la part des participants
- une démarche pionnière. Les castors sont des pères de famille, décidés et courageux qui se regroupent pour participer pendant leurs loisirs, à la construction de leur maison, en assurant personnellement le maximum de main d'œuvre sous-qualifiée et complétant ainsi l'insuffisance des prêts consentis par l'Etat.

► Un mécanisme de formule des Castors de l'usine TASE simple :

- groupement en coopérative d'auto-construction : les ouvriers de l'usine TASE se rassemblent en équipe sous la responsabilité d'un promoteur [M Nouridjanian]
- exécuter le maximum de travaux de construction en effectuant des heures de travail en remplacement d'ouvriers du bâtiment : 66 pavillons-castors sont édifiés par les ouvriers
- association collective et volontaire qui porte la notion de travail au cœur d'une œuvre collective : reproduction du système productif de l'usine
- une réalisation qui s'inscrit dans les principes idéologiques de la Petite Cité de l'usine TASE : fidélisation, fixation de la main d'œuvre

► Une réalisation qui s'inscrit dans la continuité idéologique de la petite cité TASE :

- fidélisation et fixation de la main d'œuvre à proximité immédiate de l'outil de travail
- fédérer les employés autour d'un projet commun : intensifier l'esprit d'équipe
- une accession à la propriété contribue à la paix sociale : limite les effets de grève.
- Système économique pour le patronat

► Une opération financée par le Comptoir Artificiel de textile qui nécessite :

- que chaque participant doit effectuer 1000 heures de travail
- un effectif d'ouvriers conséquent dans le chantier
- un castor peut se trouver propriétaire d'une maison de 4 pièces pour 3 à 4000 francs par mois sur une période de 15 à 20 ans.

Le nouveau lotissement se caractérise par la simplicité de la forme urbaine et des formes architecturales conçues par les architectes de l'usine qui ont dressé à la majorité des plans.

**Contexte général :** Logement pavillonnaire, résidentiel à caractère privatif, individuel qui se trouve dans le Périmètre d'études « Carré de Soie » (Vaulx-en-Velin – Villeurbanne), instauré par délibération de la Communauté Urbaine de Lyon du 27.11.2000 (« Pôle de Loisirs de Vaulx-en-Velin – Villeurbanne canal »), étendu par délibération de la Communauté Urbaine de Lyon du 19.09.2005.

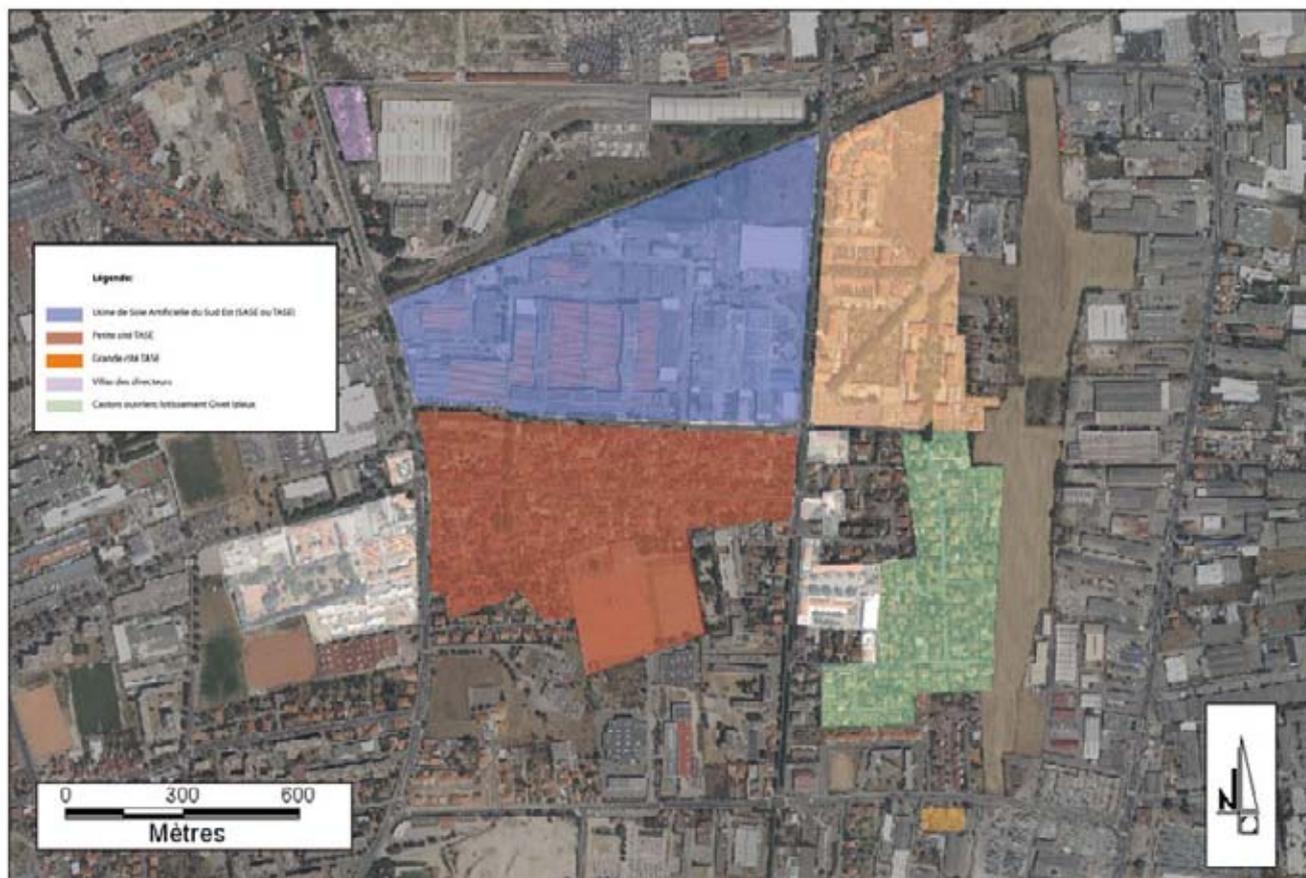
**Eléments de proximité:** Les annexes de la rue Roger Salengro, les divers équipements publics au Sud de la cité TASE et le groupe scolaire Armand Croizat désenclavent la zone et offrent des services de proximité à cet ensemble pavillonnaire.

**Zonage au PLU:** Une différence de zonage s'opère entre deux entités :

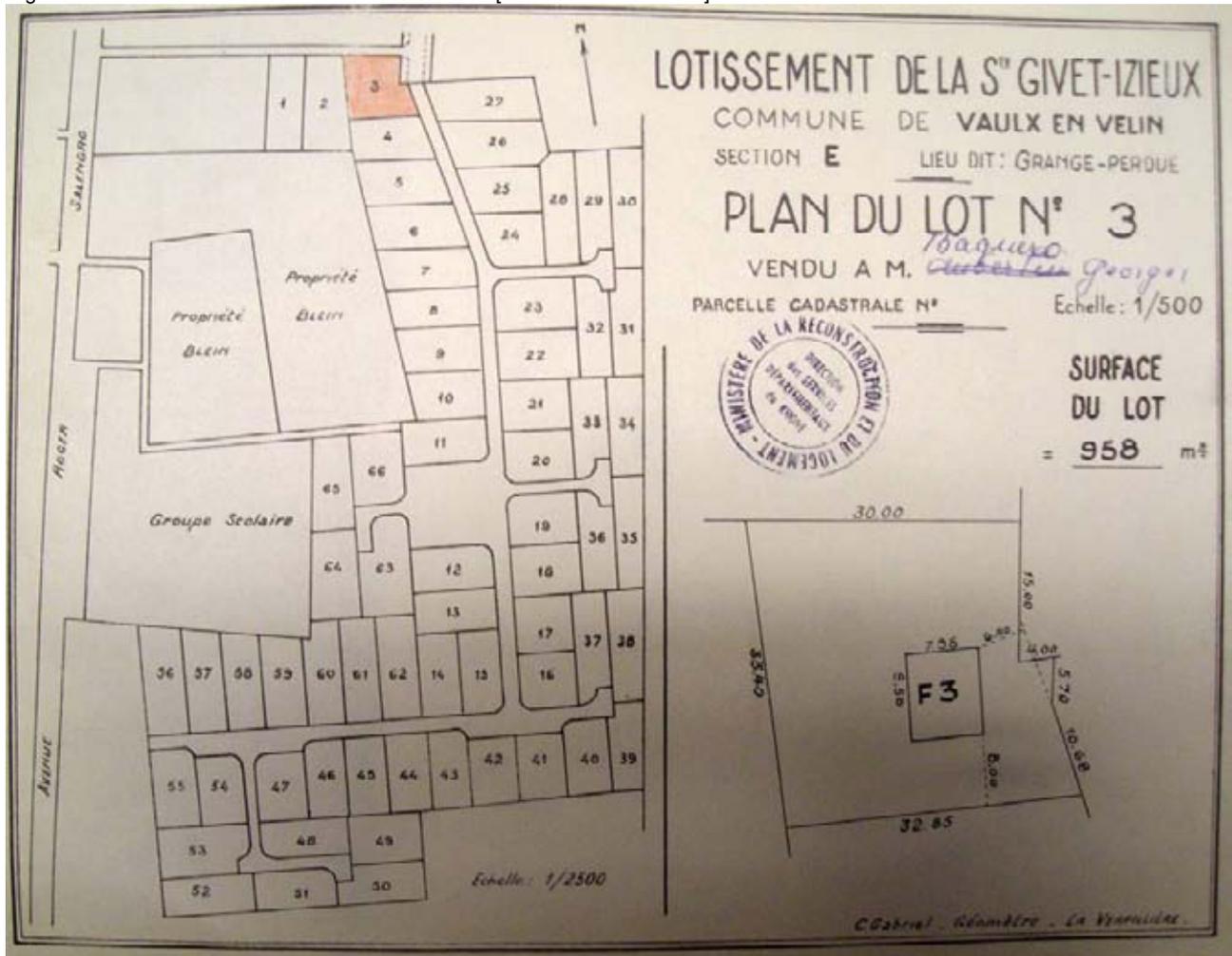
- contigue à la large bande agricole qui doit accueillir le futur BUE, la partie desservi par l'Avenue Joliot se trouve dans une zone URP, zone spécialisée de préservation des quartiers à protéger pour des raisons esthétiques, écologiques, de risques ou de nuisances, visant à maîtriser une densification incompatible avec leurs caractéristiques.
- la partie desservie par la rue Pierre Corneille est en zone UD1b : zone banalisée, secteur constituant une liaison entre les quartiers centraux et les quartiers périphériques de moindre densité, dominante de l'habitat collectif.

**Projets sur le site :** Prolongement d'anciennes formes de logements ouvriers : la cité jardin et les collectifs HBM, la cité Castors se trouve à proximité du futur pôle multimodal : ligne de Tramway T3 Léa-Leslys, la ligne A de métro. Situé à mi chemin de la Grande Cité et de la Petite Cité, le lotissement des Castors profitent des divers équipements et services de proximité qui désenclavent cette partie Sud de la commune de Vaulx-en-Velin, enserrant le groupe scolaire Croizat, les pavillons profite de la centralité de cet équipement public.

<b>Commanditaires:</b>	Comptoir des textiles artificiels, Société des Textiles Artificiels du Sud Est, Société Givet-Izieux
<b>Auteurs:</b>	Cohendet architecte DPLG, Lyon
<b>Date(s) de construction:</b>	1957-1959



Plan général du lotissement Givet-Izieux dressé en 1957 [A.M de Vaulx-en-Velin]



## 1/ Un système viaire d'une certaine qualité :

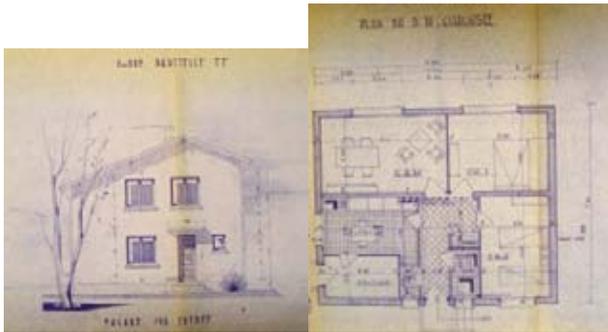
- l'Avenue Salengro [axe Nord Sud] est l'axe périphérique du lotissement
- greffe progressive d'un réseau secondaire qui desservait le domaine agricole qui a donné son nom à cette entité : Grange Perdue
- développement des équipements scolaires en 1951 [groupe scolaire Croizat] et du lotissement entraîne progressivement une stratification du réseau viaire
- superposition de deux systèmes : [1] un axe traversant [axe principal : jonction de l'Avenue Joliot et de la rue Pierre Corneille], un système d'impasses sur rue [axes secondaires : impasse Ronsard, Boileau, Lamartine] qui optimise l'utilisation du foncier, accroît le nombre de pavillons, connectivité des parcelles

## 2/ Trois modes d'implantation du bâti sur la parcelle :

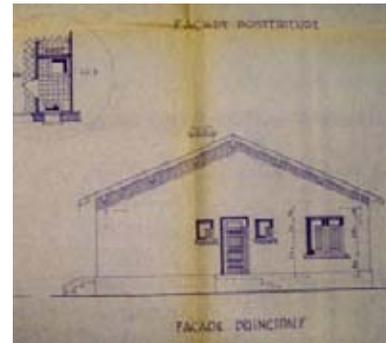
- maisons individuelles situées en devant de parcelle avec un léger retrait par rapport à la voie et un dégagement arrière : jardin privatif, alignement se faisant face à la voie
- maisons individuelles situées en flanc sur une parcelle étirée en longueur orientation Nord/Sud, alignement sur parcelle suivant la longueur de la parcelle et non sur rue
- maisons individuelles situées en devant de parcelle d'angle, avec un retrait par rapport à la voie et dégagement à l'arrière ; jardins privés, alignement de façade parallèle à la voie.

Les ramifications assurent l'accessibilité de chaque îlot et convergent en direction de l'axe secondaire et des espaces publics comme la petite placette de l'impasse d'écoles.

Typologie des Castors :	Type F5	Type F4
Année de construction :	1957-1959	
Destinataire :	ouvriers	
Nombre de pavillons :	17	39
Nombre de logements par pavillon :	1	
<b>Partie constituante par pavillon :</b>		
Salle à manger :	15,40 m <sup>2</sup>	15,40 m <sup>2</sup>
Cuisine :	8,74 m <sup>2</sup>	8,74 m <sup>2</sup>
Salle d'eau :	2,2 m <sup>2</sup>	2,2 m <sup>2</sup>
Dégagement :	6,32 m <sup>2</sup>	6,32 m <sup>2</sup>
W.C :	1,04 m <sup>2</sup>	1,04 m <sup>2</sup>
Cellier :	5,01 m <sup>2</sup>	5,01 m <sup>2</sup>
Rangement :	6,32 m <sup>2</sup>	0,55 m <sup>2</sup>
Chambre 1 :	11,85 m <sup>2</sup>	11,85 m <sup>2</sup>
Chambre 2 :	10,93 m <sup>2</sup>	10,93 m <sup>2</sup>
Grenier :	—	?
Combles perdus :	—	?
Surface habitable :	57 m <sup>2</sup>	?
Matériaux de construction :	Moellons de mâchefer, ciment, enduit	
Nature de la propriété :	privée	privée
Couverture :	Toit à deux pans avec tuiles mécaniques	
Orientation de la ligne de faitage/rue :	Parallèle ou perpendiculaire par rapport à la voie	
Description des jardins :	Jardin personnel avec jardin seuil en façade principale	



Type F5



Type F4

### 3/ Caractéristiques générales du bâti :

- essentiellement pavillonnaire, l'habitat se caractérise par sa faible emprise au sol et sa hauteur limitée [R+1 à R+1 avec combles] contribuant à l'uniformisation d'une ligne de ciel relativement basse
- l'alignement sur rue est souligné par des clôtures ajourées qui reprennent certains codes architecturaux développés dans la petite cité TASE.



Différentes vues depuis la bande agricole située à l'Est du lotissement et de l'Avenue Curie.

### 4/ Caractéristiques du patrimoine naturel :

- présence de potagers, des jardins d'ornementation
- tantôt enclos ou traversant les clôtures, les éléments végétaux structurent cette entité, par de jeu de lumière, les branchages et les clôtures rythment la chaussée de conception plus austère



Le square Pierre Brossolette offre des déambulations à révéler.

### 5/ Des espaces publics de qualité :

- organisation banale du quartier révélée par une forme originale : le système d'impasses qui donne une profondeur à l'espace public, reprend des schémas initiés par la Grande Cité : axe Est/ Ouest, l'impasse de Ecoles s'organise sous la forme d'un trident qui structure le Square Pierre Brossolette.
- Déambulations régulées par ce jeu d'impasses qui ménagent des surprises et des vides : le square Pierre Brossolette reste un espace relativement bien protégé à l'écart des grands axes de communication.



### 6/ Une certaine disparité dans les comportements :

- si l'entraide et la solidarité sont érigées comme des règles pendant la période de construction du pavillon, il semblerait que le sentiment d'appartenance à un même groupe s'est estompé contribuant à la banalisation du quartier comparable à un lotissement ordinaire

Une certaine sobriété des formes bâties :

- standardisation des formes : deux types de construction F4 ou F5
- standardisation des matériaux de construction : matériaux léger

## Fiche n°6

Equipements de  
la cité TASE

## Diagnostic patrimonial du Carré de Soie

**Type d'étude :** Etude thématique du patrimoine industriel**Date de l'étude :** Février 2008**Localisation :** Département : Rhône**Commune :** 69 120 Vaulx-en-Velin**Adresse :** Avenue du Bataillon-Camagnole-Liberté, Allée du Square, Allée de la Boule en Soie, Allée du Stade, Rue Auguste Brunel, Rue Alfred Musset.**Dénomination :** équipements cité jardin**Appellation et titre :** centra alimentaire, centre médical, Foyer Jeanne d'Arc, Chapelle Saint Joseph, Stade Aubert, Cinéma, Café de la boule de Soie, La Ferme Blein, Groupe scolaire Ambroise Croizat et Ecole de filles Claude Kogan.**Description :**

La cité jardin mêle habitat, équipements et nature, les équipements sont nécessaires à la vie interne :

- ils distinguent la cité jardin de la banalité des autres lotissements
- participent concrètement à la logique de projet social
- s'inscrivent dans un projet socioéducatif et de maintien de la force de travail sur place
- sont le fait d'opérations publiques ou privées
- ont une valeur symbolique et structurante : composante forte de la structure urbaine
- dans de nombreux cas leur implantation est fortement valorisée

Ainsi ces structures ponctuent des axes et des espaces stratégiques de la cité TASE et soulignent une représentation spatiale. La plupart des équipements sont situés à des points d'entrée majeur : le foyer Jeanne d'Arc/ école de filles Kogan [3], l'ancien centre culturel [maison pour tous, salle de danse, salle de musique Jimi Hendrix, la Maison du Rhône /bar, l'Aristorium], le groupe annexes de l'usine/ centre alimentaire [2]... D'autres édifices constituent un repère urbain : l'église Saint Joseph se trouve dans l'axialité de l'ancienne voie interne aux établissements de Soie Artificielle : l'Avenue Bataillon-Camagnole-Liberté.

**Histoire :**

L'équipement de la cité de la Soie se signalait par sa proximité et sa profusion, contribution au bien-être, à l'amélioration des conditions salariales et d'une population en migration :

- [1] le complexe culturel de la petite cité TASE se concentre autour de l'ancien
- [2] construit en 1924 le centre alimentaire de la Poudrette était un service de première nécessité.
- [3] le foyer Jeanne d'Arc ouvrit ses portes en 1924 pour accueillir des salariées d'Europe de l'Est [cf fiche complète].
- [4] Situé au Sud-Est de la petite cité, le stade Aubert est conçu dès le départ comme un prolongement naturel de la petite cité TASE. Au même titre que le travail les activités sportives avaient une place particulièrement importante puisqu'elle devait façonner les corps et conditionner l'esprit. De plus, le sport apparaissait comme un moyen de normalisation et de fixation de la main d'œuvre pour le patronat, l'activité développait l'esprit d'équipe : une équipe, une usine.
- [5] La direction avait entrepris la construction de deux écoles à partir des années 1930, afin d'assurer un service scolaire aux enfants des ouvriers, l'école de garçons était située dans les grandes cités sur la place Cavellini, quant à l'école de filles elle complétait le complexe qui longeait l'Avenue Bataillon-Camagnole. La limitation de ces établissements est complétée par le Groupe Ambroise Croizat.
- [6] A l'origine la Chapelle provisoire avait été édifiée entre 1925-1926 à un endroit stratégique, l'ancienne place de l'église, détruite en 1966, elle est remplacée par un bâtiment en dur qui se trouve à l'angle de l'Avenue Roger Salengro et la rue Auguste Brunel. Cette installation est les vœux pieux de Mme Gillet qui finança cette construction avec ses propres fonds.
- [7] La Ferme Blein

**Contexte général :** Ces équipements se trouvent dans le périmètre d'un projet urbain de 500 hectares : le Carré de Soie qui est inscrit dans une dynamique de l'agglomération lyonnaise, notamment résidentielle, et devient un véritable morceau de ville, singulier à travers des valeurs : l'environnement, le patrimoine, le loisir.

**Éléments de proximité :** Situé à l'intérieur ou en proche périphérie de la cité Jardin du quartier de la Poudrette, ces différents équipements de périphéries doivent leur survie au développement d'une polarité contribuant au désenclavement de Vaulx-en-Velin Sud comprenant : la Mairie Annexe, disparité des zonages, disparité de la nature des propriétés

**Zonage au PLU :** Actuellement les différents équipements des cités TASE sont référencés dans le PLU comme zone :

- UI1 pour l'usine TASE et villas des directeurs
- UD1 b-p pour le centre culturel et le boulodrome
- Les commerces de la Poudrette, la ferme Mazier, les commerces de l'Avenue Roger Salengro ne font pas l'objet de zonage précis

Les commerces de l'Avenue Roger Salengro, l'église et le train multisports sont en zone UC1c

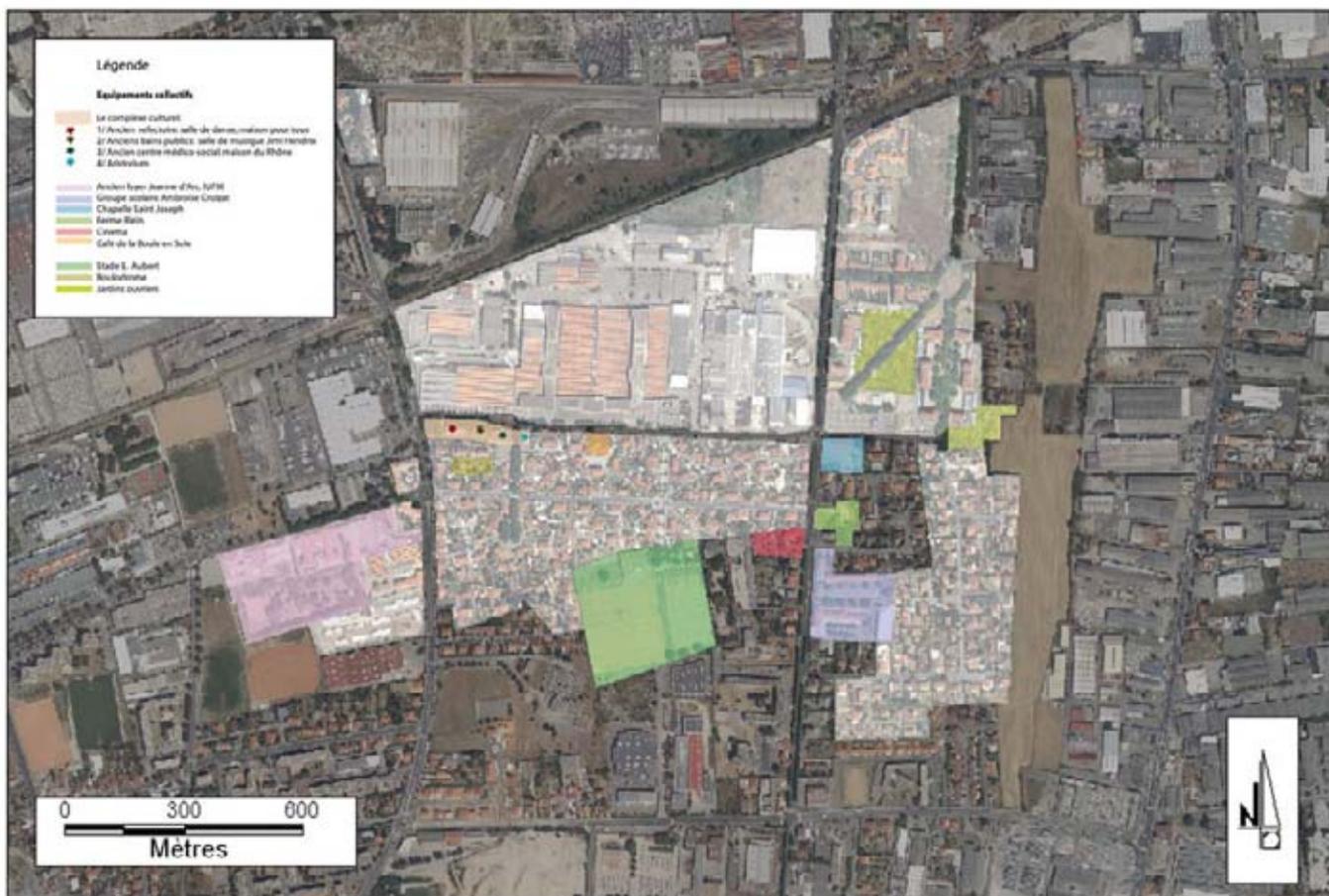
**Projets sur le site :**

L'effet métro contribue au décroisement et valorise cette zone située :

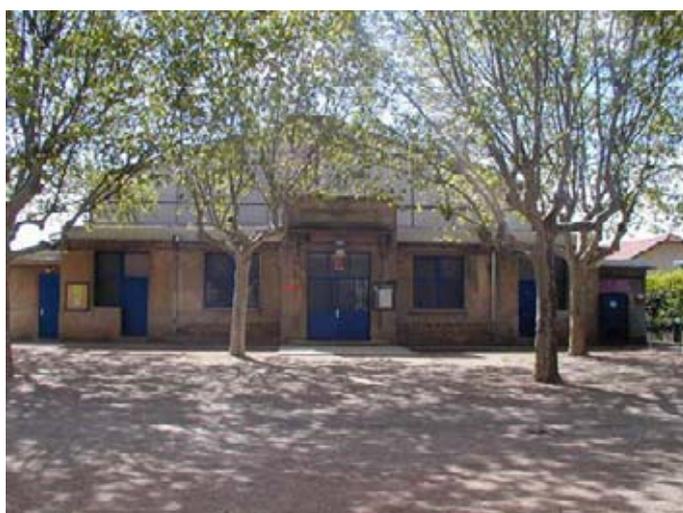
- en bordure de la ligne du Tram T3 Léa-Leslys
- à proximité du terminus de la Ligne A du Métro

près du futur pôle multimodal

<b>Commanditaires:</b>	Comptoir des textiles artificiels, Edmond Gillet, Louis Chatin, Lucien Chatin, Edmond Bizot, Société de Soie Artificielle du Sud Est.
<b>Auteurs:</b>	Inconnu
<b>Date(s) de construction:</b>	Entre 1926-1966
<b>Date(s) d'extension:</b>	1953



Vues de la ferme Blein [7] depuis l'Avenue Roger Salengro.



Annexes du stade Aubert [4], équipement de la petite cité TASE.

Fiche n°6-1

Centre culturel de la  
petite cité TASE

Diagnostic patrimonial du Carré de Soie

**Type d'étude :** Etude thématique du patrimoine industriel**Date de l'étude :** Février 2008**Localisation :** Département : Rhône**Commune :** 69 120 Vaulx-en-Velin**Adresse :** Avenue du Bataillon-Carmagnole-Liberté**Dénomination :** équipement**Appellation et titre :** centre culturel de la petite cité TASE**Description :**

Le centre culturel de la petite cité TASE est né du changement d'affectation de certains équipements qui composaient ce lotissement. Situé le long d'un axe majeur : l'Avenue Bataillon-Camagnole-Liberté, l'alignement sur voie de ces édifices marque l'entrée de la petite cité Tase. Protégé par l'allée de platanes, ces édifices font la liaison entre un espace public : l'avenue, les allées plantées et un espace privé : les propriétés des villas composant la cité jardin. De conception simple, ces trois édifices de plan rectangulaire au sol se distinguent du style pittoresque des pavillons. Leur conception architecturale fait écho au traitement spécifique du bâtiment de façade de l'usine de Textile Artificiel du Sud Est. A l'angle de l'Avenue Bataillon-Camagnole et de la rue de l'Ancienne Eglise, l'élément remarquable de par son traitement de façade et son emprise au sol reste l'ancien centre médico-social [3] qui accueille aujourd'hui la Maison du Rhône, un bar et qui présente des spécificités architecturales intéressantes : porche d'entrée composé. Il est complété dans son développement de la Maison pour Tous/ salle de Danse [1] et la salle de musique Jimi Hendrix [2].

**Histoire :**

Le centre médico-social [3] a été édifié en face de l'usine le long d'un axe important : l'Avenue du Bataillon Campagnole qui était dès sa conception une Avenue interne du complexe usine textile cité jardin. A l'origine ce bâtiment marquait l'entrée du complexe cité jardin usine de Soie Artificielle qui était symbolisée par la grille de clôture. Cette limite entre espace public et espace privé était surveillé par la loge du concierge [bâtiment de contrôle] qui se trouvait en face la succession de l'école de fille, le centre médico-social pièce maîtresse de ce dispositif. A proximité la loge du concierge, le bâtiment de contrôle [disparu] point de passage entre un espace rurale et un espace réglementé par des logiques de productivité et de vie sociale. Avec la fermeture de l'usine en 1980, le réfectoire [1] est transformé en local de dans et en maison pour tous et apparaît encore comme un élément de cohésion du groupe. Dépourvu de salle d'eau les villas de la petite cité et les bâtiments de la Grande Cité offraient d'autres raffinements qui participaient au développement du niveau de vie. Semblables à l'ancien réfectoire, les anciens bains publics étaient des annexes importantes de l'habitat ouvrier. Symboles en partie de la dimension hygiéniste introduit par les concepteurs de la cité jardin et leur conférant un statut d'équipement autonome.

**Contexte général :** Cet équipement se trouve dans le périmètre d'un projet urbain de 500 hectares : le Carré de Soie qui est inscrit dans une dynamique de l'agglomération lyonnaise, notamment résidentielle, et devient un véritable morceau de ville, singulier à travers des valeurs : l'environnement, le patrimoine, le loisir.

**Éléments de proximité :** Situé en périphérie des centres de Villeurbanne [à l'Ouest] et de Vaulx-en-Velin, le quartier se trouve aujourd'hui intégré à un tissu périurbain qui tend à se modifier avec le démarrage du projet urbain du Carré de Soie : achevant par la même occasion l'intégration de la cité jardin au tissu urbain.

**Zonage au PLU :** Tout comme la cité jardin, le centre culturel est inscrit au PLU dans la zone UD1b.p comprenant la première tranche de construction de la cité TRASE de 1925 ; Ces zones d'habitat mixte assurent une transition entre les quartiers centraux et les secteurs de plus faible densité. L'indice « p » est actuellement inscrit sur la partie de la cité jardin.

**Projets sur le site :** La proximité immédiate de la friche industrielle de l'ancienne usine de Textiles Artificiels du Sud Est a contribué à l'état d'abandon général de la zone. Les 3 édifices du service culturel souffrent des mêmes maux que les pavillons de la cité jardin : un état d'abandon généralisé à tout l'ensemble de la cité.

<i>Commanditaires:</i>	Comptoir des textiles artificiels, Edmond Gillet, Louis Chatin, Lucien Chatin, Edmond Bizot, Société de Soie Artificielle du Sud Est.
<i>Auteurs:</i>	Inconnu
<i>Date(s) de construction:</i>	1924- 1930



LE CENTRE SOCIAL



Carte postale ancienne du centre médico-social [3] début du XX ème siècle [A.M Villeurbanne], façade postérieure de la Maison du Rhône [centre médico-social]



Entrée de la petite cité TASE signifiée par la Maison du Rhône [3] et la Maison pour Tous/ salle de danse [1] [ancien réfectoire] aligné suivant un axe Est-Ouest : l'Avenue Bataillon-Carmagnole-Liberté]



La salle de Musique Jimi Hendrix [2] : anciens bains publics, l'Aristorium à l'angle de la rue de l'église et de l'Avenue Bataillon-Liberté et le café de la Boule en Soie.

Fiche n°6-2

Commerces de la  
cité TASE

Diagnostic patrimonial du Carré de Soie

**Type d'étude :** Etude thématique du patrimoine industriel**Date de l'étude :** Février 2008

**Localisation :**

**Département :** Rhône

**Commune :** 69 100 Villeurbanne

**Adresse :** Rue de la Poudrette

**Dénomination :** commerces**Appellation et titre :** Le centre alimentaire de la Poudrette

**Description :** Situé à la frontière de deux communes, ce bâtiment emblématique de la petite Cité TASE marque d'une part l'entrée de la commune de Villeurbanne si on arrive de l'Est ou marque l'entrée du complexe usine textile/ habitat ouvrier. Organisé autour d'une place devenue rond point, l'ensemble annexe des équipements de l'usine et le bâtiment de commerce et le bâtiment d'annexe font face aux villas de la cité TASE. Cet espace structuré autour du nœud de liaison entre les rues de la Poudrette et la rue Alfred de Musset est pensé comme l'une des entrées de la cité et se signale en tant que tel par des procédés urbains qui s'intègrent dans un plan plus global : le complexe usine textile/habitat ouvrier. L'accent pittoresque prédomine dans cet espace et répond au parti architectural développé dans la petite cité TASE. Ainsi le bâtiment de commerce se caractérise par son aspect massif avec un traitement soigné en façade, le toit en croupe et demi croupe ainsi que les flèches des lignes de faitage ajoutent un caractère campagnard à ce bâtiment. Qui se signale aussi par la bichromie des volets et des enduits tyroliens. L'emprise du bâtiment prend en compte l'espace public, ainsi le corps principal comporte deux extensions symétriques orientées à l'intérieur de l'espace formant une placette qui dessert directement les trois commerces, le dégagement postérieur comporte des jardins qui complètent les logements des commerçants situé à l'étage. En face, les deux édifices de plein pied posés perpendiculairement disposent d'un dégagement assez important à l'avant, ces jardins agrémentent de cet espace sont comme le point de départ d'une nature structurante qui intègre la composition urbaine.

**Histoire :** Construit en 1924 le centre alimentaire de la Poudrette marquait l'entrée de l'espace bâti par la direction de l'usine de Soie Artificielle du Sud Est et se trouvait dans l'axe direct de l'axe principal : l'Avenue Bataillon-Camagnole-Liberté. Les architectes de l'usine ont pensé cette structure comme un lieu assurant les services de première nécessité, il comprenait une charcuterie, une boucherie, une laiterie, une boulangerie-épicerie. A l'étage, les logements pensés par la direction étaient loués aux commerçants. Point d'appui d'une urbanisation avancée en zone rurale, cet espace : magasins, esplanade participait au maintien de la main d'œuvre sur le site de production et était un lieu de passage mais aussi de sociabilité de la cité. Située aux marges des deux communes de Villeurbanne et de Vaulx-en-Velin, ce lieu est un point de fixation et participe au désenclavement de la cité en contribuant à l'apport de produits de nécessité. Ils facilitent les initiatives privées et les échanges sociaux qui structurent l'activité. Ces commerces complètent un réseau d'approvisionnement comprenant les commerces au RDC des Habitations bon marché de la Grande Cité et la ferme Blein. Malgré les diverses mutations sociales et économiques, cet espace a gardé sa fonction de commerce de proximité. L'espace public se trouvant à l'avant est transformé en rond point pour la circulation des automobiles, confisquant un peu plus l'espace dédié aux cheminements piétons.

**Contexte général :** Ces commerces se trouvent dans le périmètre d'un projet urbain de 500 hectares : le Carré de Soie qui est inscrit dans une dynamique de l'agglomération lyonnaise, notamment résidentielle, et deviennent un véritable morceau de ville, singulier à travers des valeurs : l'environnement, le patrimoine, le loisir. Les commerces participent également à l'inscription urbaine de ce nouveau quartier dans la ville en recomposition, marquant cette place carrefour qui contribue à étendre l'attraction du centre ville commercial vers la cité-jardin.

**Éléments de proximité :** Centralité de quartier, cet espace profite de la proximité de deux polarités :

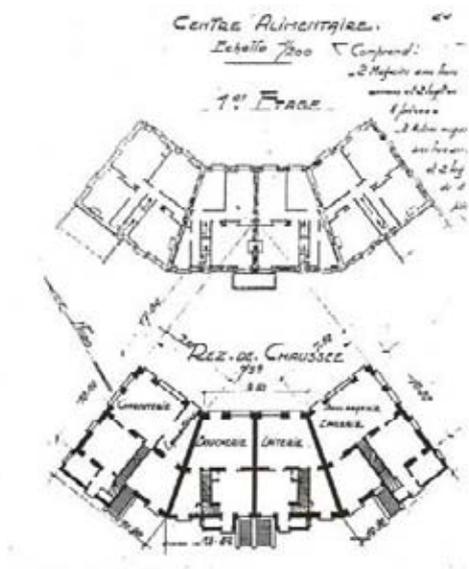
- le pôle multimodal
- la concentration d'équipements publics de proximité se trouvant au sud du Quartier Poudrette/ Salengro/ La Côte.

Équipement qui dessert la partie Ouest de la cité Jardin et qui contribue à l'avancée urbaine d'une zone essentiellement industrielle au Nord de la cité jardin.

**Zonage au PLU :** Les commerces sont en zone URb qui désigne les quartiers à dominante résidentielle constitués principalement sous forme d'immeubles collectifs ou d'édifices en ordre discontinu et de faible densité. En outre, dans cette zone il s'agit de promouvoir les qualités résidentielles et maintenir une faible densité favorisant la végétalisation des terrains. Spécifique, la zone URb autorise la construction d'un habitat pavillonnaire sous condition sur le territoire de Villeurbanne.

**Projets sur le site :**

Commanditaires:	Comptoir des textiles artificiels, Edmond Gillet, Louis Chatin, Lucien Chatin, Edmond Bizot, Société de Soie Artificielle du Sud Est.
Auteurs:	Inconnu
Date(s) de construction:	1924-1926



LA PETITE CITÉ - Commerces de la Poudrette

Copie du plan des commerces dressé en 1924 [Archives privées], ancienne photographie du bâtiment dit de « la matelasserie » au début du XXème siècle .



Façade postérieure du centre alimentaire de la Poudrette donnant sur les jardins privés des logements, vue de l'esplanade des commerces depuis la rue de la Poudrette.

Fiche n°6-3

Église Saint-Joseph

Diagnostic patrimonial du Carré de Soie

**Type d'étude :** Etude thématique du patrimoine industriel**Date de l'étude :** Février 2008**Localisation :** Département : Rhône**Commune :** 69 120 Vaulx-en-Velin**Adresse :** Avenue Roger Salengro, rue Auguste Brunel**Dénomination :** lieu de culte**Appellation et titre :** église Saint Joseph

**Description :** Située au point de convergence de deux axes : l'Avenue du Bataillon-Carmagnole-Liberté et l'Avenue Roger Salengro, l'église Saint Joseph marque l'angle de la rue Auguste Brunel et l'Avenue Roger Salengro. Occupant le flanc d'une parcelle rectangulaire le bâtiment profite d'un dégagement latéral au Sud faisant office de parc arboré et complété par un édifice annexe local de Jardinier ou garage. Sur deux flancs de la parcelle au sud et à l'Est, une zone pavillonnaire s'est greffée le long des deux axes, profitant des vides laissés par le complexe industriel/ logement ouvrier. De conception assez simple, voire austère le bâtiment se distingue des pavillons par son emprise au sol plus conséquente et par son ornementation. Un petit clocher métallique appui le sommet du mur pignon Ouest qui comporte une saillie en forme de Croix qui s'inscrit dans le rythme des ouvertures. Détail architectural qui se veut significatif, on peut identifier ce lieu de très loin : profitant de la percée de l'Avenue Bataillon-Carmagnole-Liberté, cet édifice se pose comme une borne, elle constitue le repère urbain de cette frange de la cité jardin. Equipement important durant la période industrielle, l'église est une pièce structurante importante de la cité Jardin profitant d'un emplacement choisi. Le bâtiment religieux tout comme le parc sont des espaces d'interface qui font la jonction entre le complexe industriel [Nord/ Ouest], la Grande Cité [Nord/ Est], la Petite Cité [Sud/Ouest], les castors ouvriers [Sud/ Est] confortant ainsi son rôle de centralité évidente. Si la fréquentation de cet édifice a quelque peu chuté, ce complexe religieux apparaît toujours comme un lieu de convergence qui profite de la proximité de l'ésplanade de la rue : un vide non négligeable qui offre des percé sur l'Avenue Bataillon-Carmagnole-Liberté et sur l'Avenue de la Poudrette : la cité TASE.

**Histoire :**

Comme les autres cités du Groupe Gillet, la cité jardin de Vaulx-en-Velin est dotée en 1926 d'une chapelle en bois comparable à celle installée à Grenoble à côté des installations industrielles. A l'origine la Chapelle provisoire avait été édifiée entre 1925-1926 à un endroit stratégique, en matériaux légers, la composition place centrale/ édifice religieux était un exemple de structuration de la composition urbaine qui se faisant autour d'un équipement majeur. Cette curieuse implantation d'une église au centre rond point routier bordé de pavillon est une forme urbaine courante dans certaines cités jardins construites à la même époque. Ce bâtiment provisoire fait aussi écho à des édifices similaires qui ont été montés notamment dans la cité du Beau Vert à Grenoble avec la chapelle provisoire construite à la même époque et appartenant elle aussi au Comptoir de Soie Artificielle du Sud Est. De part sa vétusté, l'édifice est démonté en 1967 dégageant un espace central dans la petite cité. De part ces équipements, la cité de la Soie s'inscrit dans un contexte beaucoup plus global de l'Agglomération lyonnaise, et s'inscrit dans une longue tradition du logement social initié par H Sellier au début du XXème siècle. Plus qu'un patrimoine religieux, cet espace démontre le degré d'adaptation et de culture de la famille Gillet. En 1960, lors de la construction du lotissement de Grange Perdue : lotissement Givet Izieux de type castors, une parcelle de 560 m<sup>2</sup> est cédée par l'usine à l'Evêché de Lyon. La nouvelle église Saint Joseph se trouve à l'angle de l'Avenue Roger Salengro et la rue Auguste Brunel. Cette une installation est les vœux pieux de Mme Gillet qui finança cette construction avec ses propres fonds.

**Contexte général :** Cet équipement religieux/ culturel se trouve dans le Périmètre d'études « Carré de Soie » (Vaulx-en-Velin – Villeurbanne), instauré par délibération de la Communauté Urbaine de Lyon du 27.11.2000 (« Pôle de Loisirs de Vaulx-en-Velin – Villeurbanne canal »),

**Éléments de proximité:** Espace de convergence entre les divers terrains consacrés aux logements sociaux de l'usine de Soie Artificielle du Sud Est : la cité jardin, les collectifs des Habitations à Bon Marché et les castors, le lieu de culte profite de la connectivité initié par le futur pôle multimodal de la Soie comprenant desserte du tramway [ligne Léa-Leslys], la ligne A du métro...

**Zonage au PLU:** L'église est actuellement en zone UC1 : zone banalisée, ensemble d'immeubles collectifs constituant une liaison entre les quartiers centraux et les quartiers périphériques de moindre densité. Dominante d'habitat collectif, la zone UC1 se différencie par l'emprise au sol des constructions et des règles d'implantation par rapport à la voie.

**Projets sur le site :**

Pièce centrale du projet 100

\* qui prévoit le développement d'une nouvelle centralité avec la mise en place d'un centre commercial bordant la place à l'angle de l'Avenue Roger Salengro et de la rue Auguste Brunel, l'aspect de la grande cité va encore connaître une seconde mutation qui nui totalement au site originel.

<i>Commanditaires:</i>	Comptoir des textiles artificiels, Edmond Gillet, Louis Chatin, Lucien Chatin, Edmond Bizot, Société de Soie Artificielle du Sud Est, épouse de Joseph Gillet.
<i>Auteurs:</i>	Inconnu
<i>Date(s) de construction:</i>	1966



LA PETITE CITÉ - L'église



Ancienne église en bois démontée en 1967 et expédiée en Savoie, perspective monumentale de l'Avenue Bataillon-Carmagnle-Liberté avec la nouvelle église Saint Joseph en second plan.



Vue de l'église Saint Joseph de puis l'Avenue Roger Salengro, vue aérienne de la place Cavellini avec l'église comme espace de convergence de la grande cité, l'usine TASE, la petite cité et le lotissement Givet-Izieux [les Castors].

Fiche n°6-4

Cimetière des  
Brosses

Diagnostic patrimonial du Carré de Soie

**Type d'étude :** Etude thématique du patrimoine industriel**Date de l'étude :** Février 2008**Localisation :** **Département :** Rhône**Commune :** 69 120 Vaulx-en-Velin**Adresse :** A l'angle de la rue Alexandre Dumas et de la rue André Chenier**Dénomination :** Ensemble funéraire, Cimetière**Appellation et titre :** Cimetière des Brosses

**Description :** Sur une parcelle traversante rectangulaire orientée Nord/Sud, le cimetière des Brosses occupe une surface relativement importante de 28 000 m<sup>2</sup>. Les bâtiments desservant cet équipement se trouvent essentiellement au Nord du tènement en façade de la rue Alexandre Dumas et s'organisent selon une symétrie axiale qui s'opère de part et d'autre du portail d'entrée monumental qui marque l'entrée du complexe funéraire. Organisant le développement sur rue, le porche d'entrée se caractérise par son caractère monumental souligné par les doubles poteaux en béton qui ménagent une espace entre la grille fer forgé et la rue, et soutiennent une dalle qui protège les passants. De part et d'autre de cet élément central, deux bâtiments de plan carré s'inscrivent dans l'alignement de la clôture. Ces deux édifices disposent des mêmes artifices architecturaux afin de souligner l'harmonie du lieu :

- façades antérieures caractérisées par deux travées comprenant un développement de petites baies vitrées
- façades postérieures reprenant les principes du portail d'entrée, l'alignement de trois doubles poteaux ménage un abri avant qui protègent les accès des deux édifices

A l'origine, la destination de ces bâtiments était la suivante :

- le bâtiment Ouest pour le dépôt des couronnes et la loge du gardien
- le bâtiment Est pour le dépositaire et les caveaux posthoire

Profitant de l'avancée sur rue de la clôture, la maison du concierge en forme de T s'appuie sur cette dernière afin de ménager à l'arrière un espace clos qui accueille le jardin. Le patrimoine naturel se signale :

- par la présence du parc du logement du concierge
- par les boisements qui complètent l'alignement des édifices en façade de la rue Alexandre Dumas
- par les deux plats de bande parallèle aux façades postérieures et qui confortent les symétries axiales organisées le long d'un axe Nord/Sud, point de départ du porche qui traverse le complexe.

**Histoire :** La construction du cimetière répond à l'augmentation croissante de la population occupant le sud de Vaulx-en-Velin, l'éloignement du bourg historique de la commune et l'insuffisance des équipements dans cette partie des Brosses poussent les autorités locales à trouver rapidement des solutions afin de pallier à cette insuffisance. Après la Seconde Guerre Mondiale, la municipalité de Vaulx-en-Velin commence à prendre le relais de l'usine de Textile Artificielle [groupe Givet-Izieux] qui avait développé autour de sa cité jardin des équipements de qualité mais limité. Ainsi la municipalité prévoit de doter cette frange de la commune d'une école communale et d'un cimetière pour désenclaver cette zone qui reste sous le contrôle étroit des industriels du textile, l'architecte villeurbannais Enay est chargé de réaliser ces deux complexes.

Depuis 1944, la municipalité projette de compléter les divers équipements élaborés par la direction de l'usine de Textile Artificiels du Sud Est par un cimetière. Ce projet commence à prendre forme à partir du 8 janvier 1949 : date à laquelle le conseil municipal arrête le financement du nouveau complexe funéraire des Brosses. Le coût des travaux est alors estimé à 12 millions de Fr. Le chantier comprend plusieurs étapes :

- 22 octobre 1949 : création d'un poste de fossoyeur en vue de la prochaine ouverture
- 25 février 1950 : fin des travaux, approbation des emplacements des concessions
- 1<sup>er</sup> janvier 1950 : ouverture officielle du cimetière.

**Éléments de proximité :** Située dans une zone industrielle, le cimetière souffre de la proximité de complexes importants qui profitent de la connectivité d'un axe Est/Ouest : la rue Alexandre Dumas qui conduit à un axe Nord/Sud : la rue de la Poudrette pour se développer. Cet équipement municipal est enclavé par :

- la zone industrielle [au Nord de la rue Alexandre Dumas]
- l'ancienne Gravière occupant l'îlot à l'Ouest du cimetière
- les établissements industriels développés en façade de la rue Alexandre Dumas à l'Est du cimetière
- un habitat pavillonnaire commence à se développer au Sud du cimetière
- des allées plantées et du mobilier urbain commencent à structurer cet espace

Excepté une frange se trouvant en façade de la rue Alexandre

**Zonage au PLU :** Au regard du PLU, le cimetière se trouve dans un seul zonage :

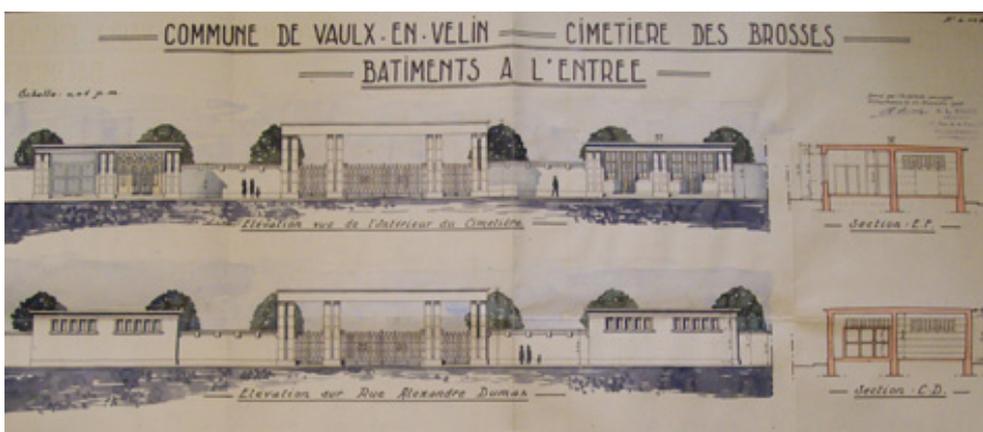
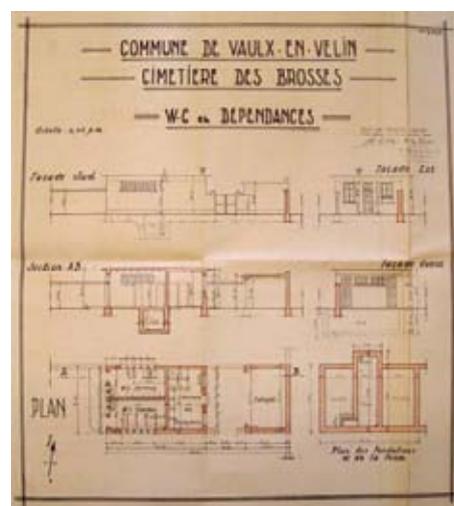
- la zone UD2a. Cette zone banalisée concentre généralement un habitat mixte qui assure une transition entre les quartiers centraux [UA, UB et UC] et les secteurs de faible densité [UE et UV]. La zone UD2 se caractérise par un rapport plus ou moins fort du bâti à la rue.

Dumas et qui se caractérise par un tissu de faubourg de faible hauteur qui butte sur la zone industrielle, ce secteur se caractérise par sa pauvreté paysagère.

Le jardin attenant à la loge du concierge et les quelques pins qui agrémentent le tènement du complexe funéraires participent à l'aération de ce site déstructuré

**Projets sur le site :**

Commanditaires:	Commune de Vaux-en-Velin
Auteurs:	Enay [architecte]
Date(s) de construction:	1949-1950



WC et dépendances donnant sur la rue Alexandre Dumas.



Elévation du portail d'entrée dressé par l'architecte Enay en 1949 [A.M Villeurbanne]



Plusieurs vues internes du cimetière.

<b>Fiche n°6-5</b>	<b>Hôtel Jeanne d'Arc</b>	<b>Diagnostic patrimonial du Carré de Soie</b>
<b>Type d'étude :</b> Etude thématique du patrimoine industriel		
<b>Date de l'étude :</b> Février 2008		
<b>Localisation :</b>	<b>Département :</b> Rhône	
	<b>Commune :</b> 69 100 Villeurbanne	
	<b>Adresse :</b> rue Alfred Musset	
<b>Dénomination :</b> <b>Edifice scolaire</b>		
<b>Appellation et titre :</b> IUFM de Lyon		
<p><b>Description :</b> Situé à la frontière entre deux communes, le centre alimentaire de la Poudrette et l'Hôtel Jeanne d'Arc sont des éléments phare de l'ancien complexe cité jardin usine industriel crée par le Comptoir de Soie Artificielle du Sud Est. Ces deux édifices se trouvent à la croisée de deux axes majeurs du Carré de Soie : une voie Nord/ Sud ; la rue de la Poudrette, une voie Est Ouest la rue Alfred de Musset : axe structurant de la cité jardin. L'allée plantée qui commence à l'Ouest du foyer est un cheminement qui conduit naturellement à la cité jardin. Taillés en voûtes les platanes structurent le rapport entre la hauteur de l'édifice [R+3 avec combles] et le gabarit de la voie, l'alignement renforce surtout la perspective urbaine offerte au regard. La voie longe une parcelle régulière d'assez grande dimension qui se compose d'un parc dont la diversité des essences plantées amène une profondeur et s'inscrit dans la continuité des parcs et allées qui jalonnent la cité jardin. L'axe marque le début d'une composition urbaine intéressante qui connaît un aboutissement dans l'entre las de voies structurées de la cité jardin. Tout comme l'usine de production de textile artificielle, l'édifice central du complexe universitaire se caractérise par sa forme en U visible sur un plan masse. L'édifice dispose de plusieurs particularités : chaque aile donnait accès à la cour intérieure qui a été comblée par l'ajout d'un bâti et par un système d'escalier de secours qui nuit à la symétrie. Progressivement, de nombreux ajouts dénaturent les façades de l'édifice. Au niveau de l'architecture, les architectes ont combiné des formes diverses : oriel ou fenêtre en encadrement, balcon, loggia, toiture, modénatures soulignées par les enduits tyroliens qui donnent de la profondeur aux façades et signalent le bâtiment dans le paysage.</p>		
<p><b>Histoire :</b> En 1926, pensée comme un prolongement naturel de la petite cité, la Grande Cité TASE accueille une partie non négligeable de célibataires se caractérise par la profusion de commerces de proximité au premier étage qui fait de cette espace une zone de passage apprécié des travailleurs. La décence exige que soit logées à l'opposé les quelque trois cent jeunes filles, hongroises pour la plupart, confiées à la garde des sœurs de Saint Sauveur de Nierbronn [Alsace] dans le foyer hôtel Jeanne d'Arc. Elles sont là pour se procurer une dot avant de repartir chez elles.</p> <p>Le but du foyer est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De créer un espace de sociabilité reproduisant une vie familiale</li> <li>- De s'inscrire dans la tradition catholique de la famille Gillet connu pour ses aspirations religieuses et paternalistes</li> <li>- De donner les garanties morales à l'éducation des jeunes filles</li> <li>- D'assurer le confort matériel des salariées logeant dans cet espace</li> </ul> <p>Dans cette maison, à partir de 13 ans les jeunes filles sont reçues afin de travailler mais surtout de parfaire leur éducation en leur procurant certains enseignements alimentaires, hygiéniques, disciplinaires et des cours ménagers. La crise de 1929-1932 est fatale à cette institution qui perd sa fonction originelle et devient une annexe de l'usine et des équipements développés par la direction de l'usine de Soie Artificielle du Sud Est. La cohésion du « système Gillet » ne parvient pas à faire face aux problèmes financiers. Le foyer connaît par la suite d'autres affectations ; de 1940 à 1943, l'école polytechnique et l'hôpital militaire investissent les lieux provoquant des modifications architecturales et l'ajout d'annexes sur le pourtour de l'édifice. Récemment, le site est une annexe de l'IUFM de Lyon et d'autres bâtiments se sont greffés à l'édifice originel. Ce complexe était complété par l'école de filles Kogan (disparue).</p>		
<p><b>Contexte général :</b> Cet équipement se trouve dans le Périmètre d'études « Carré de Soie » (Vaulx-en-Velin – Villeurbanne), instauré par délibération de la Communauté Urbaine de Lyon du 27.11.2000 (« Pôle de Loisirs de Vaulx-en-Velin – Villeurbanne canal »),</p>	<p><b>Zonage au PLU:</b> Le groupe scolaire est en zone URb qui désigne les quartiers à dominante résidentielle constitués principalement sous forme d'immeubles collectifs ou d'édifices en ordre discontinu et de faible densité. En outre, dans cette zone il s'agit de promouvoir les qualités résidentielles et maintenir une faible densité favorisant la végétalisation des terrains. Spécifique, la zone URb autorise la construction d'un habitat pavillonnaire sous condition sur le territoire de Villeurbanne.</p>	
<p><b>Éléments de proximité:</b> Entouré par des espaces industriels, l'hôtel apparaît comme le poumon vert de cette frontière communale, en proche périphérie, le collège professionnel est en reconstruction et a terme une partie du bâti ne sera plus visible de la chaussée. La reconstruction du collège professionnel a un impact direct sur le parc de l'IUFM, à terme une partie de ce boisement classé ne sera plus visible de l'espace public.</p>		

**Projets sur le site :** La Commune de Villeurbanne procède sur ce secteur à la rénovation du groupe scolaire : à terme une partie du parc va subir des transformations. La reconstruction du collège professionnel [ajouter le nom] a un impact direct sur le parc de l'IUFM qui concentre une grande partie de boisements classés. A court terme le parc ainsi qu'une partie de l'édifice ne sera pas visible

Commanditaires:	Usine de Soie Artificielle du Sud Est
Auteurs:	inconnu
Date(s) de construction:	1926



Photo ancienne de la Maison Jeanne d'Arc en 1926 [ A.M de Vaulx-en-Velin], aile latérale Est du bâtiment de l'IUFM donnant sur le parc.



Différentes vues du bâtiment de l'IUFM depuis la rue Alfred Musset.



Différentes vues des allées plantées qui structurent la rue Alfred Musset et marque l'entrée dans la commune de Villeurbanne et connaissent une continuité avec les allées plantées de la petite cité des jardins sur la commune de Vaulx-en-Velin.

Fiche n°6-6

GS Ambroise Croizat

Diagnostic patrimonial du Carré de Soie

**Type d'étude :** Etude thématique du patrimoine industriel**Date de l'étude :** Février 2008**Localisation :** Département : Rhône**Commune :** 69 120 Vaulx-en-Velin**Adresse :** A l'angle de l'Avenue Roger Salengro et de l'impasse Roger Salengro, allée des écoles.**Dénomination :** Etablissement scolaire**Appellation et titre :** Groupe Scolaire Ambroise Croizat

**Description :** Sur un tènement relativement important les bâtiments scolaires s'organisent autour d'une cour centrale : point de convergence qui organise et structure la vie de l'établissement scolaires, un système d'arrière cours situées au Nord et au Sud de la propriété complètent ce dispositif.

Les bâtiments administratifs, de direction et certaines annexes se concentrent le long d'un axe majeur du Carré de Soie : l'Avenue Roger Salengro. Côté rue les bâtiments s'ordonnent autour d'un pavillon en T, de part et d'autres et dans le prolongement de la coursive :

- qui assure un lien en le pavillon et les deux édifices
- qui fait office de portail d'entrée : porche monumental qui repose sur un système de poteaux en béton
- qui ménage un espace entre espace public et espace privé

De conception traditionnelle : immeubles R+2 de plan rectangulaire, ces deux édifices s'inscrivent dans la symétrie définie par la loge du concierge en T sur un plan masse et participent à la singularité du site :

- conception qui se retrouve dans le cimetière des Brosses
- la succession façade, clôture organise le front de rue
- conception originale progressivement comblée par l'ajout d'extension en appentis sur les murs gouttes de ces deux immeubles

En cœur d'îlot, la cour organise la disposition des édifices : développement de deux édifices parallèles qui se caractérisent par leur dimension importante et par leurs détails architecturaux : succession d'ouvertures en façade qui garantissent l'apport de lumière. De conception austère ces édifices sont complétés par d'autres équipements qui se situent en flanc parcelle Est.

Pièce maîtresse de l'établissement et de conception plus récente le gymnase Ambroise Croizat complète les équipements qui se trouvent en pourtour de la cité jardin construite par l'usine de Soie Artificielle du Sud Est. Ces espaces organisés par un système de cours et d'arrière cours comportent des éléments végétalisés qu'il faudrait valoriser et qui s'intègrent parfaitement au site : assurent la jonction entre les jardins de la petite Cité et les jardins du lotissement Givet-Izieux coupé par l'Avenue Roger Salengro qui forme une rupture Nord/Sud.

**Histoire :** Avec l'établissement d'une nouvelle usine textile en 1925 à la frontière des communes de Vaulx-en-Velin et de Villeurbanne, la direction du Comptoir des textiles artificiel du Sud Est décide la création d'un complexe qui comprendrait les unités de production, les logements ouvriers mais aussi les divers équipements qui assurent un service de proximité et qui apparaissent comme autant de lieux de vie pour une population déracinée. Afin d'assurer l'éducation des enfants de ses employés, la direction fait construire :

- une école de filles en face de l'Hôtel Jeanne d'Arc [aujourd'hui disparu] : école
- une école de garçon aux pieds des immeubles bon marché de la Grande cité : école Lafontaine

Confrontée à l'accroissement démographique de sa main d'œuvre, la direction du site reconnaît que ces divers services ne parviennent plus à assurer certains services à cette population. Pour pallier à cette situation de crise, le groupe opère un changement dans sa politique de logement : il cède une partie de ces terrains à ses employés pour la construction d'un nouveau pavillon : le lotissement Givet Izieux et à la commune qui décide de construire à proximité de cette résidence une nouvelle école communale. Un premier projet avait été lancé en 1937 mais abandonné à cause de la Seconde Guerre Mondiale, ce projet sera relancé à partir de 1948. Répondant aux impératifs de la Reconstruction, la municipalité décide par délibération du conseil municipal du 13 juin 1949 d'acquérir une parcelle de 14 467 m<sup>2</sup> appartenant à l'usine TASE. La première pierre de ce complexe est posée le 10 juin 1951. L'école ouvre en avril 1953 et comprend 11 classes de garçons et 5 classes maternelles. Le nom de cet établissement est donné en hommage à l'ancien ministre du travail qui venait de décéder. Pour des raisons de sécurité et pour accueillir plus d'élèves ; le groupe est rénové en 1977.

**Contexte général :** Cet équipement scolaire se trouve dans le Périmètre d'études « Carré de Soie » (Vaulx-en-Velin – Villeurbanne), instauré par délibération de la Communauté Urbaine de Lyon du 27.11.2000 (« Pôle de Loisirs de Vaulx-en-Velin – Villeurbanne canal »), étendu par délibération de la Communauté Urbaine de Lyon du 19.09.2005.

**Éléments de proximité :** Tout comme l'église Saint Joseph, le groupe scolaire Ambroise Croizat se trouve au croisement des trois entités qui constituent la cité jardin de l'ancienne usine de Soie Artificielle du Sud Est :

- la Petite Cité construite en 1924
- la Grande Cité de 1926
- le lotissement Givet-Izieux, castors de 1951

**Zonage au PLU :** Le Groupe scolaire Ambroise Croizat est actuellement en zone UC1 : zone banalisée, ensemble d'immeubles collectifs constituant une liaison entre les quartiers centraux et les quartiers périphériques de moindre densité. Dominante d'habitat collectif, la zone UC1 se différencie par l'emprise au sol des constructions et des règles d'implantation par rapport à la voie.

Et complète divers équipements qui constitue la centralité du quartier Salengro-Poudrette-La Cotte :

- la Mairie Annexe
- la bibliothèque Lafontaine
- le jardin D. Casanova
- le stade Edouard Aubert

L'alignement d'une partie du groupe scolaire le long d'un axe important : l'Avenue Roger Salengro assure une bonne desserte à cet établissement.

**Projets sur le site :** Du fait de sa proximité avec le futur BUE, des modifications vont être apportées à cette zone afin de faciliter d'une part la desserte et d'assurer une connectivité entre l'Avenue Roger Salengro et le futur BUE. Le projet Cavalleni va permettre l'implantation d'une nouvelle centralité avec le contournement de la rue la rue Auguste Brunel qui va desservir les nouveaux commerces à venir. Située plus au sud l'établissement scolaire ainsi que l'église Saint Joseph vont servir de point d'appui de cette centralité.



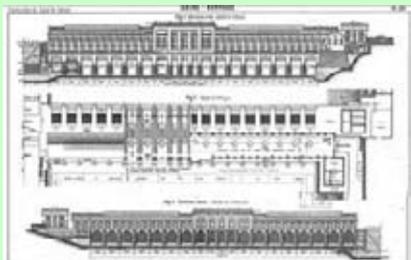
Front de rue structuré par l'alignement des porches d'entrée et les bâtiments alignés le long de l'Avenue Roger Salengro.



## 5.2. L'Ensemble paysager du Canal de Jonage

### Les unités patrimoniales

#### Le canal de Jonage:



Elévation de la centrale hydro-électrique de Cusset.

#### ■ Localisation :

Véritable poumon vert de l'Est lyonnais, le canal de Jonage complète un site beaucoup plus vaste que les abords du Carré de Soie : entre les plans d'eau du parc Miribel-Jonage et le Rhône : la Rize/ le canal de Jonage s'inscrit dans un axe Est-Ouest à l'échelle du Carré de Soie.

#### ■ Description d'ensemble :

Composante centrale, chaque entité structurelle ancienne converge en direction du canal point de rencontre d'un patrimoine hydrographique : la Rize, d'un patrimoine naturel : faune, flore importante et d'un patrimoine industrielle emblématique : la centrale hydro-électrique de Cusset, point d'ancrage des futures orientations urbaines du territoire. Ces entités sont complètement niées par le développement urbain qui s'est opéré dans le secteur pendant la Période de reconstruction. La berge Sud concentre une densité importante d'habitat et d'activités industrielles.

Globalement le canal de Jonage comporte 3 entités qui se répartissent sur les communes Mézieu, Décines-Charpieu, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne :

- le canal de prise
- le canal d'amenée
- le canal de fuite



Ancien plan du Canal de Jonage.

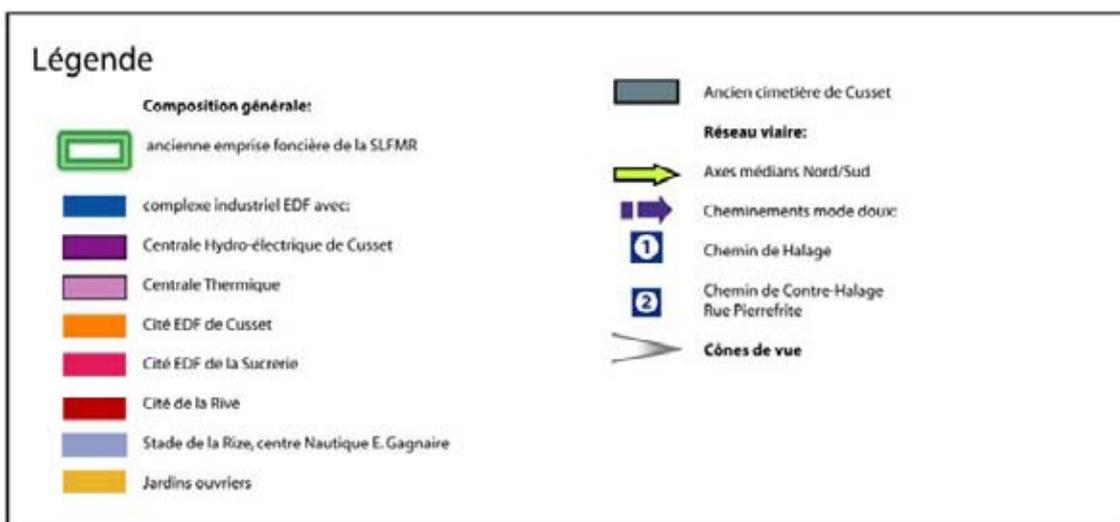
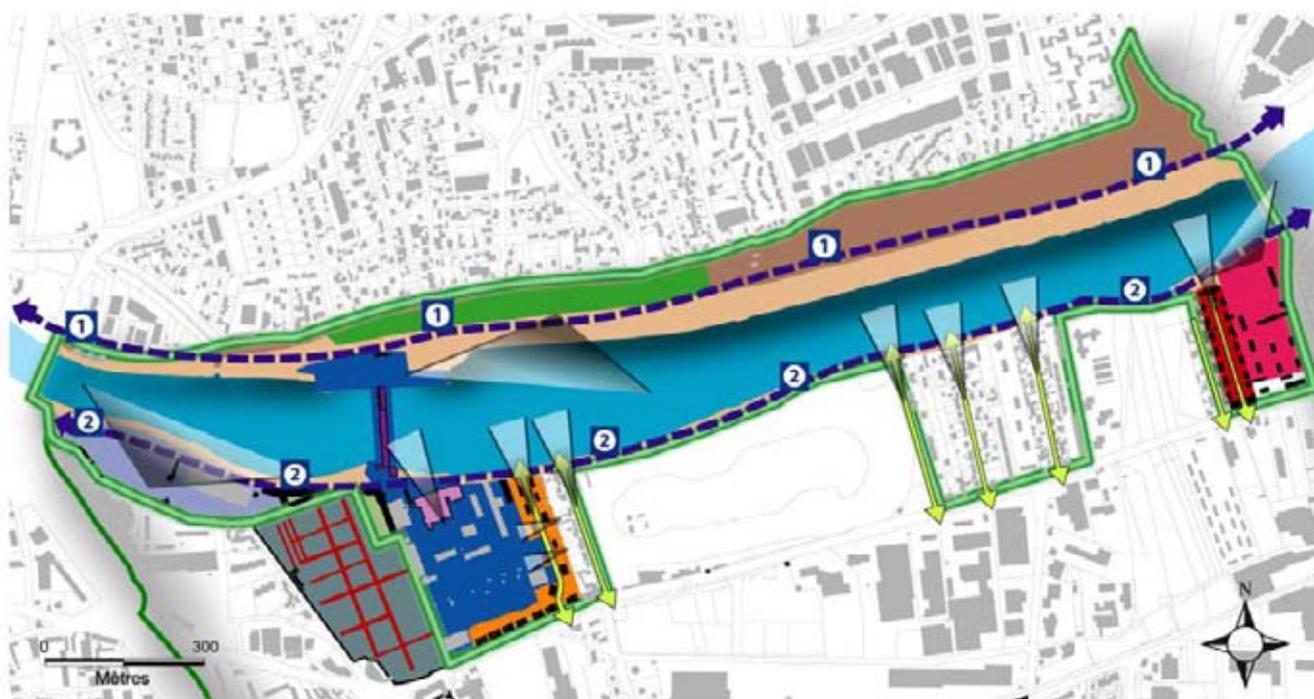


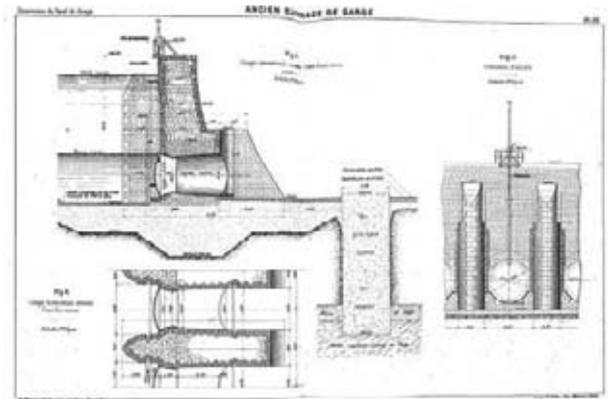
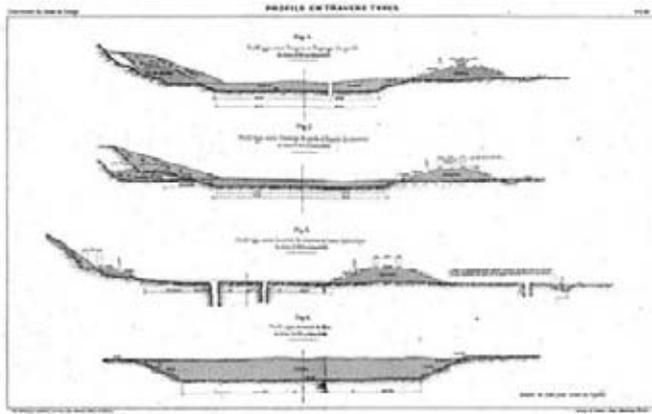
Ancien poste de l'usine de la Sucrierie.



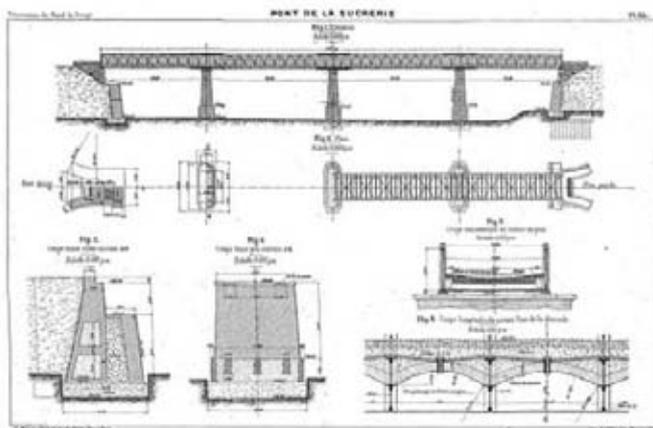
Parc de la Sucrierie







Profil du Canal de Jonage et ancien ouvrage de garde [planches extraites de l'ouvrage : Chaumin René, *Construction du Canal de Jonage*, 1902, Paris...



Pont de la Sucrierie, vue des berges du canal de Jonage au début du XXème siècle [ A.M Décines]



Berges du Canal de Jonage au début du XXème siècle et en 2008.



Berges Sud du Canal de Jonage offrant des points de vue sur les monuments industriels ponctuant ce paysage.



Espace naturel signifié par les différentes essences d'arbres, nature maîtrisée symbolisée par les allées de platanes en face de l'Hippodrome.



Les anciens quais de l'Usine de la Sucrierie comme point d'appui du développement naturel, venelle donnant accès aux berges Sud du Canal de Jonage et à la cité de la Rive, ménageant des cônes de vue de qualité.

### 5.3. Le complexe EDF

#### Les unités patrimoniales

#### Le complexe industriel EDF :

##### ■ Localisation :

Site industriel remarquable en amont et aval du canal de Jonage, le complexe industriel EDF épouse les courbes du barrage. Cette entité présente un enjeu patrimonial fort de ce territoire, et comprend des éléments emblématiques du patrimoine industriel qui doivent faire l'objet d'une protection adaptée et raisonnée pour en garantir l'intégrité.

##### ■ Description d'ensemble :

Ouvrage d'art remarquable, patrimoine architectural situé dans un site de grande qualité, l'usine hydro-électrique de Cusset est devenue un repère paysager et un monument qui appartient au patrimoine industriel régional, national voir international. C'est l'un des seuls ouvrages de cette qualité qui canalise les eaux d'un fleuve puissant. Cette unité de production électrique est incorporée à un site industriel beaucoup plus vaste qui intègre les ateliers et la cité jardin qui encadrent l'usine thermique autre élément remarquable du site.

L'histoire du site est intimement liée à l'Histoire de la Société Lyonnaise des forces motrices du Rhône, au gré des fluctuations de productions, des crues du Rhône et de la demande croissante, d'autres éléments sont ajoutés à proximité du site originel [la centrale hydro-électrique de Cusset] à partir de 1906 pour compléter la production d'énergie électrique. Le développement à proximité d'un habitat répond à des impératifs précis : loger la main d'œuvre à proximité des installations sensibles qui demandent un entretien régulier



Mur pignon Sud de la centrale Hydro-électrique de Cusset.



La centrale thermique, rive Sud du Canal de Jonage, en amont de l'Usine Hydro-électrique



Des alignements de qualité



Le célibatorium



La cité jardin de Cusset [Villeurbanne]



La cité jardin de Cusset [Villeurbanne]



Parc de la cité de la Sucrierie.



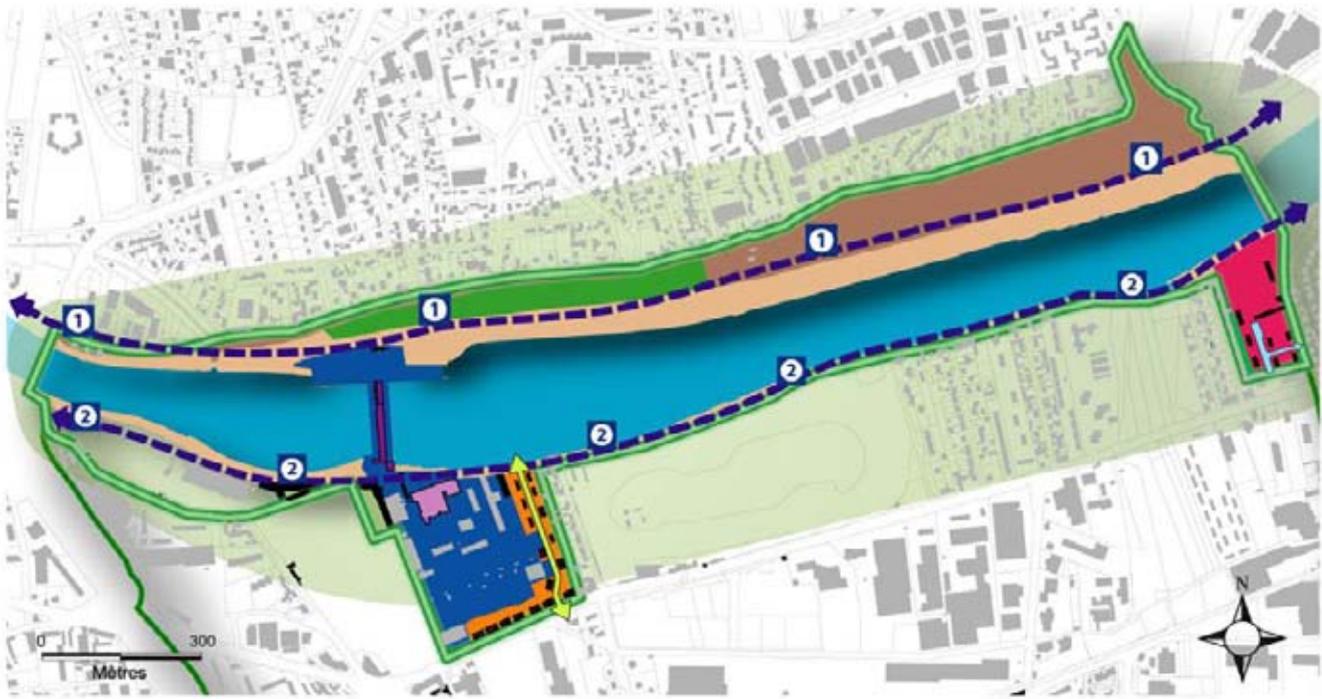
Vue d'un collectif de la cité de la Sucrierie.



Pavillon d'entrée de la cité de la Sucrierie.



Élévation d'un collectif de la cité de la Sucrierie.



### Légende

<b>Composition générale:</b>		<b>Réseau viaire:</b>	
	ancienne emprise foncière de la SLFMR		Axe intérieur cité de la Sucrierie
	complexe industriel EDF avec:		Axes médians Nord/Sud: rue Ampère
	Centrale Hydro-électrique de Cusset		Chemins mode doux:
	Centrale Thermique		Chemin de Halage
	Cité EDF de Cusset		Chemin de Contre-Halage Rue Pierrefrite
	Cité EDF de la Sucrierie		<b>Canal de Jonage</b>
	Jardins ouvriers		Rives du canal de Jonage

Fiche n°1

Usine Hydro-  
électrique de  
Cusset

Diagnostic patrimonial du Carré de Soie

**Type d'étude :** Etude thématique du patrimoine industriel**Date de l'étude :** Février 2008**Localisation :****Département :** Rhône**Commune :** 69 100 Villeurbanne, 69 120 Vaulx-en-Velin**Adresse :** Rue de Pierrefrite, chemin de Halage.**Dénomination :** Centrale hydro-électrique**Appellation et titre :** Centrale EDF Hydro-électrique de Cusset

**Description :** Elément remarquable du canal de Jonage, la halle de production se présente comme une construction de type : usine-poids : installée perpendiculairement au cour d'eau, l'ensemble écluse usine apparaît comme un élément remarquable du Carré de Soie, d'un point de vue technique et architectural. L'usine est un repère visuel ayant une véritable influence sur le paysage. Cet ensemble se présente comme un mur de retenue à l'abri duquel est construit un bâtiment à deux étages carrés. Des aqueducs pratiqués dans le mur de retenue amènent de l'eau aux turbines. Situé à proximité de l'échangeur Laurent Bonnevey, le site industriel se caractérise par son enclavement certain et signale à proximité des berges du canal, le développement progressif des formes urbaines qui a fini par nier totalement ce site. Par ailleurs, l'usine profite d'un large dégagement et devient une composante de ce paysage naturel offrant des percées visuelle. Sur le Canal d'une part, et sur l'Agglomération Lyonnaise d'autre part démontre son intégration beaucoup plus globale qui dépasse les limites structurelles et administratives et qui en font un élément monumental au même titre que la tour du Crédit Lyonnais.

**Histoire :** A l'origine le site désigné pour accueillir la centrale hydro-électrique se trouvait plus en aval : localisé près du pont de la Sucrierie. La construction de cette usine-barrage basse chute constitue un des temps fort du chantier et une pièce maîtresse de cet ouvrage technique : le canal de Jonage. Le projet prévoit l'installation d'un barrage poids capable de résister à la poussée de l'eau par équilibre statique. L'articulation technique d'un tel projet pose de nombreuses contraintes aux concepteurs qui parviennent à trouver des solutions mais lors du chantier de nombreuses difficultés prolongent les délais de construction. L'ingénieur avait pensé à de nombreux dispositifs techniques afin d'asseoir les massifs dans un sol instable, comme la percée du canal, le développement d'outil de construction rend possible cette réalisation. L'aménagement de la centrale hydroélectrique de Cusset sur le Rhône a été déclaré d'utilité publique par une loi du 9 juillet 1892 et concédé à la Société Lyonnaise des Forces Motrices du Rhône pour une durée de 99 ans. La mise en eau de la centrale a eu lieu en 1899. L'idée de cette réalisation revient à J. Racllet, ingénieur à Lyon et auteur du projet. Le principal promoteur du projet est J.A Henry, fabricant de soierie et président du conseil d'administration de la Société Lyonnaise des Forces Motrices du Rhône. Cette centrale est à l'origine de l'essor de l'industrie lyonnaise au début du XXème siècle. Elle a été exploitée par la SLFMR jusqu'en 1946 date à laquelle en vertu de la loi de nationalisation de l'électricité (loi n°46-628 du 8 avril 1946), elle est transférée à EDF.

Ambert Tournaire se contenta de décorer la façade aval du bâtiment conçu par un ingénieur. L'usine barrage était l'affirmation prestigieuse d'un nouvel ordre économique, social et politique :

- l'implantation montre l'infirmité d'un pouvoir capitaliste
- l'ensemble bâtiment canal démontre la confiscation d'un espace au service d'un pouvoir externe
- l'implantation à proximité de cet ensemble de l'usine de Soie Artificielle du Sud Est confirme cet aspect
- cet ouvrage démontre la main mise des autorités lyonnaises sur cet espace de conquête
- l'usine montre l'affirmation d'un pouvoir industriel qui se fait au dépend des intérêts communaux

**Contexte général :** Cet équipement municipal se trouve dans le Périmètre d'études « Carré de Soie » (Vaulx-en-Velin – Villeurbanne), instauré par délibération de la Communauté Urbaine de Lyon du 27.11.2000 (« Pôle de Loisirs de Vaulx-en-Velin – Villeurbanne canal »)

**Eléments de proximité:** Entravant la continuité du Canal de Jonage, ce monument de l'agglomération lyonnaise se pose comme une frontière artificielle qui marque la limite entre le canal d'amenée et le canal de fuite. En proche périphérie, la proximité du pôle multimodal de Bonnevey contribue en partie au désenclavement du site industriel conforté par le développement du pôle multimodal.

**Zonage au PLU:** Aucun zonage référencé dans le PLU.

**Projets sur le site :** La reconversion du site passe par son intégration au projet urbain, concrètement la reconversion est pensée dans un contexte beaucoup plus global. Identifier comme une composante de la Coulée Verte qui structure cet espace, ce territoire est un point d'appui entre deux grands projets : l'Anneau Bleu et le projet urbain du Carré de Soie. Quelques grands principes du projet de l'Anneau Bleu :

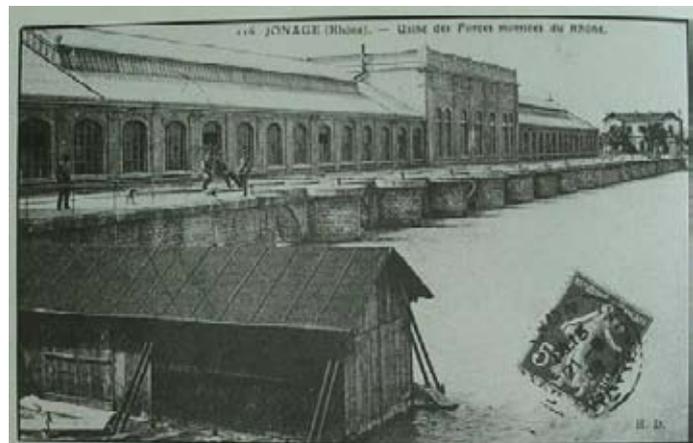
- recréer des liens entre éléments naturels : canal de Jonage
- création d'un espace récréatif axé sur les loisirs
- mise en valeur du patrimoine naturel et urbain par la création de cheminement doux.

Quelques grands principes du projet Carré de Soie :

- aménagement urbain qui s'appuie sur la notion de parc habité

- respect d'un patrimoine emblématique
- respect d'une nature importante et d'un paysage de qualité.

<i>Commanditaires:</i>	la Société Lyonnaise des Forces Motrices du Rhône, J.A Henry
<i>Auteurs:</i>	J. Raclet (ingénieur)
<i>Date(s) de construction:</i>	4 <sup>ème</sup> quart du 19 <sup>ème</sup> siècle : 1892-1899

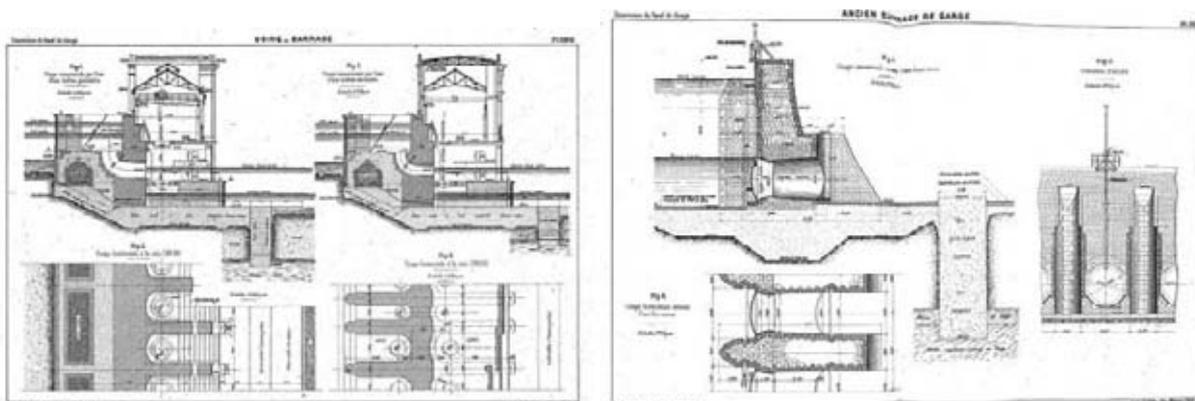


Anciennes cartes postales de l'usine Hydro-électrique de Cusset | A.M de Villeurbanne]



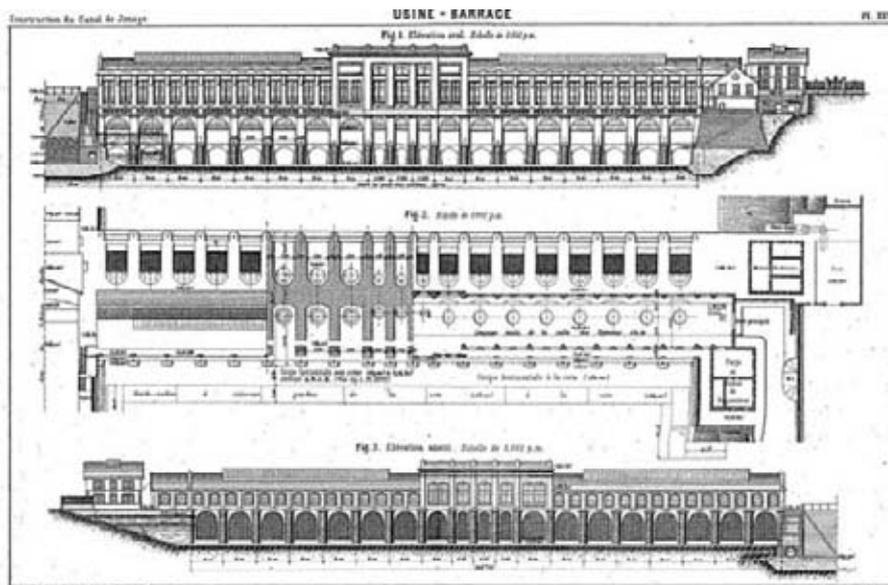
## 1/ Un ouvrage monumental :

- Le système de radier : pour le sous sol de fondation, de nombreux sondages ont été effectués sur un sol instable afin d'asseoir l'assise de l'usine mur
- Une masse imposante et impressionnante
- Les fondations : l'ouvrage repose sur un massif de fondation et sur des piles des chambres à turbines, sur la partie en amont de ce radier qui assure la stabilité de l'ouvrage, un mur de retenue en maçonnerie et de moellons bruts complète l'assise de l'édifice. Des solutions techniques ont été apportées afin de faciliter l'écoulement des filtrations et réduire la pression sur cet ouvrage, par la mise en place de vides ménagés dans l'architecture. Le mur barrage et les piles sont construits entièrement en maçonnerie de moellons bruts avec mortier et chaux hydraulique.
- Le mur barrage composé de piles et de voûtes repose sur la partie amont du radier, il mesure une hauteur de 17m30 avec parement vertical avec deux retraits. L'épaisseur est de 4m40 au niveau des prises d'eau. Les piles s'élèvent jusqu'au niveau de l'étage intermédiaire et mesurent 8m50 de hauteur.



## 2/ Une démonstration technique :

- Les 16 turbines à axe vertical sont logées dans des chambres de sortie d'eau, grâce à un ingénieux système qui optimise la production d'énergie et les rendements.
- La spécificité technique : alternateurs/ turbines expliquent son organisation sur trois niveaux : les turbines à l'étage inférieur, les machines et l'appareillage au deuxième étage. Entre les deux étages, une plate forme intermédiaire reçoit le matériel accessoire et permet la visite d'entretien.
- La salle des machines concentre une grande partie de la technique qui produit l'équivalent de la consommation électrique d'une ville de 100 000 personnes.
- Hauteur sous plafond importante de la salle des machines qui se justifie par les manoeuvres qu'occasionne le changement d'une dynamo à l'aide du pont roulant.



### 3/ Une démonstration architecturale :

- la salle des machines qui parachève le mur barrage se caractérise par sa symétrie axiale : des ailes complètent le pavillon central
- des dimensions importantes : 56m 35 pour la rive droite, 64m80 avec vestibule d'entrée pour la rive gauche, pavillon central 31m25 pour un développement général de 152m40.
- Le mur de façade amont s'appuie sur le mur barrage et repose sur un système de piles et voûtes.
- La façade aval se caractérise par son enfilade de baies vitrées en verre martelé et par ses modénatures qui témoignent d'un traitement plus soigné.



### 4/ Des éléments annexes de qualité :

- un témoignage du logement industriel : le célibatorium composé de deux niveaux, de plan rectangulaire, avec une élévation ordonnancée.
- une régulation de la navigation : l'écluse abandonnée et asséchée

Fiche n°2

Site industriel  
EDF

Diagnostic patrimonial du Carré de Soie

**Type d'étude :** Etude thématique du patrimoine industriel**Date de l'étude :** Février 2008**Localisation :** Département : Rhône**Commune :** 69 100 Villeurbanne**Adresse :** Rue de Pierrefrite, Avenue Ampère, rue Léon Blum**Dénomination :** usine thermique**Appellation et titre :** site EDF (Energie de France), usine de Cusset

**Description :** Directement desservie par la route départementale D517, l'usine se trouve à moins de 200 m de l'échangeur autoroutier de Laurent Bonneval, il est également bordé à l'Est par l'Hippodrome. L'usine est contiguë à l'ancien cimetière de Cusset. La construction se situe en rive gauche du canal de Jonage, légèrement en amont de l'usine hydro-électrique. Le site industriel obéit à des logiques de production spécifiques, à proximité des berges sur une emprise rectangulaire, l'ensemble s'avère relativement plat avec un léger dénivelé en direction des berges du Canal de Jonage. Cet espace mêle l'emprise industrielle dans laquelle s'est imbriqué l'habitat qui se distingue par des micros parcelles égales et qui forment un ensemble cohérent le long de l'axe médian : l'Avenue Ampère. Cette cité jardin se développe aux marges du site de production : le long de cet axe et à l'extrémité Sud-Est. Sur un tènement relativement important, le site se compose de deux parties, au nord, la concentration des édifices couverts électriques se fait autour d'un élément central et au sud un vaste vide parsemé d'installations électriques. La salle des chaudières est aménagée perpendiculairement à l'arrière du bâtiment des machines. Une vaste cour en forme de U permet d'entreposer les réserves de charbon, stockées en partie sous les hangars et les magasins à charbon. Progressivement le site connaît de nombreuses extensions afin de répondre à la demande croissante en énergie. Situés en flanc de parcelle, les différents hangars structurent la partie Nord du tènement. Au sud, les transformateurs électriques se signalent par leur hauteur et leur emprise importante qui apparaissent comme autant de nuisances visuelles et contribuent à la banalisation du site face à la départementale Léon Blum [D517].

**Histoire :** L'intérêt initial de la Société Lyonnaise des forces motrices était d'allier une production de base hydro-électrique à une production thermique qui permet d'assurer une couverture des besoins et un soutien aux installations électriques de 1896. En complément de l'usine hydro-électrique, la centrale thermique garantit la continuité de la production d'où son premier nom d'usine de secours.

L'usine thermique est construite en 1906 en rive gauche du Canal de Jonage à proximité de l'ancienne usine hydroélectrique qui enjambe le barrage. Si un premier groupe (turbine à vapeur-alternateur) est en état de marche depuis 1906, l'électricité n'est mise en réseau qu'à partir de novembre 1910. Fournissant un courant aux caractéristiques identiques à celui de l'usine hydro-électrique de Cusset, les coûts d'exploitation de l'usine à vapeur sont par contre très largement supérieurs. Le bâtiment des machines, habillé de pierre de taille qui marque l'entablement de chaque façade se différencie du reste des bâtiments par la richesse de son ornementation. La succession des baies vitrées assure un éclairage abondant des machines. Le développement de la consommation d'énergie pousse la SLFMR à renforcer l'équipement de l'usine thermique et à concevoir un embranchement ferroviaire relié à la ligne du chemin de fer de la Compagnie de l'Est lyonnais en 1925 afin de s'assurer le contrôle et l'approvisionnement en matières premières. A cause des contraintes engendrées par la proximité de l'hippodrome à l'Est, le tracé du chemin de fer glisse en direction du Sud coupant en deux l'ancienne route de Crémieu. Pour des raisons de coûts et de rendement de production, l'usine thermique cesse son activité en 1934.

En 1945, la SLFMR commence le regroupement de ses différents ateliers d'entretien dans les anciens locaux de la station. Après la nationalisation d'EDF, le Groupe régional de production hydraulique fait de cette unité un atelier central. Créé en 1946, l'atelier de Cusset assure la supervision des chantiers, les dépannages urgents et les campagnes d'entretien de l'ensemble du GRPH du Rhône [filiale d'EDF]. Par la suite EDF, en fait un atelier de réparation hydraulique pour l'ensemble de son parc immobilier et industriel. Récemment une restructuration a conduit l'arrêt de l'activité

**Contexte général :** Le site industriel se trouve dans le Périmètre d'études « Carré de Soie » (Vaulx-en-Velin – Villeurbanne), instauré par délibération de la Communauté Urbaine de Lyon du 27.11.2000 (« Pôle de Loisirs de Vaulx-en-Velin – Villeurbanne canal »), étendu par délibération de la Communauté Urbaine de Lyon du 19.09.2005.

**Éléments de proximité :** La partie Sud qui regroupe les diverses installations électriques est clairement identifiée comme une zone de nuisances : convergence d'un certain nombre de lignes hautes tensions. Le tènement industriel apparaît comme un emplacement stratégique : cône de vue imprenable sur la station hydro-électrique de Cusset.

**Zonage au PLU :** Le site industriel d'EDF est actuellement en zone U1a : zone spécialisée à vocation économique, admettant sous condition l'activité commerciale. Elle s'exprime sur les grands sites industriels de l'agglomération lyonnaise mais aussi sur des secteurs économiques plus restreints implantés en diffus dans les tissus urbains. Le secteur U1a concerne plus spécifiquement les zones d'activité de Villeurbanne.

**Projet sur le site:** Située dans une zone de contact et d'interface entre un espace périurbain en mutation et un territoire de « grands espaces », la station thermique apparaît comme une des composantes de cet espace qui s'inscrit dans un projet d'agglomération. La reconversion du site passe par son intégration au projet urbain, concrètement le projet est pensé dans un contexte beaucoup plus global. Identifier comme une composante de la coulée verte qui structure cet espace, ce territoire est un point d'appui entre deux grands projets : l'Anneau Bleu et le projet urbain du Carré de Soie.

Quelques grands principes du projet de l'Anneau Bleu :

- fondement de la structuration paysagère
- recréer des liens entre éléments naturels : canal de Jonage
- création d'un espace récréatif axé sur les loisirs
- mise en valeur du patrimoine naturel et urbain par la création de cheminement doux.

Quelques grands principes du projet Carré de Soie :

- aménagement urbain qui s'appuie sur la notion de parc habité

<i>Commanditaires:</i>	Société des Forces Motrices du Rhône.
<i>Auteurs:</i>	Charles Roux-Meulien, Entreprise Joly, Sautier-Tyrion et Cie, entreprise Paufigue.
<i>Date(s) de construction:</i>	1906
<i>Date(s) d'extension:</i>	1906-1935





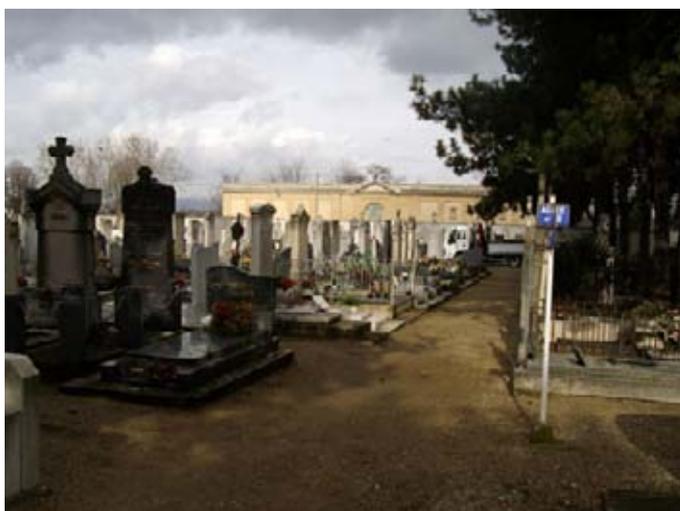
Vue aérienne du complexe industriel d'EDF.



Monumentalité des installations industrielles atténuée par les pavillons et les allées plantées complétant le bâti de cette entité industrielle.



Porche du bâtiment de la Centrale Thermique ménageant des transparences et des cônes de vue sur la centrale Hydro-électrique de Cusset et le Canal de Jonage.



Les anciennes clôtures du complexe comme point d'appui des cheminements mode doux.



Fiche n°3

Cité EDF rue  
Ampère

Diagnostic patrimonial du Carré de Soie

**Type d'étude :** Etude thématique du patrimoine industriel**Date de l'étude :** Février 2008**Localisation :** Département : Rhône**Commune :** 69 200 Villeurbanne**Adresse :** Rue Ampère**Dénomination :** Cité Jardin**Appellation et titre :** cité EDF

**Description :** La cité-jardin occupe l'angle du tènement industriel de l'ancienne usine thermique d'Energie de France, avec la percée d'un nouvel axe médian Nord/Sud, les lanières agricoles ont été progressivement loties. Le lotissement pavillonnaire se compose de 13 maisons jumelées caractérisées par leur toit en croupe, 2 pavillons de pleins pieds, un immeuble collectif et un édifice de plan carré.

**Histoire :** Avec la construction du Canal de Jonage, et l'établissement du mur barrage au lieu de Cusset dans la commune de Villeurbanne, la Société des Forces Motrices du Rhône décide de compléter ses diverses unités de production électrique par de nouvelles installations. Située en amont du mur barrage de Cusset, l'usine thermique doit suppléer la production de l'usine hydro-électrique de Cusset dont la production fluctue en fonction des crues.

Pour desservir son site de production électrique, la compagnie décide percer un nouvel axe médian : l'Avenue Ampère qui fait la liaison entre le chemin de contre halage et l'ancien chemin de Crémieu [D517 rue Léon Blum]. Cette voie devient le point d'appui d'une nouvelle forme d'habiter : afin de loger son personnel dans de bonne condition. L'entreprise de force électrique décide d'élever des pavillons jumelés qui forment les prémices d'une petite cité Jardin.

**Contexte général :** Logement pavillonnaire, résidentiel à caractère privatif, individuel qui se trouve dans le Périmètre d'études « Carré de Soie » (Vaulx-en-Velin – Villeurbanne), instauré par délibération de la Communauté Urbaine de Lyon du 27.11.2000 (« Pôle de Loisirs de Vaulx-en-Velin – Villeurbanne canal »), étendu par délibération de la Communauté Urbaine de Lyon du 19.09.2005.

**Eléments de proximité:** La partie Sud qui regroupe les diverses installations électriques est clairement identifiée comme une zone de nuisances : convergence d'un certain nombre de lignes hautes tensions. Le tènement industriel apparaît comme un emplacement stratégique : cône de vue imprenable sur la station hydro-électrique de Cusset.

**Zonage au PLU:** La cité EDF est actuellement en zone UPa : zone préservant et mettant en valeur les secteurs pavillonnaires de l'Agglomération lyonnaise en admettant une constructibilité et des fonctions respectant cette vocation dominante. Plusieurs secteurs de zone (UPa, UPb, UPc, UPs) couvrant les diversités morphologiques et historiques de ces quartiers.

**Projets sur le site :** Appartenant à une entreprise relativement importante, le bâti est relativement préservé et a gardé une partie de son originalité :

- l'individualisation entre les villas est moins marqué par rapport à d'autres cités jardins du secteur qui ont perdu leur cachet d'origine
- les clôtures ont gardés leur aspect originel
- certains percements et certains accès ont été modifiés pour certains pavillons
- des éléments de serrurerie et des percements ont été préservés

Ensemble homogène à préserver, la cité de Cusset connaît un pendant sur la commune de Vaulx-en-Velin : de conception plus récente, le cité de la Sucrierie apparaît comme un prolongement de cet ensemble de qualité. Au regard de la mutabilité de l'activité industrielle, il convient de préserver le caractère pittoresque de cet ensemble par des préconisations adaptées portées au PLU.

<b>Commanditaires:</b>	Société des Forces Motrices du Rhône, Energie de France
<b>Auteurs:</b>	Inconnu
<b>Date(s) de construction:</b>	1923

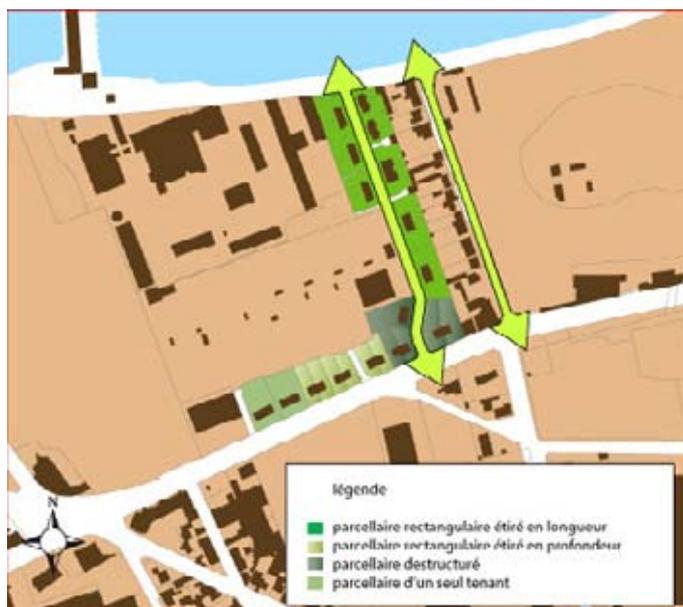
Date(s) d'extension:	1963
----------------------	------



### 1/ un système viaire classique :

Le système viaire de la cité EDF se présente sous la forme d'un axe Nord/Sud qui traverse une partie de la cité, intégré à l'emprise industrielle, l'autre partie de la cité ouvrière donne directement sur l'Avenue Léon Blum :

- la rue Ampère se présente comme un axe traversant qui fait la liaison entre la rue Pierrefrite/ chemin de Contre Halage et l'Avenue Léon Blum
- axe qui se termine côté Nord par une vue sur les abords de l'usine mur : la central hydro-électrique de Cusset
- la courbe dessinée par la rue Ampère côté Sud propose des angles de vue particuliers et donne une ambiance pittoresque de cet ensemble assez disparate



## 2/ un parcellaire caractéristique de la cité jardin :

Sur une emprise industrielle la SLFMR décide à partir de 1923, de lotir une partie du tènement à l'Ouest de la rue Ampère suivant un axe Est/Ouest, et une lanière agricole suivant un axe Nord/Sud dans le prolongement de la rue Ampère. Ce terrain assure l'interface entre une espace semi urbain : l'Avenue Léon Blum, un espace industriel : ateliers monumentaux et un espace naturel : la rive Sud du canal de Jonage :

- la cité jardin présente deux types de parcellaire : un parcellaire étiré en profondeur de forme rectangulaire ou complexe qui colle à la courbe de la rue Ampère et un parcellaire étirée en longueur



## 3/ le front bâti Sud sur la rue Léon Blum :

- tènement industriel caché par les pavillons qui longent la rue Léon Blum
- échelle pavillonnaire amplifiée par la succession des 7 pavillons en façade de l'axe Est/Ouest
- rapport direct à l'espace privé induit par l'alignement des clôtures sur rue
- absence d'espace public à l'intérieur de la cité



#### 4/ implantation du bâti dans la cité :

- cas de figure n°1 : maison en cœur de parcelle avec un dégagement arrière important pour les jardins privatifs
- cas de figure n°2 : maison en cœur de parcelle avec dégagement avant et arrière de même importance ménageant un seuil autour du bâti
- chaussée bordée des clôtures qui déterminent l'alignement sur rue des propriétés
- retrait important des maisons par rapport à la voie : jardins seuil à l'avant, jardins privatifs à l'arrière



Front de rue signifié par les clôtures de la cité jardin EDF.



#### 5/ les formes du bâtis :

- 13 maisons jumelées caractéristiques des cités jardins
- 2 pavillons jumelés en matériaux légers
- 1 immeuble collectif

#### 6/ un patrimoine naturel :

- signifié par la présence des jardins privatifs
- espace de transition qui conduit dans un territoire naturel avec les berges du canal
- couverture végétale non négligeable de ces micros parcelles qui entourent un tènement à dominante industrielle



**Modèle 1 : 7 pavillons**

Type de pavillon :	Maison jumelée, volume simple, plan rectangulaire symétrique, R+1 avec comble
Destinataire :	Employés de la SLFMR, d'Energie de France
Forme du toit :	2 pans avec croupes en façade antérieure et postérieure, tuiles mécaniques
Façades :	1 <sup>er</sup> cas : Façades antérieures symétriques, 2 travées deux baies flanquées de deux porches cintrés 2 <sup>nd</sup> cas : Façades antérieures symétriques, 2 travées deux baies flanquées de deux portes d'entrée à encadrement simple
Percements :	Percements rectangulaires verticaux
Menuiserie :	En bois



**Modèle 3 : 1 immeuble**

Type de pavillon :	Collectif de plan rectangulaire, R+1 avec combles
Destinataire :	?
Forme du toit :	2 pans avec lucarnes pignons, tuiles mécaniques
Façades :	Façades antérieures symétriques, 4 travées qui intègrent les portes d'entrée
Percements :	Percements rectangulaires verticaux
Menuiserie :	En bois



**Modèle 2 : 3 pavillons**

Type de pavillon :	Maison jumelée, volume simple, plan rectangulaire symétrique, R+1 avec comble
Destinataire :	Employés de la SLFMR, d'Energie de France
Forme du toit :	2 pans avec croupes en façade antérieure et postérieure, tuiles mécaniques
Façades :	Façades antérieures symétriques, 2 travées deux baies avec portes d'entrée situés sur façades latérales : entrée protégée par un auvent
Percements :	Percements rectangulaires verticaux
Menuiserie :	En bois



**Modèle 4 : 2 pavillons**

Type de pavillon :	Maison jumelée, volume simple, plan rectangulaire symétrique, RDC
Destinataire :	Employés de la SLFMR, d'Energie de France
Forme du toit :	2 pans, tuiles mécaniques
Façades :	Façades antérieures symétriques, 2 travées deux baies flanquées de 2 portes d'entrée
Percements :	Percements rectangulaires verticaux
Menuiserie :	En bois



**Modèle 3 : 3 pavillons**

Type de pavillon :	Maison jumelée, volume simple, plan rectangulaire symétrique, R+1 avec comble
Destinataire :	Employés de la SLFMR, d'Energie de France
Forme du toit :	2 longs pans terminés en auvent pour protéger entrées, tuiles mécaniques
Façades :	Façades antérieures symétriques, 2 travées deux baies avec portes d'entrées situées en façades latérales protégées par des auvents.
Percements :	Percements rectangulaires verticaux
Menuiserie :	En bois

Fiche n°4

Cité EDF rue Paul  
Marcelin

Diagnostic patrimonial du Carré de Soie

**Type d'étude :** Etude thématique du patrimoine industriel**Date de l'étude :** Février 2008**Localisation :** Département : Rhône**Commune :** 69 120 Vaulx-en-Velin**Adresse :** rue Paul Marcelin**Dénomination :** cité jardin**Appellation et titre :** Cité de la Sucrierie

**Description :** Sur une parcelle relativement plane, les immeubles sont disposés en fonction des anciennes installations industrielles qui ont été progressivement détruites : il faut noter la persistance de certaines installations industrielles qui se concentrent essentiellement en flanc de parcelle sur un terrain clos contigu à l'Avenue Marcelin.

La persistance du caractère industriel signalé par :

- les immeubles d'habitation de l'ancien site industriel qui occupait la partie Nord du tènement avant la démolition pour la construction des installations EDF, situé au Nord/est du tènement
- le poste EDF
- les magasins et les garages
- présence de berges aménagées : vestige d'une époque révolue

**Histoire :** En 1967, Energie de France décide de construire à proximité des installations électriques qui se trouvent en amont du pont de la Sucrierie, des logements destinés à accueillir son personnel. Etablis sur un ancien site industriel, le groupe électrique de la Sucrierie disposait d'une situation stratégique en dominant les berges Sud du Canal de Jonage. Le 23 mars 1964, Energie de France dépose un projet pour la construction de trois immeubles de 6 logements chacun et de quatre maisons jumelées de 2 logements chacune. Progressivement le site connaît de nombreuses mutations : les ateliers de la Sucrierie sont démontées ménageant un espace au Nord du domaine qui est transformé en parc, les voies qui traversaient cet ensemble sont conservé et assure toujours une connectivité entre la cité et les rives du Canal de Jonage. Dans les années 1990, les immeubles, ainsi que les 4 villas jumelées sont mises en copropriété par l'Agence Grenoble Foncière appartenant au Groupe EDF.

**Contexte général :** La cité se trouve dans le Périmètre d'études « Carré de Soie » (Vaulx-en-Velin – Villeurbanne), instauré par délibération de la Communauté Urbaine de Lyon du 27.11.2000 (« Pôle de Loisirs de Vaulx-en-Velin – Villeurbanne canal »), étendu par délibération de la Communauté Urbaine de Lyon du 19.09.2005

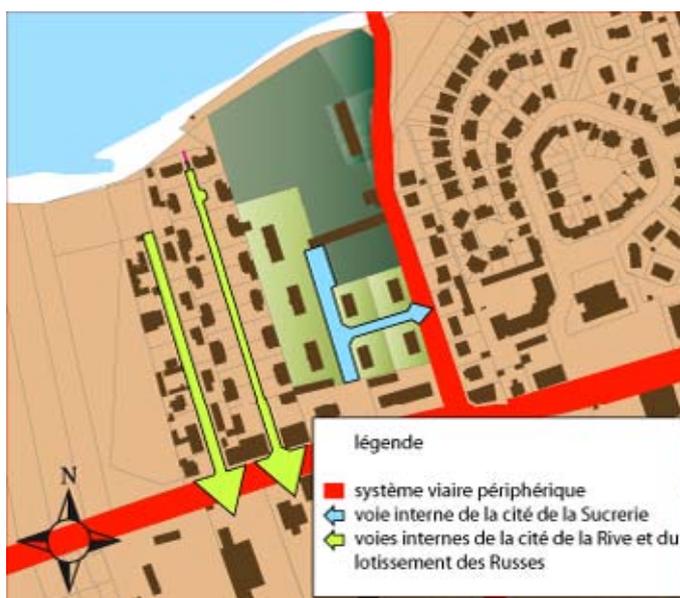
**Eléments de proximité:** La cité de la Sucrierie est inscrite dans un ensemble d'autres cité jardins qui se trouvent le long de l'Avenue Garibaldi [la cité de la Rive, la cité du Restaurant, la cité des Vallons] qui appartenaient à la Société Lyonnaise de Soie Artificielle de Décines concurrente de la Société de Soie Artificielle du Sud Est.

**Zonage au PLU:** Au regard du PLU, la cité de la Sucrierie est dans une zone UD2b : ces zones banalisées se caractérisent par un habitat mixte qui assure une transition entre les quartiers centraux [AU, UB et UC] et les secteurs de plus faibles densités [UV et UE]. Secteur caractérisé par un rapport plus ou moins fort du bâti à la voie.

**Projets sur le site :**

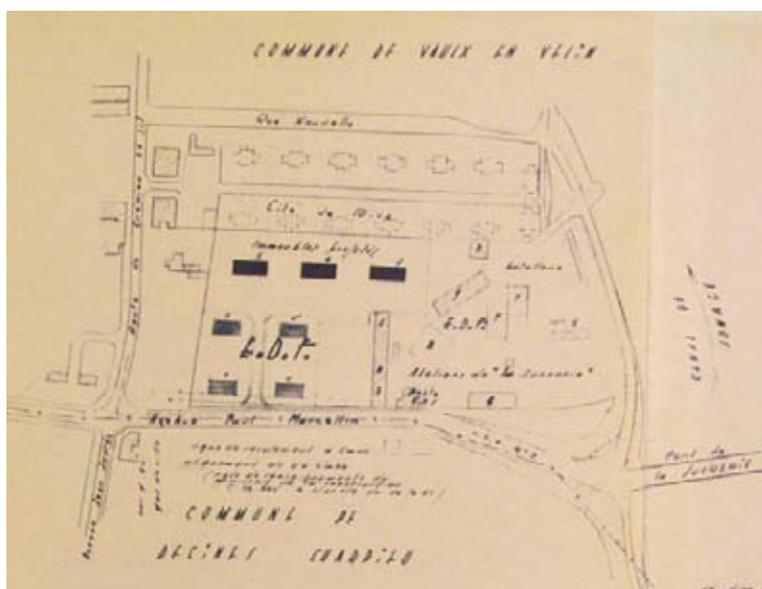
Situé dans le périmètre du projet urbain du Carré de Soie, la mutabilité de cette frange Ouest n'est pas encore envisagée. Les emplacements réservés à l'Est de cet ensemble doivent accueillir le futur BUE qui va sensiblement transformer cette partie de Vaulx-en-Velin.

Commanditaires:	Energie de France
Auteurs:	Rilleu
Date(s) de construction:	1965 à 1970



### 1/ Système viaire :

- organisation particulière du système viaire
- à l'intérieur de la parcelle les édifices sont desservis par une voie interne qui assure la jonction entre la rue Marcelin et les divers équipements qui ponctuent cet ensemble
- réseau secondaire : venelles qui courent à l'intérieur du parc situé au Nord du tènement et qui assure une connectivité avec le chemin du contre Halage





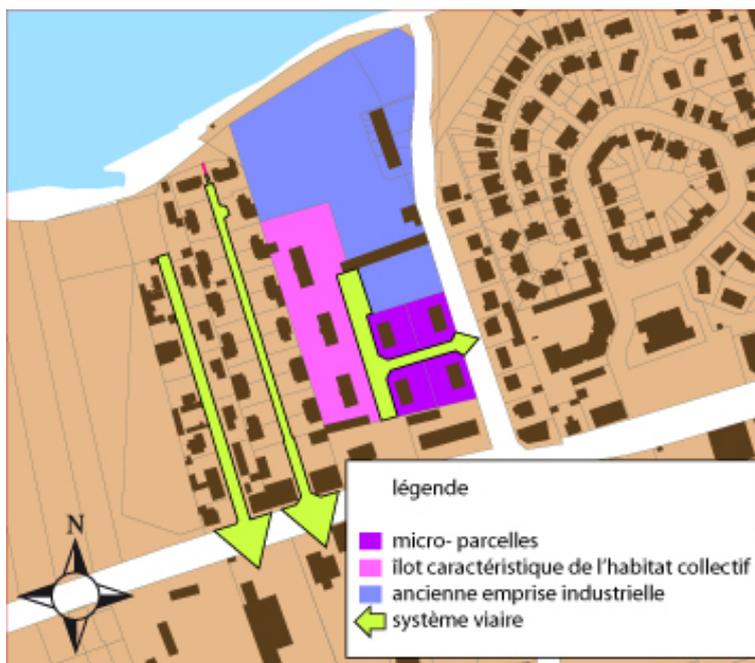
Pavillon marquant l'entrée de la Cité de la Sucrierie, espace privé à usages publics protégé par le portail d'entrée.



Deux types d'habitat : collectif ou pavillonnaire.

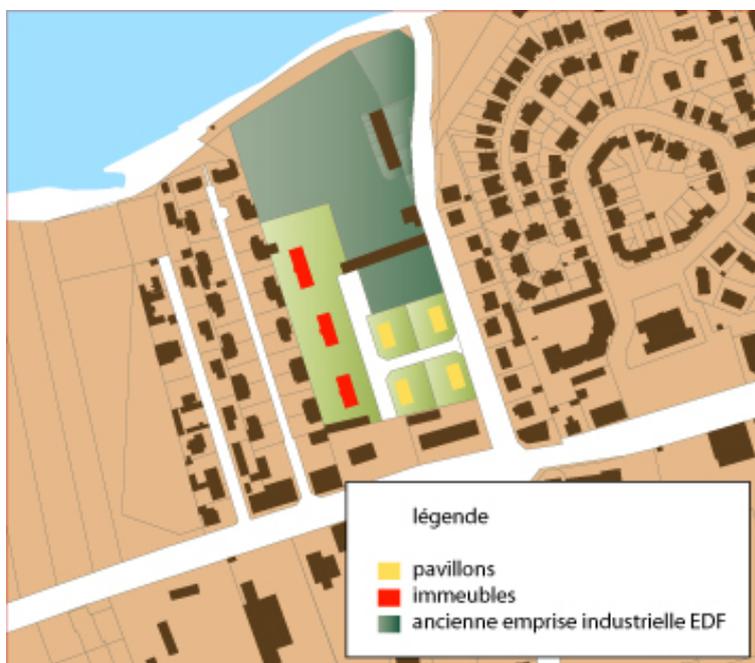


Elévation d'un collectif, anciens bâtiments rattachés à l'ancienne distillerie de sucre qui occupait le site au XIXème siècle.



## 2/ Système parcellaire :

- présence de micro-parcelles qui marquent l'entrée de la cité de la Sucrerie occupée par les quatre villas jumelées
- îlot ouvert constitué par le parc de la cité [ancienne friche industrielle au Nord du tènement] et pour le développement des trois barres d'immeubles qui se fait parallèlement à l'impasse intérieure



## 3/ Implantation du bâti sur parcelle :

- quatre maisons jumelées sur des parcelles rectangulaires, en retrait par rapport à la rue, orientation Nord/Sud des maisons jumelées
- trois immeubles collectifs orientés parallèlement à la voie interne et à deux maisons jumelées en retrait par rapport à la voie interne, présence dans le dégagement arrière d'une frange de terre cultivée qui sert de potagers aux immeubles



### 3/ Des maisons jumelées

- typologie qui est aussi employée pour les maisons se trouvant dans la Cité de Cusset à Villeurbanne
- villas double disposées en retrait par rapport à la rue
- présence d'un jardin seuil
- dégagement arrière dévolu aux jardins privatifs

### 4/ un rapport espace public/ espace privé marqué par :

- les clôtures des villas et des friches industrielles qui longent la rue Paul Macelin
- le portail à l'entrée du domaine qui donne directement à la rue Paul Marcelin



Typologie des 3 immeubles collectifs				
Année de construction :	1962			
Destinataire :	Personnel de l'usine EDF de Cusset			
Nombre de logements par immeuble :	6 logements d'une superficie de 90 m <sup>2</sup>			
Type de logements :	Type F3	2 logements RDC		
		Cuisine : 8,8 m <sup>2</sup>	Toilettes : 3,60 m <sup>2</sup>	W.C : 1,10 m <sup>2</sup>
	Type F4	Séjour : 13,80 m <sup>2</sup>	Chambres : 10,15 m <sup>2</sup>	Dégagement : 8,80 m <sup>2</sup>
		4 logements aux étages		
	Cuisine : 8,8 m <sup>2</sup>	Toilettes : 3,50 m <sup>2</sup>	W.C : 1,10 m <sup>2</sup>	
	Séjour : 16,70 m <sup>2</sup>	Chambres : 10,15 m <sup>2</sup>	Dégagement : 8,80 m <sup>2</sup>	
Nombre de niveau par immeubles :	R+2 avec combles			
Matériaux de construction :	Ciment, moellons de mâchefer, enduit taloché			
Couverture :	Toit à 2 pans avec tuiles plates			
Orientation de la ligne de faitage/rue :	Parallèle à la rue intérieure			
Eléments de confort intérieur :	Salle d'eau, celliers indépendants, caves, hall de dégagement			

### 3/ Des logements collectifs de qualité :

Les immeubles comportent 6 logements répartis sur 3 niveaux : rez-de-chaussée et 2 étages avec cellier indépendants et particuliers situés au sous-sol. La surface couverte par chaque immeuble est de 192 m<sup>2</sup> pour une hauteur de 9,35 m de l'égout à la toiture. Une cave est affectée à chaque logement

Ces édifices se signalent par leur forme imposante les trois barres qui suivent un axe intérieur qui faisait la jonction entre les espaces résidentiels et les anciennes installations industrielles qui ont disparu. Aspect fonctionnel des édifices : développement en longueur des façades afin de faciliter l'éclairage des appartements

## 5.4. Le complexe de la Soie à Décines

### Les unités patrimoniales

#### Ancien complexe de la Société de La Soie à Décines :

##### ■ Localisation :

Articulé le long d'un axe transversal Est/Ouest l'Avenue Garibaldi, cette entité patrimoniale se compose de plusieurs ouvrages architecturaux ou urbains à cheval entre les communes de Vaulx-en-Velin et de Décines. Si l'usine de la Soie Lyonnaise de Soie Artificielle en 1956 [SLSA]. La cité du Midi, une partie de la cité du Restaurant ont disparus, la cité de la Rive [Vaulx-en-Velin] et la cité de la Soie- des Valons ont gardé une certaine cohérence architecturale et urbaine.

##### ■ Description d'ensemble :

Sur la centaine d'hectares que la Société lyonnaise de Soie Artificielle possède à Saint-Maurice-de-Beynost, à Décines et à Vaulx-en-Velin, la société conçoit les plans de diverses cités. A Vaulx-en-Velin, la cité de la Rive fût bâtie la première, dès 1924, entre le canal de Jonage et la route de Crémieu [route Lyon-Décines, Avenue Garibaldi, Jean Jaures]. A l'origine les villas sont composées de deux appartements de 4 à 5 pièces avec entrées et jardins indépendants. Elles sont habitées par des familles de contremaîtres et de spécialistes.

Sur la commune de Décines, à 200 m de distance, en face de l'entrée de l'usine, la cité du restaurant complète la cité de la Rive qui accueillait des équipements comme le cinéma, le restaurant et des jeux de boules. La cité du Vallon [la cité de la Soie de Décines] est la plus importante et s'organise par rapport à une symétrie qui s'opère autour du bâtiment scolaire de la cité et qui structure l'ensemble du site.



Vue de la cité de la Rive en 1926



Bâtiment dit du Restaurant sur la place Stepanavan [Décines]



Ecole de la cité des Vallons [Décines]



Les immeubles collectifs de la cité des Vallons [Décines] organisent le front de rue



Pavillons de l'ancienne usine de la SLSA



Eglise contemporaine de la cité des vallons sur l'Avenue Jean Jaurès [Décines]



HBM de la cité de la Rive [Vaulx-en-Velin]

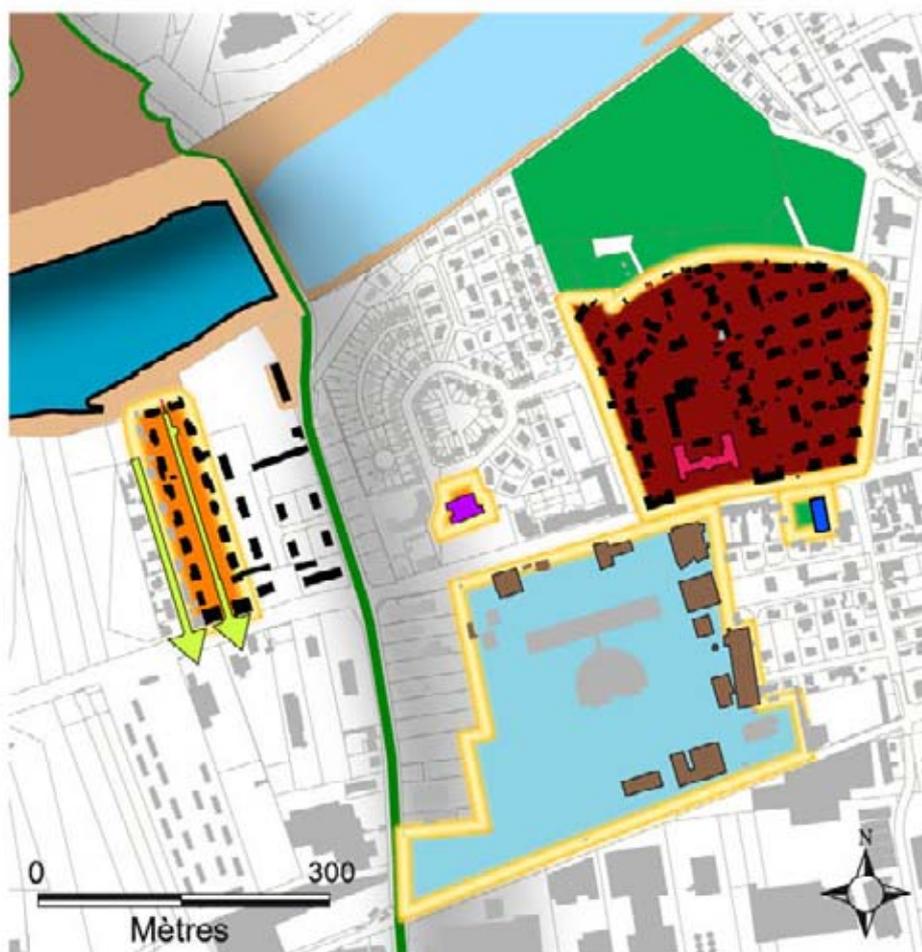


Bâtiment collectif organisant le front de rue



Pavillons de la cité de la Rive sur la commune de Vaulx-en-Velin.





### Légende

**Composition générale:**

-  Ancien complexe de l'usine de la SLSA [Vaulx-en-Velin/ Décines]
-  Cité de la Rive
-  Bâtiment dit du restaurant sur la place Stepanavan [Décines]
-  Cité des Vallons
-  Ancienne emprise industrielles de l'usine SLSA
-  Pavillons de l'ancienne usine SLSA
-  Eglise contemporaine de la Cité des Vallons
-  Stade de la Cité des Vallons

**Réseau viaire:**

-  de la Cité de la Rive  
du Lotissement des Russes

Limites du périmètre d'étude du Carré de Soie

-  Canal de Jonage
-  Berges du canal de Jonage

Fiche n°1

Cité de la Rive

Diagnostic patrimonial du Carré de Soie

**Type d'étude :** Etude thématique du patrimoine industriel**Date de l'étude :** Février 2008**Localisation :****Département :** Rhône**Commune :** 69 100 Villeurbanne**Adresse :** rue de la Rive**Dénomination :** Cité Jardin**Appellation et titre :** cité de la Rive

**Description :** Depuis 1924 cette longue lanière agricole est lotie par des villas jumelées qui s'établissent de part et d'autre de la voie [rue de la cité de la Rive]. Etiré du Nord au Sud, ce tènement assure l'interface entre un espace urbain : l'Avenue Garibaldi, et un espace naturel : la rive Sud du canal de Jonage.

**Histoire :** Le 10 juin 1923, une assemblée générale constituée par la Société Lyonnaise de Soie Artificielle, la SLSA décide de créer une usine textile dans la région lyonnaise pour profiter de la concentration des industries textiles qui se développent dans l'Est lyonnais.

Divers facteurs expliquent l'implantation du site industriel sur les communes de Vaulx-en-Velin et Décines :

- la proximité du canal de Jonage
- le développement de l'ancienne ligne de chemin de fer de l'Est
- grande consommatrice d'eau, les usines textiles profitent de l'affleurement de la nappe phréatique dans cette ancienne plaine marécageuse
- le coût relativement bas des terrains agricoles
- la proximité des concurrents directs : l'usine de Soie Artificielle du Sud Est qui se développe dans le Sud de la commune de Vaulx-en-Velin

Sur la commune de Vaulx-en-Velin la société construit sur un tènement de 8 hectares, des unités de production de 4 hectares. Afin de fixer la main d'œuvre à proximité de son site de production et de concurrencer efficacement son concurrent ; le Comptoir de Textiles Artificiels, la Société Lyonnaise de Soie Artificielle décide d'acheter entre le canal et l'ancien chemin de Crémieu [Avenue Garibaldi, Jean Jaures] des terrains pour y établir des cités jardins. A Vaulx-en-Velin, la cité de la Rive fut bâtie la première, dès 1924, entre le canal de Jonage et la route de Crémieu [route Lyon-Décines, Avenue Garibaldi, Jean Jaures]. A l'origine les villas sont composées de deux appartements de 4 à 5 pièces avec entrées et jardins indépendants. Elles sont habitées par des familles de contremaîtres et de spécialistes. Sur la commune de Décines, à 200 m de distance, en face de l'entrée de l'usine, la cité du restaurant complète la cité de la Rive qui accueillait des équipements comme le cinéma, le restaurant et des jeux de boules. La cité du Vallon [la cité de la Soie de Décines] est la plus importante et s'organise par rapport à une symétrie qui s'opère autour du bâtiment scolaire de la cité et qui structure l'ensemble du site. La cheminée de 110 m et les logements ouvriers sont les éléments qui assurent la publicité du site de production dans l'ensemble de l'agglomération lyonnaise et se posent en concurrente directe de l'usine de Soie Artificielle du Sud Est à Vaulx-en-Velin. Le développement de l'entreprise s'opère jusque dans l'année 1956, racheté par le Comptoir de Textile Artificiel, l'usine est progressivement fermée et la destruction des ateliers s'opère entre 1958 et les années 1990.

**Contexte général :** La cité se trouve dans le Périmètre d'études « Carré de Soie » (Vaulx-en-Velin – Villeurbanne), instauré par délibération de la Communauté Urbaine de Lyon du 27.11.2000 (« Pôle de Loisirs de Vaulx-en-Velin – Villeurbanne canal »), étendu par délibération de la Communauté Urbaine de Lyon du 19.09.2005.

**Eléments de proximité:** Avec la cité de la Sucrierie, la cité de la Rive marque la limite de la commune de Vaulx-en-Velin :

- contraint par l'échangeur/pont qui mène à l'Avenue Paul Marcelin [rives Nord du Canal de Jonage], les deux sites forment des îlots d'urbanisme dans une zone [Vaulx-en-Velin Sud / Décines] occupée par de l'activité industrielle [frange Sud de l'Avenue Garibaldi] et par un tissu résidentiel [frange Nord de l'Avenue Garibaldi]
- sur la partie Est le lotissement des Russes est venu se greffer à la cité de la Rive
- axes médians Nord/Sud à l'origine d'une structuration entourée par des terrains vagues qui enserrant ces trois lotissements

**Zonage au PLU:** Au regard du PLU, la cité de la Sucrierie est dans une zone UD2b : ces zones banalisées se caractérisent par un habitat mixte qui assure une transition entre les quartiers centraux [AU, UB et UC] et les secteurs de plus faibles densités [UV et UE]. Secteur caractérisé par un rapport plus ou moins fort du bâti à la voie.

**Projets sur le site :** Située aux marges du projet urbain du Carré de Soie, la cité de la Rive reste relativement préservée. Plusieurs permis de construire ont été déposés dans ce secteur, ils concernent essentiellement les extensions en appentis qui sont montées sur les façades postérieures des villas. A court terme : dénaturación de l'enveloppe originelle des villas.

Commanditaires:	Société Lyonnaise de Soie Artificielle
Auteurs:	Inconnu
Date(s) de construction:	1924-1925



DÉCINES — Vue de la cité de la Rive



430 DÉCINES (Istres) — La cité de La SOIE.

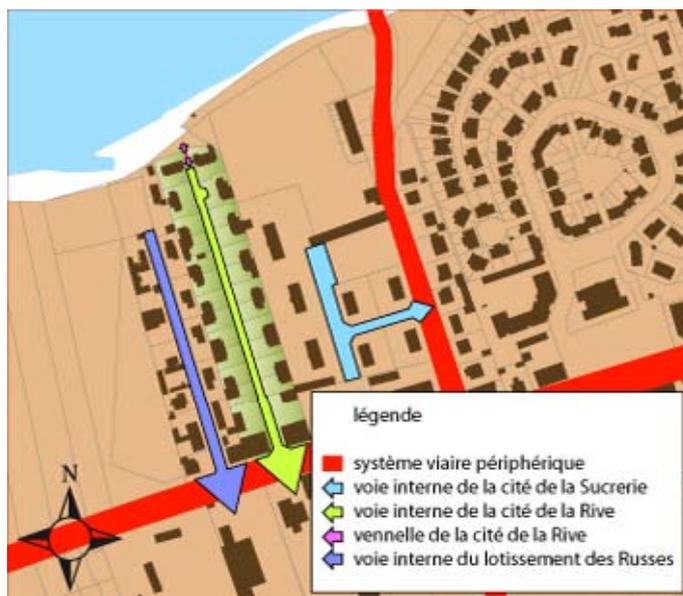


ÉCOLE DE LA SOCIÉTÉ LYONNAISE DE SOIE ARTIFICIELLE — DÉCINES (Istres)

Anciennes cartes postales montrant la cité de la Rive [en Haut à gauche], la cité du Restaurant [en Haut à droite] en partie démolie et le bâtiment de l'école de la cité des Vallons : cité de la Soie de Décines.



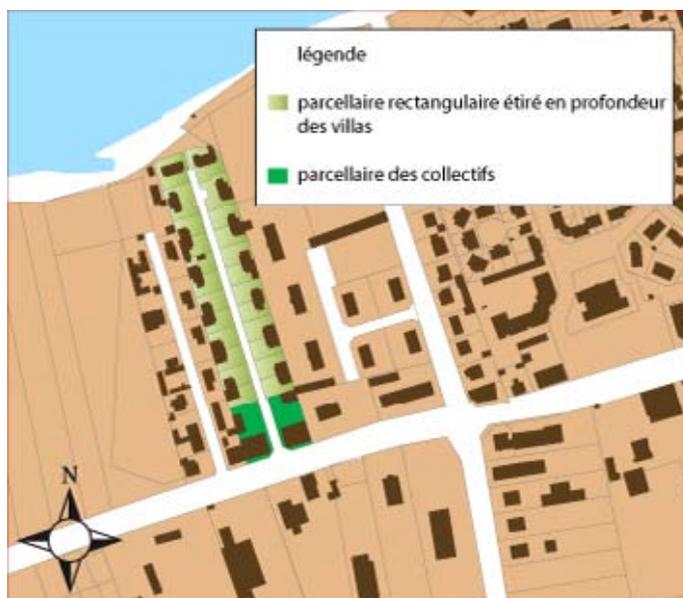
Panorama de la cité de la Rive, vues de la berge Sud du canal de Jonage.



## 1/ un système viaire classique :

Le système viaire de la cité de la Rive se présente sous la forme d'un axe Nord/Sud qui traverse la cité sur toute sa longueur :

- axe traversant [la rue de la Cité de la Rive] qui fait la liaison entre le chemin de Contre Halage et l'Avenue Garibaldi [D517]
- axe qui se termine côté Nord par un étranglement côté berges du Canal de Jonage
- organisation qui propose des angles de vue particuliers et donne une ambiance pittoresque : hiérarchisation de l'espace public
- cette voie est complétée : par une impasse qui conduit au chemin de halage, par une raquette de retournement au Nord Est de la cité, par deux places disposées de part et d'autre de la voie utilisées pour le stationnement



## 2/ un parcellaire caractéristique des cités jardins :

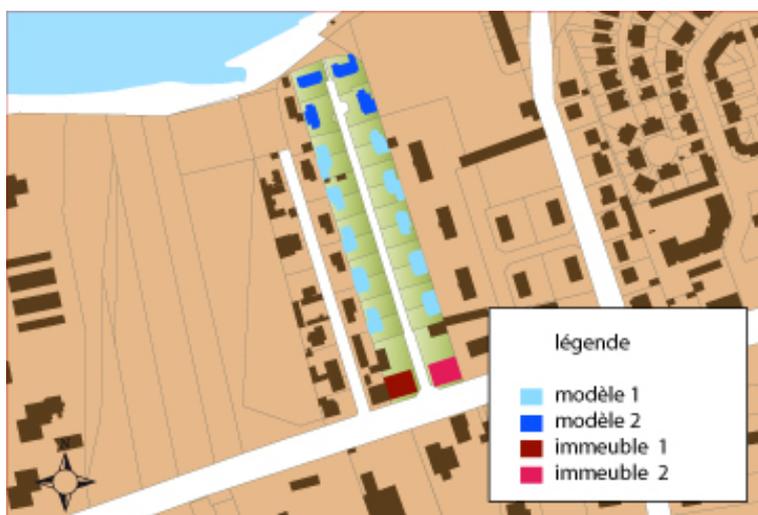
Depuis 1924 cette longue lanière agricole est lotie par des villas jumelées qui s'établissent de part et d'autre de la voie [rue de la cité de la Rive]. Etiré du Nord au Sud, ce tènement assure l'interface entre un espace urbain : l'Avenue Garibaldi, et un espace naturel : la rive Sud du canal de Jonage :

- la cité jardin présente un seul type de parcellaire
- parcellaire rectangulaire étiré en profondeur
- ajout successif de terrains sur les deux parcelles situées à l'extrémité Nord



### 3/la façade de la Cité : le front bâti Sud sur l'Avenue Garibaldi :

- composition symétrique de la rue de la cité de la Rive encadrée par deux immeubles qui forment un portique d'entrée
- échelle urbaine avec les deux hauts immeubles [R+4+combles, R+3] sur un soubassement massif accueillant soit des commerces, soit des logements
- rapport à l'espace public est direct : avenue, entrée des commerces donnant sur l'Avenue Garibaldi ou sur les deux dégagements arrière : les places
- 2 placettes à l'arrière qui offrent une transition avec le secteur arrière et la cité jardin



### 4/ implantation du bâti dans la cité :

- organisation longitudinale
- maison en fond de parcelle environnée de son jardin et d'un jardin seuil à l'arrière, la clôture et le végétal donnent sur l'espace public
- implantation contrôlée : de part et d'autre de la rue de la Rive, chaque îlot est divisé en 7 parcelles occupées par une villa, chaque parcelle divisée en deux lots
- chaussée bordée de clôtures qui déterminent l'alignement du bâti par rapport à la voie
- retrait important des maisons par rapport à la voie : les jardins sont ménagés dans le dégagement avant

### 5/ Les formes du bâti deux typologies :

Habitat individuel :

- aucune villa n'est visible en front de rue
- 14 maisons jumelées
- deux types d'habitat : maisons jumelées individuelles comparables qui diffèrent par leurs extensions arrières
- 4 villas disposant d'extensions d'origine : présence d'un auvent à l'arrière qui se fait dans le prolongement de la pente du toit
- 10 villas disposant d'extensions à l'arrière ajouté progressivement pour pallier le manque de place

Typologie cité jardin de la Rive : villas jumelées		
<b>Type :</b>	 <p>Modèle 1</p>	 <p>Modèle 2</p>
<b>Année de construction :</b>	1925	1925
<b>Destinataire :</b>	contremaîtres	contremaitres
<b>Nombre de pavillons :</b>	10	10
<b>Nombre de logements par pavillon :</b>	2	2
<b>Nombre de pièce par pavillon :</b>	4	5
<b>Matériaux de construction :</b>	Mâchefer, ciment, enduit	
<b>Nature de la propriété :</b>	privée	privée
<b>Couverture :</b>	2 longs pans corps central, 4 pans pour les corps latéraux, en croupe	2 longs pans corps central, 4 pans pour les corps latéraux, présence de ventaux à l'arrière, en croupe
<b>Orientation de la ligne de faitage/rue :</b>	parallèle	perpendiculaire
<b>Description des jardins :</b>	Jardins privatifs en avant des villas, jardin seuil à l'arrière progressivement comblé par des extensions en appentis adossées à la façade postérieure	

**6/ Habitat collectif :**

- un seul type qui connaît une variante
- deux immeubles collectifs qui marquent l'entrée de la cité de la Rive
- 1<sup>ère</sup> variante qui se caractérise par une hauteur importante [R+4+combles]
- 2<sup>ème</sup> variante d'une hauteur plus contenue [R+3]
- Même emprise sur un plan de masse : immeubles massifs qui contrastent avec l'emprise limitée des villas jumelées
- Bâtiments qui se concentrent sur la partie Sud de la cité, en front de l'Avenue Garibaldi
- Habitat collectif avec boutiques au rez-de-chaussée donnant sur rue
- Plan de base rectangulaire avec un seul retour de façade

Typologie des 2 immeubles collectifs		
Type :		
	Immeuble 1	Immeuble 2
Année de construction :	1925	1925
Destinataire :	ouvriers	
Nombre de logements par immeuble :	?	?
Type de logements :	?	?
Nombre de niveau par immeubles :	R+4+combles	R+3
Matériaux de construction :	Ciment, moellons de mâchefer, enduit taloché	
Couverture :	Toit brisé, deux pans	Toit à deux pans
Orientation de la ligne de faitage/rue :	Parallèle à la rue intérieure	
Eléments de confort:	Boutiques en rez-de-chaussée donnant sur la rue	



Les haies structurent le front de rue, place de l'entrée de la cité de la Rive donnant accès aux anciens garages, pavillons visibles du parc de la cité de la Sucrierie [EDF] voisine, côté Est.

## 5.5. L'Ensemble de la Place de la Paix

### Les unités patrimoniales

#### 2/ Les logements sociaux de la Place de la Paix :



Habitat type F4



Extrait du plan d'alignement



Habitat type F5



Plan d'alignement de 1931 [ A.M Villeurbanne]

#### ■ Localisation :

Poste avancé de l'urbanisation villeurbannaise dans les confins du carré de Soie, la municipalité décide d'établir des cottages ouvriers en 1932, de nouvelles percées sont structurées autour de la place de la Paix et complétées par le lotissement de l'Office des Habitations à bon Marché en 1931-1933. Si les transformations de façades ont changé la physionomie de ce site : l'ensemble comporte une unité urbaine, paysagère et architecturale à préserver.

#### ■ Description d'ensemble :

##### Les Cottages ouvriers :

Ce lotissement constitue une forme urbaine importante de par son emprise foncière et le nombre de logements fournis, il reste un élément avancé du tissu urbain qui se développe dans les franges agricoles aux confins de la commune de Villeurbanne. Cette construction coordonnée aboutit à la production de maisons faites sur un même modèle entre 1930 et 1933.

Trois axes Nord Sud structurent le site, la rue Séverine, la rue Henry Legay et l'axe médian intérieur : la rue Blasco Ibanez : épine dorsale du lotissement.

##### La cité jardin de l'office départemental des HBM

En 1932, l'Office Départemental des Habitations à bon Marché du Rhône profite de ces nouvelles percées pour établir un nouveau lotissement à proximité des cottages ouvriers. Le point central de cette trame urbaine reste la place de la Paix : espace de convergence entre les deux lotissements.



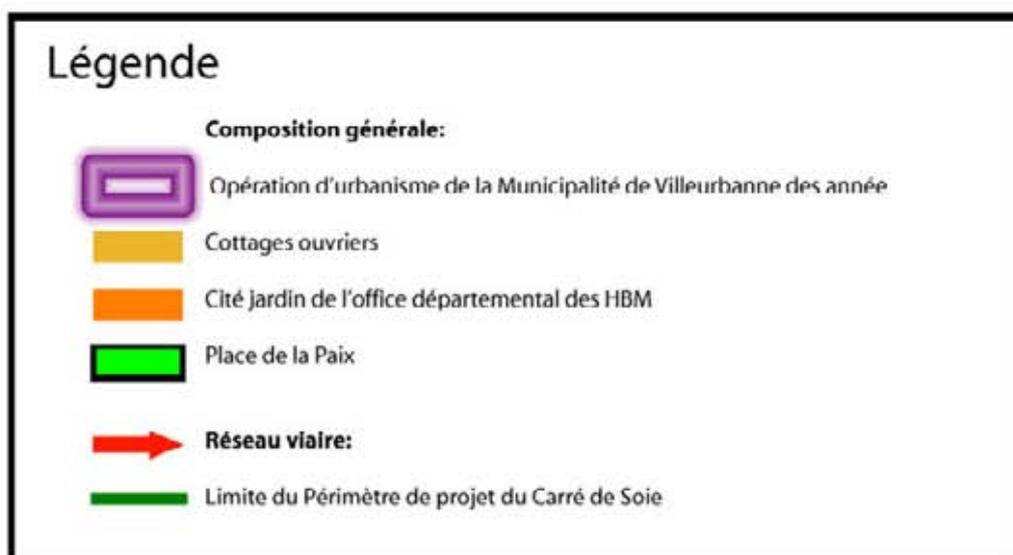
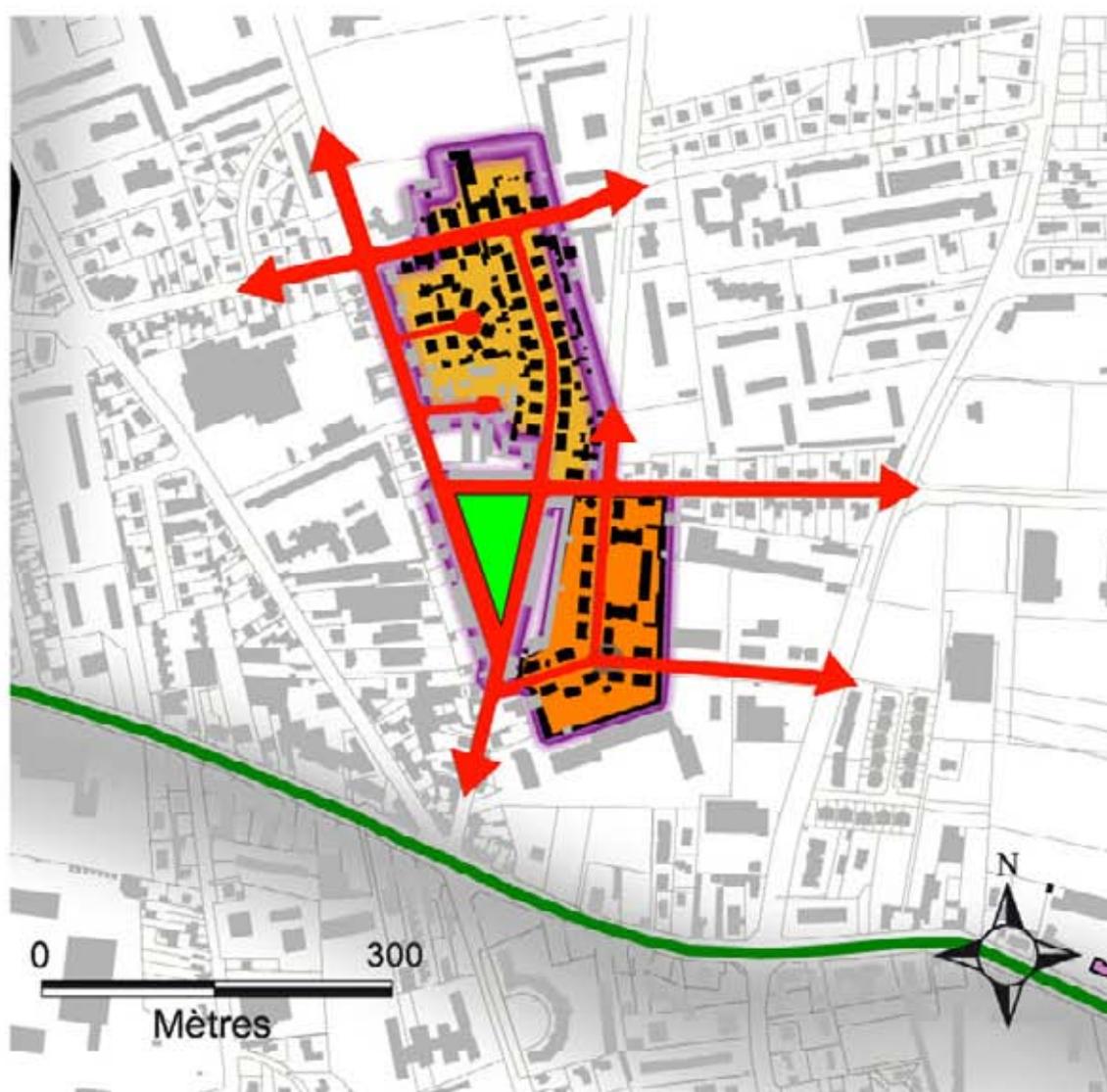
Pavillons des HBM de l'Office départemental du Rhône.



Plan de masse des cottages [ A.M Villeurbanne]



Bâtiment type A des HBM de l'office départemental du Rhône.



Fiche n°1

Cottages Bel-Air

Diagnostic patrimonial du Carré de Soie

**Type d'étude :** Etude thématique du patrimoine industriel**Date de l'étude :** Février 2008**Localisation :****Département :** Rhône**Commune :** 69 100 Villeurbanne**Adresse :** Rue Nicolas Garnier, Rue Severine, Rue Caporal Morange, Rue Blasco Ibanez, Rue Henri Legay.**Dénomination :** cité-jardin/ cottages ouvriers**Appellation et titre :** Cottages Bel-Air

**Description :** Lotissement qui est le fruit d'une démarche organisée, commandée par un organisme parapublic. Pour le Cottage de Bel Air, l'Association syndicale inspirée et soutenue par la Mairie de Villeurbanne prévoit en 1932, que les adhérents construisent eux même leur maison, avec l'aide de La société Lyonnaise de Crédit Immobilier et propose deux modèles standards F4 ou F5 sur deux étages coûtant entre 35 000 F et 48 000 F. Dans presque tous les cas la maison type est à l'origine sur deux niveaux, parfois en duplex et prévoit obligatoirement un jardin, élément déterminant des cités-jardins.

En août 1929, le Maire de Villeurbanne le Docteur Lazare Goujon sollicite l'appui des industriels et des commerçants pour mener à bien la construction d'un nouveau lotissement ouvrier. Pour pallier à la pénurie de logements qui touche cette commune laborieuse à la fin de la Première Guerre Mondiale, la municipalité décide d'entreprendre des vastes chantiers de relogement des masses ouvrières qui se concentrent essentiellement dans les logements insalubres des anciens bourgs. L'éloignement du site s'explique par divers facteurs : le prix des terrains agricoles reste relativement abordable en périphérie, la zone se trouve à proximité de grands axes raccordés par de nouvelles percées, la maîtrise des espaces permet une meilleure ventilation et favorise les principes hygiénistes édictés par le Maire de la commune.

**Histoire :** Ce lotissement constitue une forme urbaine importante de part son emprise foncière et le nombre de logements fournis, il reste un élément avancé du tissu urbain qui se développe dans les franges agricoles aux confins de la commune de Villeurbanne. Cette construction coordonnée aboutit à la production de maisons faites sur un même modèle coordonné.

Trois axes Nord Sud structurent le site, la rue Séverine, la rue Henry Legay et l'axe médian intérieur : la rue Blasco Ibanez : épine dorsale du lotissement. Des axes secondaires permettent la desserte des propriétés situées en cœur d'îlot : perpendiculaires à l'axe Séverin, ces deux impasses se terminent en raquettes qui donnent une profondeur à cet ensemble. L'ancien cottage ouvrier se signale par la succession de formes bâties qui s'établissent notamment, le long de la rue Blasco Ibanez et qui offrent une cohérence paysagère mise à mal par les différentes extensions en appentis qui finissent par occulter une partie des vides et comblent progressivement les toits terrasses constituant les façades postérieures des maisons.

[1] la première maison type se compose de quatre pièces et de deux étages. (définir les types)

[2] le second modèle comporte à l'origine cinq pièces dont deux au premier étage, brut de décoffrage. (définir les types)

La végétation :

La végétation de la cité jardin reste importante, mais elle a subi quelques altérations, à l'origine les limites des propriétés étaient signalées par des clôtures en matériaux légers. Progressivement des murs de clôture avec grilles dominantes composent et structurent l'alignement sur rue. Les essences végétales complètent ce tracé et participent à la structuration du site : participe à la cohérence paysagère du lieu. L'état d'entretien des jardins varie d'une propriété à l'autre : il faut signaler la disparité des essences plantées, certaines plantes grimpantes en façades contribuent en revanche à la profondeur des jardins.

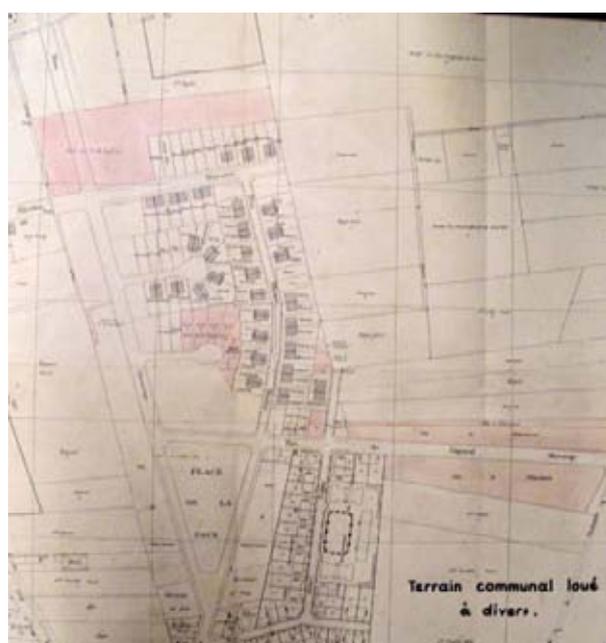
**Contexte général :** Logement pavillonnaire, résidentiel à caractère privatif, individuel qui se trouve dans le Périmètre d'études « Carré de Soie » (Vaulx-en-Velin – Villeurbanne), instauré par délibération de la Communauté Urbaine de Lyon du 27.11.2000 (« Pôle de Loisirs de Vaulx-en-Velin – Villeurbanne canal »), étendu par délibération de la Communauté Urbaine de Lyon du 19.09.2005.

**Eléments de proximité:**

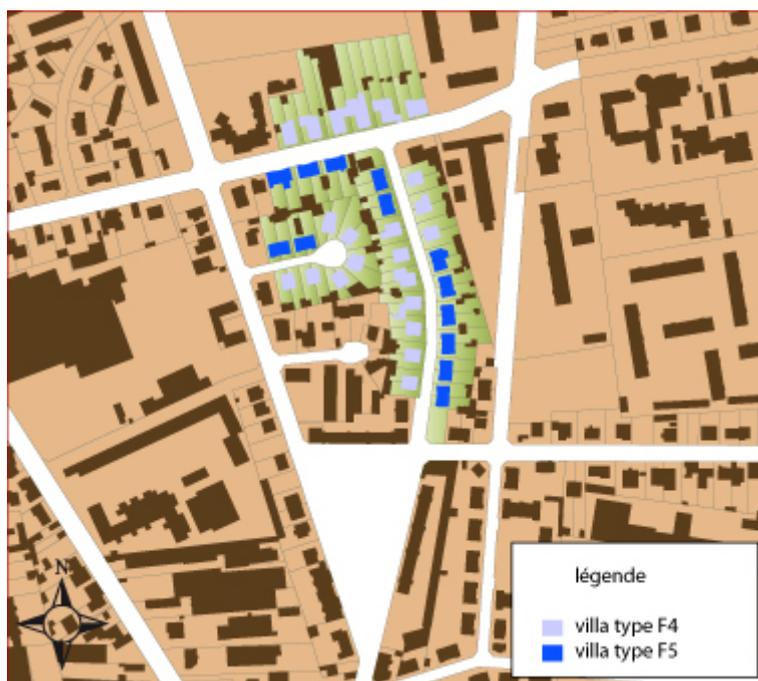
**Zonage au PLU:** La cité Cottage Bel-Air, Brosses est actuellement en zone UPa : zone préservant et mettant en valeur les secteurs pavillonnaires de l'Agglomération lyonnaise en admettant une constructibilité et des fonctions respectant cette vocation dominante. Plusieurs secteurs de zone (UPa, UPb, UPc, UPs) couvrant les diversités morphologiques et historiques de ces quartiers.

**Projets sur le site :** De nombreux permis de construire ont été déposés pour ajouter des extensions qui touchent principalement les villas F4 qui dénaturent l'architecture originelle mais pas le gabarit et l'enveloppe structurelle demeurent. Les vides sont progressivement comblés par des extensions en appentis.

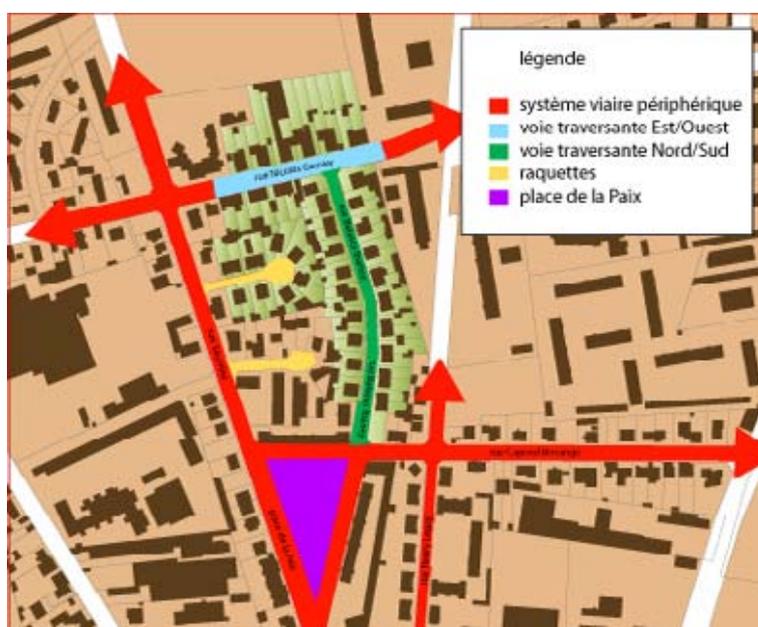
<i>Commanditaires:</i>	Mairie de Villeurbanne, Comité de Patronage, Société Lyonnaise des crédits immobiliers
<i>Auteurs:</i>	M Hamm architecte, le Docteur Georgia Knapp Municipalité de Villeurbanne
<i>Date(s) de construction:</i>	1930-1933, 1 <sup>ère</sup> partie du XX <sup>ème</sup> siècle
<i>Date(s) d'extension:</i>	1933 à 2008



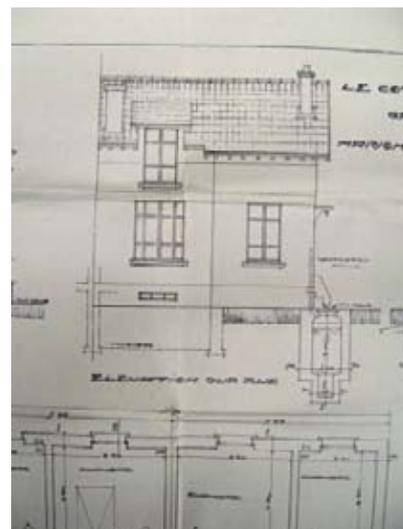
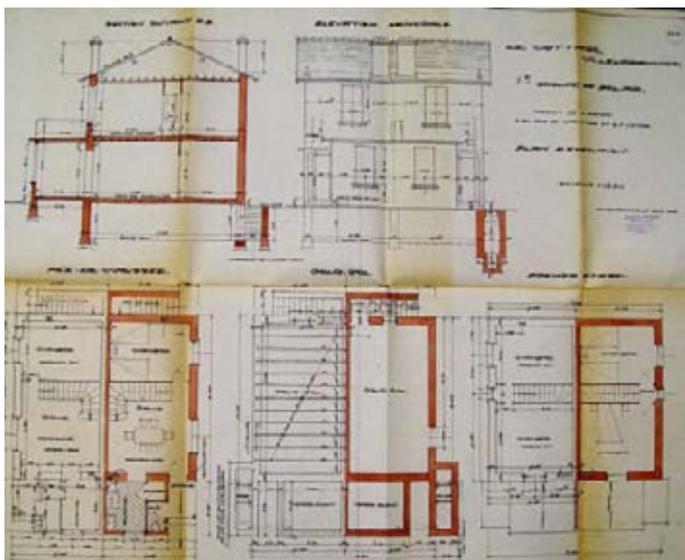
Plan d'alignement des rues et de la place de la Paix, plan du terrain communal loué [années 1930, Villeurbanne]



**1/ Les formes du bâti, deux typologies :**



**2/ le système viaire du quartier de la Paix :**



Plans dressés par l'architecte Hamme de type F4, F5 [A.M Villeurbanne].



Organisation en raquettes, façades postérieures et antérieures du pavillon type F5.



Alignement pavillonnaire : rue Balasco Hibanez.



Différentes vues des pavillons : rue Nicolas Garnier.

**Fiche n°2****HLM****Diagnostic patrimonial du Carré de Soie****Type d'étude :** Etude thématique du patrimoine industriel**Date de l'étude :** Février 2008**Localisation :****Département :** Rhône**Commune :** 69 200 Villeurbanne**Adresse :** rue Caporal Morange, Louis Teillon**Dénomination :** **Cité Jardin****Appellation et titre :** cité jardin de l'office public des habitations à bon marché**Description :** La cité jardin de l'Office départemental des Habitations à Bon marché est :

- délimitée au Nord par la rue Caporal Morange, au Sud par la rue Louis Teillon
- traversée du Nord au Sud par la rue Henri Legay

Cet ensemble se compose de 17 pavillons et de 3 logements collectifs.

**Histoire :** En 1932, aidé par les industriels de la commune, la municipalité de Villeurbanne décide de créer un poste avancé d'urbanité dans un secteur agricole aux franges de la commune. Pour se faire, la municipalité s'assure de la viabilité du projet en se chargeant des travaux d'alignement : de nouvelles voies sont percées dans les parcelles agricoles. L'Office Départemental des Habitations à bon Marché du Rhône profite de ces nouvelles percées pour établir un nouveau lotissement à proximité des cottages ouvriers. Le point central de cette trame urbaine reste la place de la Paix : espace de convergence entre les deux lotissements.

Les constructions à édifier doivent se concentrer le long de deux rues : rue Louis Teillon, rue Henry Legay et se tenir parallèlement de part et d'autre de ces axes. Le projet initié par l'Office départemental comprend la construction d'un groupe d'habitation bon marché collectif et pavillonnaire. L'architecte Villeurbannais Hamm qui a dressé les plans des cottages ouvriers est chargé de construire ce nouvel ensemble de logement social.

**Contexte général :** Logement pavillonnaire, résidentiel à caractère privatif, individuel qui se trouve dans le Périmètre d'études « Carré de Soie » (Vaulx-en-Velin – Villeurbanne), instauré par délibération de la Communauté Urbaine de Lyon du 27.11.2000 (« Pôle de Loisirs de Vaulx-en-Velin – Villeurbanne canal »), étendu par délibération de la Communauté Urbaine de Lyon du 19.09.2005.

**Eléments de proximité:** Cette cité jardin s'intègre dans un ensemble beaucoup plus vaste qui comprend les cottages ouvriers, la place de la Paix. Intégrée à un système viaire élaboré dans les années 1930, cet ensemble se présente comme un poste avancé de l'urbanisation.

**Zonage au PLU:** La cité Cottage Bel-Air, Brosses est actuellement en zone UPa : zone préservant et mettant en valeur les secteurs pavillonnaires de l'Agglomération lyonnaise en admettant une constructibilité et des fonctions respectant cette vocation dominante. Plusieurs secteurs de zone (UPa, UPb, UPc, UPs) couvrant les diversités morphologiques et historiques de ces quartiers.

**Projets sur le site :** Le site a subi une réhabilitation récente qui a dénaturé en partie le caractère originel des bâtiments : pour des raisons d'économie évidente, la bichromie des enduits appliqués pour les ravalements de façade nuie à la compréhension de cet ouvrage social. Une requalification en régie UE est prévue sur la place de la Paix et concerne essentiellement les allées plantées qui bordent cet espace central.

<b>Commanditaires:</b>	Office public des Habitations à bon marché du département du Rhône
<b>Auteurs:</b>	Hamm Auguste [architecte à Villeurbanne]
<b>Date(s) de construction:</b>	1991



Différentes échelles de part et d'autre de la rue Henri Legay : les collectifs et le pavillonnaire.



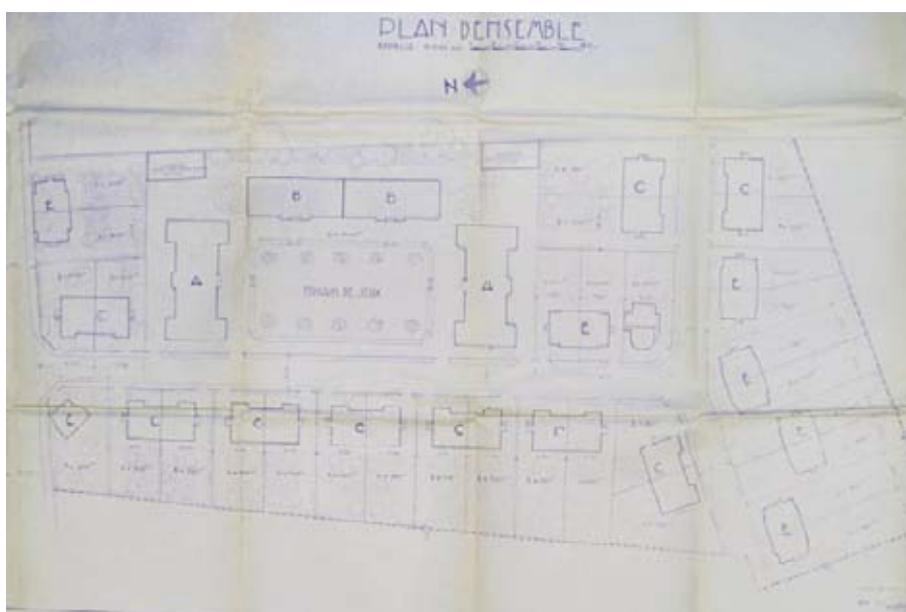
Différentes vues du front bâti de la rue Caporal Morange.



## 1/ caractéristiques du réseau viaire :

Le système viaire de la cité jardin de l'Office HBM s'inscrit dans un réseau viaire plus vaste :

- la production de nouvelles formes urbaines dans cet espace agricole densifie le réseau
- la place de la paix est le centre d'un alignement commencé dans les années 1930
- système qui assure la liaison entre l'ancienne impasse de Bel Air et la route de Genas
- le nouvel ensemble d'Habitation bon marché s'inscrit dans cet ensemble
- intégration par un système de voies : deux axes traversant Est/Ouest : rue Caporal Morange, un axe médian la rue Henry Legay [ancienne rue E] qui fait le lien entre ces deux rues
- l'alignement sur rue des bâtiments suit le tracé de la rue Henri Legay

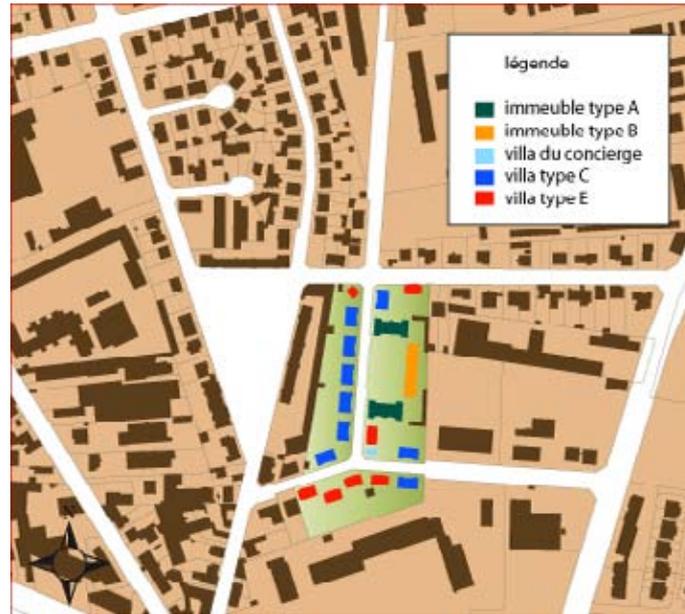


## 2/ un parcellaire caractéristique de la cité jardin :

A partir de 1930, les percées urbaines sont complétées par des lots donnant directement sur la rue. Les trois îlots de la cité se sont orientés suivant le tracé des voies [rue Louis Teillon, rue Henry Legay].

La cité jardin présente trois types de parcellaire :

- un parcellaire rectangulaire étiré en profondeur avec jardin privatif en fond de parcelle
- une parcelle en cœur d'îlot [à l'Est de la rue Henri Legay] importante de part ses dimensions, destinée à accueillir le l'habitat collectif
- un parcellaire d'angle destiné aux logements individuels : dimension moins importante



### 3/ Implantation du bâti :

- la découpe raisonnée des parcelles colle parfaitement au réseau viaire
- situées en devant de parcelle, les villas se caractérisent par le même retrait par rapport à la voie [excepté une maison dont le dégagement important est plus important] ménageant un jardin seuil
- l'implantation des collectifs se fait autour d'un espace central : le terrain de jeu soulignant le caractère monumental des bâtiments par rapport à la voie et aux pavillons
- orientation du bâti suivant le tracé des voies : chaque maison jumelée profite d'un dégagement arrière important : présence des jardins privatifs



### 4/ les formes du bâti :

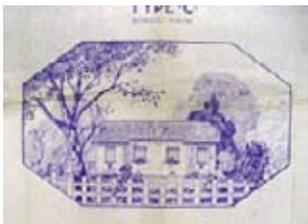
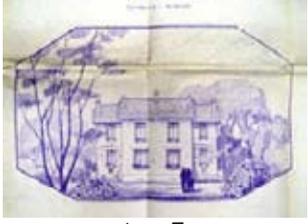
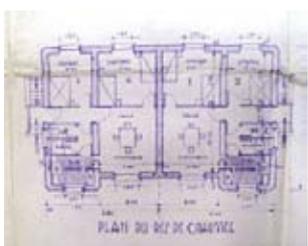
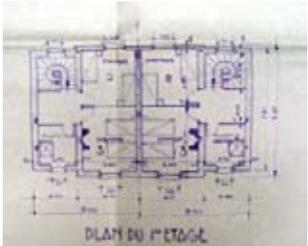
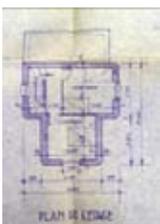
#### Les pavillons :

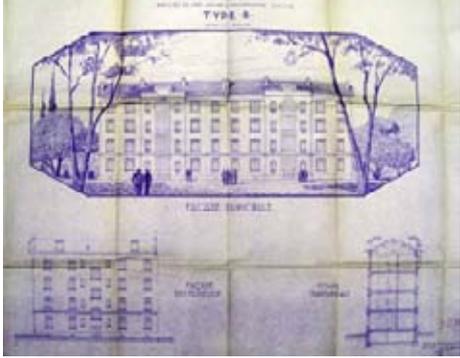
Le lotissement se compose de 20 maisons en partie jumelées pittoresque:

- chaque maison dispose d'une assiette divisée en part égales pour chaque appartement
- 4 types différents de bâti

#### Les collectifs :

- échelle urbaine conférée par les deux immeubles [R+3+combles] sur un soubassement massif accueillant des logements
- espace central de l'îlot Ouest de la cité jardin, encadré par des pavillons au Nord et au Sud, induit une symétrie
- rapport avec espace privé à caractère public est direct : entrée des immeubles donnant directement sur l'air de jeu
- organisation spatiale de qualité : la place centrale organise l'implantation des immeubles en U faisant de ce vide un lieu de vie préservé par la clôture qui prolonge le front bâtis des espaces pavillonnaires
- les deux immeubles de type A se caractérisent par deux retours en façade antérieure et postérieure, symétrie axée sur la porte d'entrée
- l'immeuble de type B se signale par ces deux entrées soulignées par une marquise et un fronton qui couronne les trois travées des corps avancés en façade antérieure
- fonctionnalisme des formes bâties : standardisation des matériaux et des volumes

typologie des villas				type E [maison isolée]	
date de construction	1931	x	x	x	x
destinataires:	ouvriers	—	—	—	—
	chef d'atelier	—	—	—	—
	ingénieur	—	—	—	—
	contremaître	—	—	—	—
nombre de pavillons	9	6	1	1	
nombre de logements par pavillons	2	2	1	1	
nombre de niveaux par pavillon	1	2	2	2	
Construction	ciment	x	x	x	x
	béton	x	x	x	x
	mâchefer	x	x	x	x
	enduit	x	x	x	x
nature de la propriété	publique				
	privée	x	x	x	x
couverture	toit 2 pans	x	x	x	x
	toit 4 pans				
	longs pans, 2 versants				
	toit en croupe				
	toit en demi-croupe	x			
	noues et arêtes				
tuiles mécaniques	x	x	x	x	
orientation de la ligne de faitage/rue	parallèle	x	x	x	
	perpendiculaire				x
description des jardins	division, nombre de parcelles	2	2	1	1
	jardin seuil	x	x	x	x
	Dimension des lots	Entre 310 et 387 m <sup>2</sup>	Entre 245 et 444 m <sup>2</sup>	343 m <sup>2</sup>	267 m <sup>2</sup>
	Plans intérieurs				

typologie des immeubles Habitations à bon Marché			
		Type A	Type B
Nombre d'immeubles par type:		2	1
date de construction	1931	x	x
destinataires:	ouvriers	—	—
	chef d'atelier	—	—
	ingénieur	—	—
	contremaître	—	—
nombre de logements par immeuble	<b>16</b>	<b>16</b>	
type de logements	1 pièce		
	2 pièces		
	3 pièces		
	4 pièces	<b>16 logements</b>	
	5 pièces		<b>16 logements</b>
nombre de niveaux par pavillon		<b>R+3+combles</b>	<b>R+3+combles</b>
Construction	ciment	x	x
	béton	x	x
	mâchefer	x	x
	enduit	x	x
nature de la propriété	publique		
	privée	x	x
couverture	toit 2 pans	x	x
	toit 4 pans	x	
	longs pans, 2 versants		
	toit en croupe		
	toit en demi-croupe	x	
	noues et arrêtes	x	
	tuiles mécaniques	x	x
orientation de la ligne de faitage/rue	parallèle	x	x
	perpendiculaire		
éléments de confort intérieur	eau courante	x	x
	WC intérieurs	x	x
	salle d'eau	x	x

# 6. Les objets Patrimoniaux

**2** L'ancien cimetière de Cusset

**1** La tribune du Stade de la Rizo

**3** Le nouveau cimetière de Cusset

**1** La cité Mrhaba

**4** La halle Alsthom

**2** La cimetière des Brosses

**5** Le lotissement Début

**3** L'école Pierre et Marie Curie

**6** La cité jardin rue de la Marne

N  
0 300 600  
Mètres

Fiche n°1

Piscine d'été

Diagnostic patrimonial du Carré de Soie

**Type d'étude :** Etude thématique du patrimoine industriel**Date de l'étude :** Février 2008**Localisation :****Département :** Rhône**Commune :** 69 100 Villeurbanne**Adresse :** Avenue Marcel Cerdan**Dénomination :** **édifice sportif****Appellation et titre :** **Stade** de la Rize, Centre Nautique E. Gagnaire.

**Description :** A l'origine la piscine d'été construite dans les années 1930, à l'initiative du Maire Lazare Goujon comportait un bassin et une tribune pour le stade avec portait de style Art Décoratif de très grand qualité. De cette époque, il ne reste que la tribune du stade de la Rize : véritable balcon qui épouse le dénivelé de la bute qui domine la berge Sud du Canal de Jonage. De part, sa position privilégiée, cet espace peut être intégré à l'espace récréatif initié par l'étude de l'Anneau Bleu.

**Histoire :** Une vie sociale et de loisir commence à se développer le long du Canal de Jonage, la création de l'Hippodrome à la fin du XIXème siècle et au début du XXème pose les prémices d'une activité de loisir. Avant même le développement d'autres infrastructures, les berges du canal de Jonage étaient le point de ralliement des masses ouvrières. De part sa proximité avec les divers centres industriels, le point d'eau introduit une nouvelle pratique le loisir en période dominicale, perçu comme un lieu de détente le réseau hydrographique devient un espace populaire. Cette nouvelle affectation pousse la municipalité à trouver de nouvelles solutions pour contrôler les flux de « saisonniers » en accord avec la société concessionnaire du canal et de ses abords. Les pratiques sportives se développent malgré la dangerosité des courants d'eau.

Conforme à son éducation et à ses principes d'hygiéniste, le Maire de Villeurbanne : Le Docteur Lazare Goujon décide d'établir à proximité de cet espace de détente un complexe sportif comprenant un stade et une piscine d'été. La Société Lyonnaise des Forces Motrices du Rhône contribue financièrement à la construction de ce nouveau complexe. Aliénant une partie de sa réserve foncière, elle met à disposition de l'Administration Municipale des terrains concédés du Canal de Jonage. Cette installation s'inscrit dans une politique de grands travaux lancés à partir des années 1930 avec la construction des Grattes- Ciel.

**Contexte général :** Cet équipement municipal se trouve dans le Périmètre d'études « Carré de Soie » (Vaulx-en-Velin – Villeurbanne), instauré par délibération de la Communauté Urbaine de Lyon du 27.11.2000 (« Pôle de Loisirs de Vaulx-en-Velin – Villeurbanne canal »), étendu par délibération de la Communauté Urbaine de Lyon du 19.09.2005.

**Eléments de proximité:** Malgré la contrainte exercée par l'embranchement de l'échangeur Laurent Bonneval, cet équipement profite d'une desserte importante en TC au niveau du pôle multimodal qui comprend :

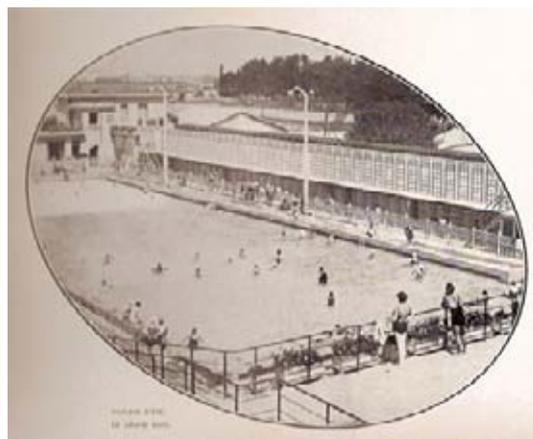
- une gare routière : point de convergence
- la station de métro Laurent Bonneval.

Axés essentiellement sur les loisirs, le stade de la Rize et le centre Nautique E Gagnaire forment un complexe identifié comme un point d'appui et un levier pour le développement des activités de loisirs qui se feront le long du canal de Jonage. La proximité de cet espace est déterminante pour le développement de ce complexe.

**Zonage au PLU:** La piscine d'été est actuellement classée en zone URb : quartier à dominante résidentielle constitué principalement sous forme d'immeubles collectifs édifiés en ordre discontinu et de faible densité. Il s'agit de promouvoir les qualités résidentielles et maintenir une faible densité en favorisant la végétation des terrains. Autres destinations (contribuant à l'animation, à la qualité de vie de ces quartiers tels que commerces, équipements...) admises. La zone URb autorise l'habitat pavillonnaire sous conditions sur le territoire de la commune de Villeurbanne.

**Projets sur le site :**

Commanditaires:	Municipalité de Villeurbanne
Auteurs:	Inconnu
Date(s) de construction:	1929
Date(s) d'extension:	Inconnu



Séquence de l'Avenue Marcel Cédan.



Gradins épousant les courbes de niveaux des Balmes.



Espace donnant sur la berge Sud du Canal de Jonage.

Fiche n°2

**Ancien Cimetière  
de Cusset**

Diagnostic patrimonial du Carré de Soie

**Type d'étude :** Etude thématique du patrimoine industriel**Date de l'étude :** Février 2008**Localisation :****Département :** Rhône**Commune :** 69 100 Villeurbanne**Adresse :** rue du Cimetière, rue Léon Blum**Dénomination :** **Ensemble funéraire, Cimetière****Appellation et titre :****Description :** Sur une parcelle relativement plane, l'espace funéraire occupe un tènement qui fait la liaison entre les berges du Canal de Jonage : rue Pierrefrite, rue Léon Blum [D 517]. L'espace cinéraire comprend divers équipements qui doivent assurer la bonne tenue des sépultures.

► une organisation spatiale originale :

- cimetière organisé selon un jeu d'axes médians et traversants qui lui donnent un aspect particulier
- organisation en damier des terrains de concession
- structuration du territoire par une graduation des espaces publics : axes principale : les allées, axes secondaires : les contres allées, les places organisent cette trame

► une gestion de l'espace intérieure réglementée :

- organisation spatiale raisonnée qui se fait suivant le nombre de lots concédés, des terrains communs ou des sépultures
- le développement des tombes se fait suivant un alignement élaboré par la commune de Villeurbanne au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle
- la loge du concierge et les portes d'entrée assurent un contrôle sur le domaine : les portes du cimetière sont ouvertes chaque jour
- les chemins des cimetières maintenus libres ne doivent pas gêner les accès
- le mur de clôture assure la sécurité de ce sanctuaire.

► une délimitation entre espace privé et espace public

- le cimetière de Cusset est un lieu public
- le fond immeuble par nature, propriété de la commune, possibilité de concessions
- le caveau ou le monument historique, immeuble par nature, propriété du concessionnaire
- les signes emblématiques [croix, statuts] appartenant aux concessionnaires
- l'entretien des places, allées et contre allée est une responsabilité communale
- les places et les allées sont des propriétés publiques
- le système d'allées intérieures et de contre allée relève de la propriété privée

**Histoire :** Le 26 juillet 1865, la municipalité de Villeurbanne décide d'établir un cimetière au lieu de Cusset : zones de confins éloignées des centres villes. Une parcelle agricole est achetée sur une terrasse à proximité des balnes viennoises qui contrôlent le débit de l'ancien bras mort du Rhône. La supervision des travaux de terrassement et de construction des divers annexes sont confiées au géomètre Berger. Ce dernier se charge des tracés des places, des allées et contre allée qui doivent structurer la répartition des concessions funéraires.

L'opération comprend :

- Des travaux de terrassement
- La percée des places, allées et contre allées
- La construction d'un mur clôture
- L'installation d'une conciergerie

De 1893 à 1894 : agrandissement du cimetière avec l'acquisition de la maison Calloud. L'achat successif de parcelles agricoles par la commune de Vaulx-en-Velin porte la superficie du cimetière à 60 000 m<sup>2</sup>. Devenu insuffisant, un nouveau cimetière, d'une superficie de 100.000 m<sup>2</sup> situé au sud-ouest du premier, est ouvert le 1 septembre 1929.**Contexte général :** Cet équipement municipal se trouve dans le Périmètre d'études « Carré de Soie » (Vaulx-en-Velin – Villeurbanne), instauré par délibération de la Communauté Urbaine de Lyon du 27.11.2000 (« Pôle de Loisirs de Vaulx-en-Velin – Villeurbanne canal »), étendu par délibération de la Communauté Urbaine de Lyon du 19.09.2005**Éléments de proximité :** Situé au point de convergence de la rue du Cimetière, le cours Emile Zola et de la Rue Léon Blum, cet équipement municipal profite de la proximité du pôle multimodal Laurent Bonneval de nombreux équipements sportifs : le centre nautique municipal et l'Astroballe.**Zonage au PLU :** L'ancien cimetière de Cusset est actuellement classé en zone URb : quartier à dominante résidentielle constitué principalement sous forme d'immeubles collectifs édifiés en ordre discontinu et de faible densité. Il s'agit de promouvoir les qualités résidentielles et maintenir une faible densité en favorisant la végétation des terrains. Autres destinations (contribuant à l'animation, à la qualité de vie de ces quartiers tels que commerce, équipements...) admises. La zone URb autorise l'habitat pavillonnaire sous conditions sur le territoire de la commune de Villeurbanne.

Malgré la proximité de l'échangeur Laurent Bonnevey, cette entité reste fortement enclavée sur sa partie Ouest par cet axe de l'agglomération lyonnaise. Sur sa partie Est le mur de clôture est contiguë à l'emprise industrielle occupée par Energie de France.

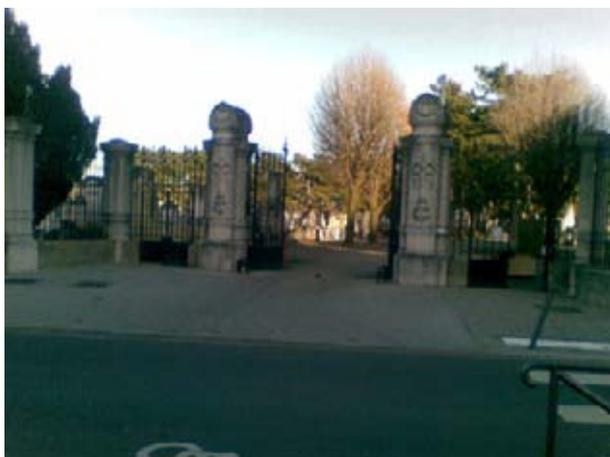
**Projets sur le site :** Situé dans le périmètre opérationnel du projet urbain Carré de Soie, les tènements des cimetières de Cusset ont été identifiés comme un point dur dont la mutabilité est envisagée dans le long terme.

<i>Commanditaires:</i>	Commune de Villeurbanne
<i>Auteurs:</i>	Berger [géomètre], Chauvet [architecte]
<i>Date(s) de construction:</i>	1865
<i>Date(s) d'extension:</i>	1893-1894





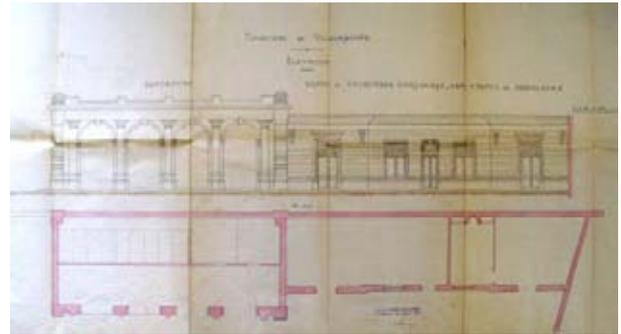
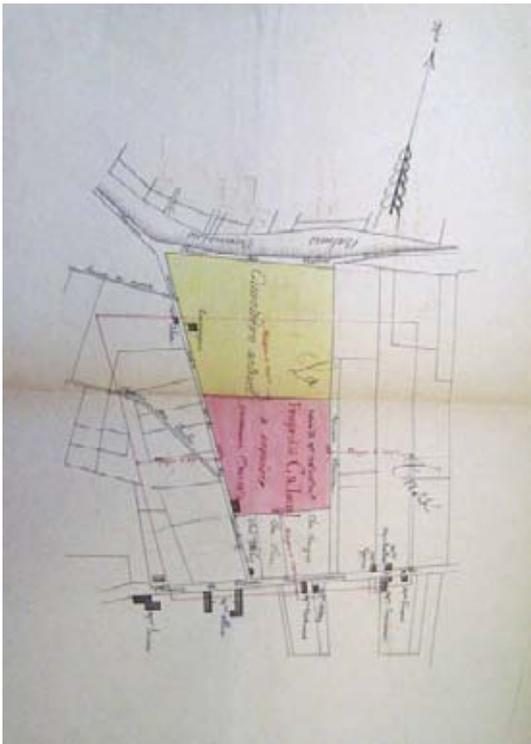
Patrimoine funéraire complété par les marbreries de la rue du Cimetière.



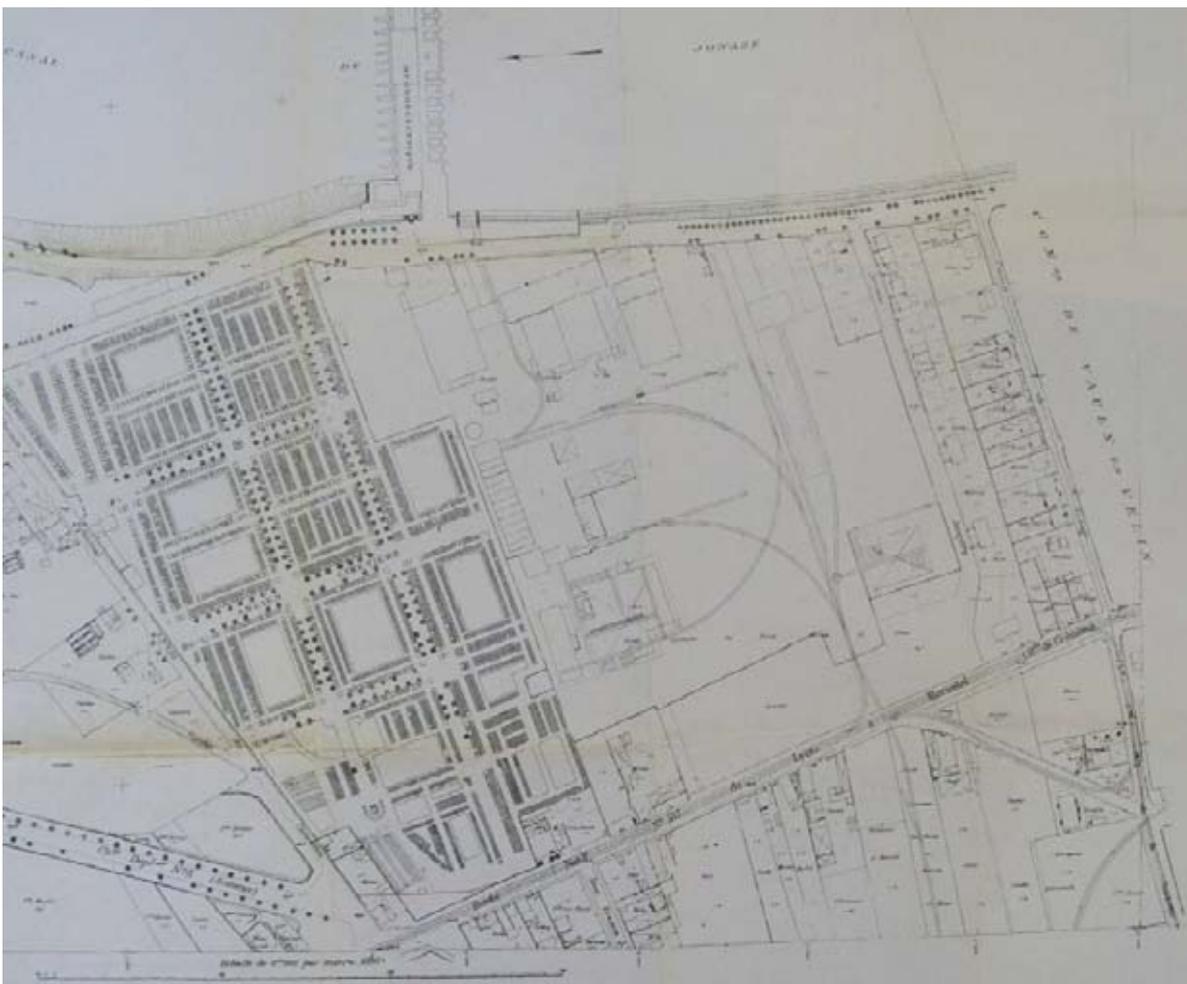
Portail monumental de l'entrée et monument aux morts de la commune de Villeurbanne érigé en 1937 ;



Allées plantées et dépositaire de l'Ancien cimetière de Cusset.



Plans montrant les évolutions apportées à l'Ancien Cimetière de Cusset de 1865 à 1945 [A.M Villeurbanne]



Fiche n°3

**Nouveau  
Cimetière de  
Cusset**

Diagnostic patrimonial du Carré de Soie

**Type d'étude :** Etude thématique du patrimoine industriel

**Date de l'étude :** Février 2008

**Localisation :**

**Département :** Rhône

**Commune :** 69 100 Villeurbanne

**Adresse :** rue Léon Blum

**Dénomination :** Ensemble funéraire, Cimetière

**Appellation et titre :** Nouveau cimetière de Cusset

**Description :** Sur une parcelle relativement plane, l'espace funéraire occupe un tènement qui fait la liaison la rue Léon Blum [D 517] et la voie du tramway T3 Léa-Leslys, cette parcelle d'un seul tenant est contrainte sur sa partie Ouest par la Z.A de la Soie et par l'échangeur Laurent Bonnevey. Longeant un axe très fréquenté : l'Avenue Léon Blum, l'entrée de l'espace cinéraire se signale par la présence d'une esplanade protégée par des alignements d'arbre : espace public conçu dès 1922 et qui assure la desserte de cet équipement et facilite le stationnement.

► un caractère architectural évident :

- signalé par le portail en fer forgé du cimetière ainsi que les deux pilastres d'entrée
- par la symétrie des deux pavillons qui structurent l'entrée
- les deux pavillons de plan carré qui comportent plusieurs modénatures : chainage d'angle, corniche et divers saillies, traitement spatial et décoratif qui s'inscrivent dans la trame générale du cimetière ; ces bâtiments organisent l'espace public
- présence de plusieurs équipements : W.C et bâtiment d'exploitation.

► un patrimoine naturel de qualité :

- les alignements d'arbres offrent une voute végétale et favorisent les déplacements mode doux
- plusieurs essences : pins, conifères, feuillus qui s'inscrivent dans une continuité d'alignement qui structurent l'intérieur de l'ancien cimetière de Cusset au Nord
- tracés qui répondent à des impératifs : assurent l'hygiène, la salubrité, le bon ordre, élément qui contribue à la tranquillité du lieu

**Histoire :** Confrontée à un manque de place évident sur l'Ancien cimetière de Cusset, la municipalité de Villeurbanne décide la construction d'un nouvel ensemble funéraire sur des parcelles ayant une emprise direct sur l'ancien chemin de Crémieu. Le terrain acheté par la municipalité occupe un tènement faisant la liaison entre l'ancienne route côté Nord [rue Léon Blum, D 517] et le chemin de fer de Lyon à Saint Genis d'Aoste.

Les travaux de terrassements, de tracé des places, allées et contre allées sont confiés à l'Ingénieur municipal Chauvet et l'architecte Voyer s'occupe de diverses élévations :

- les deux pavillons encadrant l'entrée monumentale qui comprennent le logement du concierge
- les W.C [années 1930]
- le bâtiment d'exploitation [1925]

D'une superficie de 100.000 m<sup>2</sup> situé au Sud-Ouest du premier cimetière de Cusset, le nouveau cimetière de Cusset est ouvert le 1<sup>er</sup> septembre 1929. Le Nouveau cimetière de Cusset connaît divers extensions :

- de 1944 à 1947 : la municipalité de Villeurbanne achète deux parcelles [25 330 m<sup>2</sup> et 130620 m<sup>2</sup>] pour former tènement rectangulaires à l'Est du cimetière, les anciennes installations ferroviaires sont transformées en une servitude d'utilité publique.
- Progressivement la frange Ouest qui longe le Boulevard de Ceinture et qui constituait une réserve foncière de la commune de Villeurbanne est occupée par l'échangeur Laurent Bonnevey
- Le cimetière israélite apparait comme une des dernières extensions du cimetière sur sa partie Ouest
- Dans espace très industrialisé le cimetière offre une aération végétale non négligeable

**Contexte général :** Cet équipement municipal se trouve dans le Périmètre d'études « Carré de Soie » (Vaulx-en-Velin – Villeurbanne), instauré par délibération de la Communauté Urbaine de Lyon du 27.11.2000 (« Pôle de Loisirs de Vaulx-en-Velin – Villeurbanne canal »), étendu par délibération de la Communauté Urbaine de Lyon du 19.09.2005.

**Éléments de proximité :** Espace de qualité de par ses allées plantées et son dégagement important, le cimetière souffre de la proximité de l'échangeur Laurent Bonnevey à l'Ouest et de la Z.A de la soie à l'Est qui participent à l'enclavement de cet espace.

**Zonage au PLU :** L'ancien cimetière de Cusset est actuellement classée en zone URb : quartier à dominante résidentielle constitué principalement sous forme d'immeubles collectifs édifiés en ordre discontinu et de faible densité. Il s'agit de promouvoir les qualités résidentielles et maintenir une faible densité en favorisant la végétation des terrains. Autres destinations (contribuant à l'animation, à la qualité de vie de ces quartiers tels que commerce, équipements...) admises. La zone URb autorise l'habitat pavillonnaire sous conditions sur le territoire de la commune de Villeurbanne.

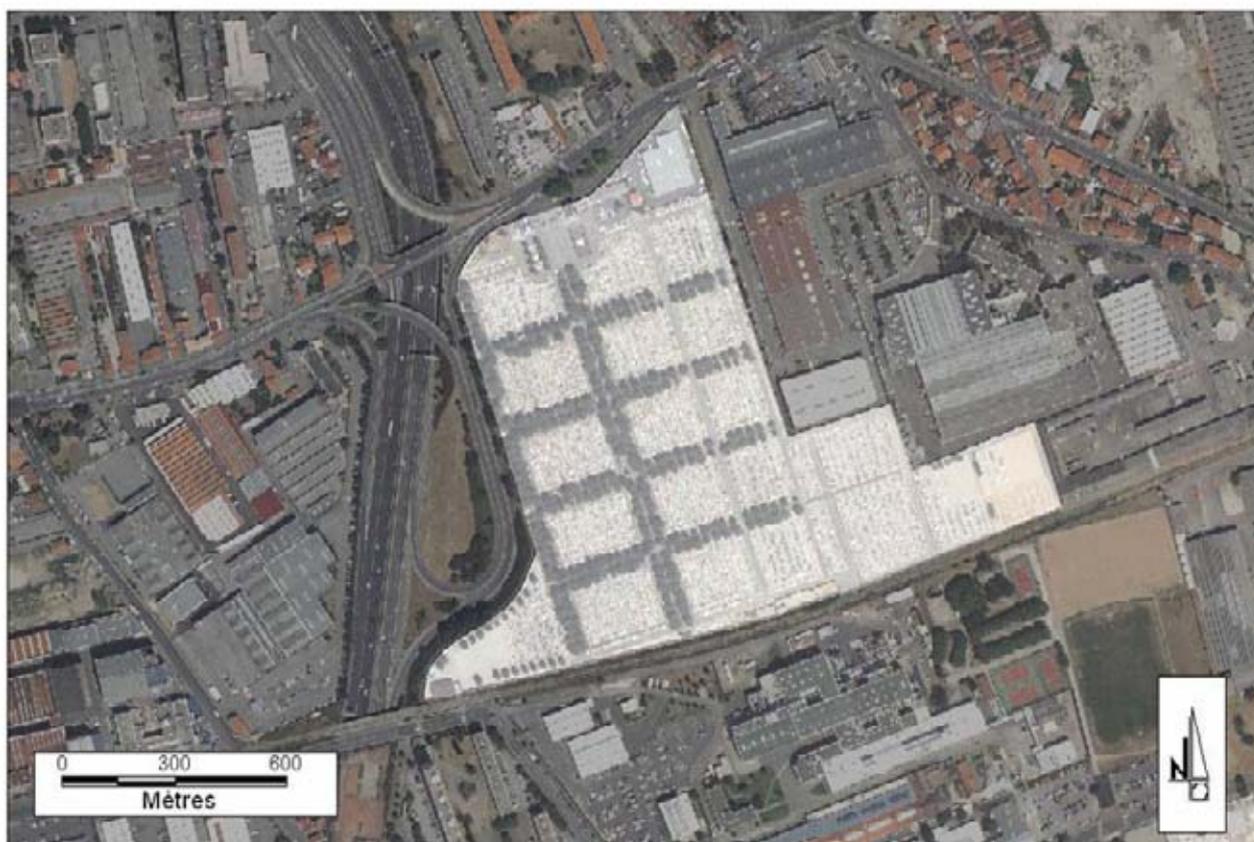
L'ensemble cinéraire souffre d'une desserte limitée qui se fait uniquement le long de la rue Léon Blum.

Le chemin qui longe le mur de clôture Est et qui offre des espaces végétalisés en façade du périphérique Laurent Bonnevey est totalement sous exploité et se termine par un cul de sac. Peu de voies permettent le contournement de cet équipement municipal.

Tout comme l'Ancien cimetière de Cusset, cet espace profite de la proximité du pôle multimodal Laurent-Bonnevey et de la connectivité avec un axe très fréquenté : la rue Léon Blum [D 517]

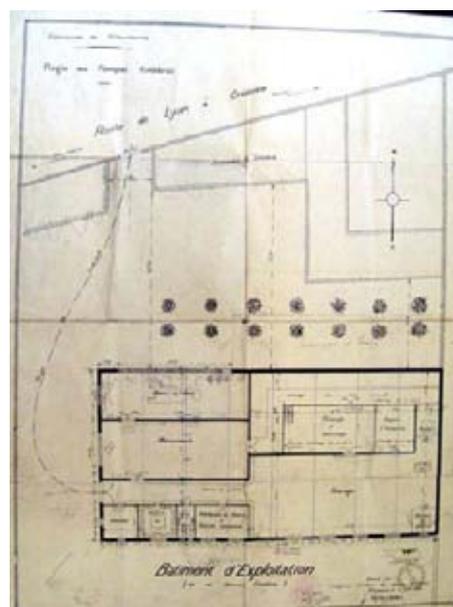
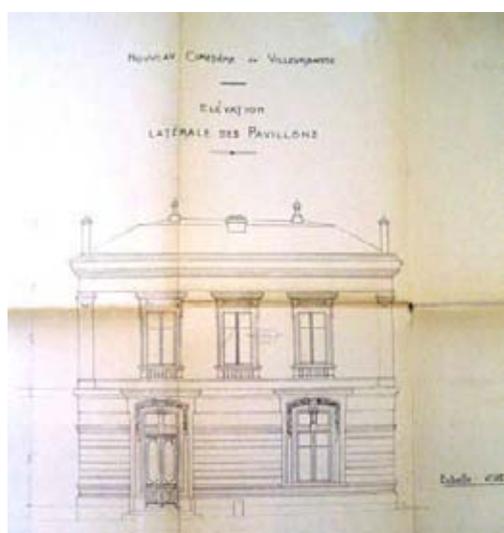
**Projets sur le site :** Situé dans le périmètre opérationnel du projet urbain Carré de Soie, les tènements des cimetières de Cusset ont été identifiés comme un point dur dont la mutabilité est envisagée dans le long terme.

<i>Commanditaires:</i>	Commune de Villeurbanne
<i>Auteurs:</i>	Chauvet [ingénieur], Voyer [architecte]
<i>Date(s) de construction:</i>	1922-1929
<i>Date(s) d'extension:</i>	1944 à 1947/ 1977





Plan d'extension du Nouveau Cimetière de Cusset en 1944 [A.M Villeurbanne]



Élévation de la loge du concierge et plan de masse de la régie des pompes funèbres [A.M Villeurbanne].



Élévation du portail monumental d'entrée [A.M Villeurbanne]



Espaces en périphéries du Nouveau Cimetière de Cusset : rue Léon Blum.



Esplanade donnant accès au cimetière [rue Léon Blum], espace intérieur structuré par les allées plantées.

**Fiche n°4****Usine Alsthom****Diagnostic patrimonial du Carré de Soie****Type d'étude :** Etude thématique du patrimoine industriel**Date de l'étude :** Février 2008**Localisation :****Département :** Rhône**Commune :** 69 100 Villeurbanne**Adresse :** Avenue Bel-Air, rue Alfred Musset**Dénomination :** **ensemble industriel, usine métallurgique****Appellation et titre :** usine Alsthom**Description :** Sur un tènement plat, relativement important, le site industriel est partagé entre deux propriétaires :

- l'emprise Messier Bugatti qui occupe la frange Nord
- l'emprise Sud du terrain appartient au groupe Alsthom

Ce site se caractérise par :

- l'emprise importante des unités de production développées parallèlement à la voie T3 du tramway Léa-Leslys [ancienne voie ferrée de l'Est lyonnais]
- le stationnement occupe une place importante du tènement
- faible connectivité avec l'extérieur de l'îlot desservi par l'Avenue Bel-Air, la rue Alfred Musset

Les anciens sites de production de 1922 offrent un caractère architectural intéressant :

- halle industrielle orientée Est/Ouest composée par deux nefs et un système de lanterneaux qui assurent l'éclairage intérieur des unités de production
- halles complétées par d'autres unités : magasins/ ateliers adossés perpendiculairement aux deux halles masquant les deux travées
- murs gouttereaux occultés par des extensions en appentis : magasins
- développement en longueur complété par une cour intérieure
- **halle de trempe** parachève cette structure côté Ouest
- élément structurant cette partie du paysage

**Histoire :** Le développement de la ligne de chemin de fer de l'Est Lyonnais : de Lyon à Aoste permet la fixation d'un nombre important d'industrie qui ceinturent le Sud de la Commune de Villeurbanne au lieu de Bon Coin. Ces nouveaux ateliers de production se fixent à cet axe de communication par des embranchements spéciaux qui régulent les flux de circulation de cette partie de la commune.

Profitant de la concentration importante dans ce secteur, d'entreprises de construction mécaniques, d'industrie de construction électrique, l'entreprise Fibre et Mica s'implante dans le prolongement pour profiter aux mieux de cette polarité industrielle. En 1922, implantées parallèlement à la voie ferrée de l'Est, les premières halles sont raccordées par un embranchement spécial facilitant le transit des marchandises.

Le site de production connaît plusieurs évolutions avec l'implantation d'unité de production qui se greffent aux deux halles centrales :

- 1922 : construction des deux halles accolées rue Frédéric Fay
- 1941 : réparation de divers bâtiments à usage de fabrication : agrandissement de l'atelier de découpage, construction du garde de pointage et de la loge du concierge [disparu]
- 1943 : réparation et construction de divers bâtiments à usages de fabrication accolés aux bâtiments existants

En bordure de la campagne, la Société Normacem, Etablissements Fibre et Mica dispose d'un terrain de 25 000 m<sup>2</sup> dont 10 000 m<sup>2</sup> carré occupés progressivement par les différentes unités de production. Depuis longtemps les ateliers Fibre et Mica fabriquent des stratifiés à usage industriel, progressivement l'entreprise se spécialise dans la production d'isolants électriques avec la création de la célamine. Intégré au groupe Normacem, le site fibre et Mica est rachetée dans les années 1990 par la multinationale Alsthom.**Contexte général :** Ce site industriel se trouve dans le Périmètre d'études « Carré de Soie » (Vaulx-en-Velin – Villeurbanne), instauré par délibération de la Communauté Urbaine de Lyon du 27.11.2000 (« Pôle de Loisirs de Vaulx-en-Velin – Villeurbanne canal »), étendu par délibération de la Communauté Urbaine de Lyon du 19.09.2005.**Éléments de proximité :** Située en deuxième couronne de l'Agglomération Lyonnaise, le site industriel s'inscrit dans une zone qui concentre une bonne partie de l'industrie villeurbannaise au Sud de la commune scindée en deux par le boulevard périphérique Laurent Bonnevey.**Zonage au PLU :** Au regard du PLU l'ancienne halle industrielle est dans une zone U1a : cette zone spécialisée à vocation économique admet sous condition les activités commerciales. Elle s'exprime sur les grands sites industriels lyonnais et villeurbannais mais aussi sur des secteurs plus restreints. La zone U1a concerne plus spécifiquement des zones d'activités de Villeurbanne.

**Projets sur le site :** Situé dans le périmètre opérationnel du projet urbain Carré de Soie, le tènement Messier Bugatti/ Alstom a été identifié comme un point dur dont la mutabilité est envisagée dans le long terme.

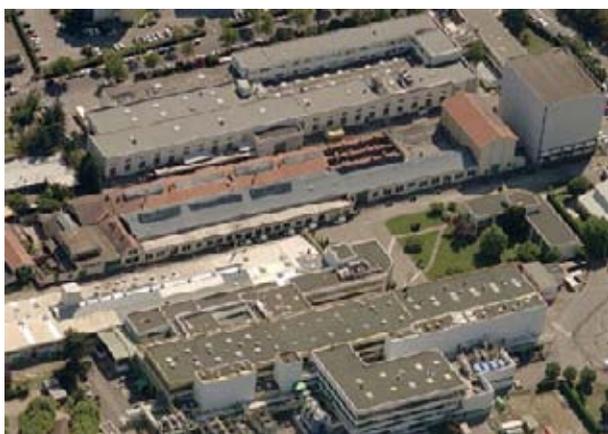
<i>Commanditaires:</i>	Société Fibre et Mica, Normacem, Alstom
<i>Auteurs:</i>	M.H Charbon : ingénieur
<i>Date(s) de construction:</i>	1922
<i>Date(s) d'extension:</i>	1941-1943



Anciennes vues aériennes de l'usine Fibre et Mica, groupe Normacem : début du XXème siècle [A.M Villeurbanne].



Demande en permission d'extension de 1943 [A.M Villeurbanne], vue aérienne et entrée de l'usine Alstom.



Fiche n°5

**Lotissement  
Début**

Diagnostic patrimonial du Carré de Soie

**Type d'étude :** Etude thématique du patrimoine industriel**Date de l'étude :** Février 2008**Localisation :****Département :** Rhône**Commune :** 69 100 Villeurbanne**Adresse :** rue Début**Dénomination :** Lotissement**Appellation et titre :** Lotissement Début

**Description :** Côté Villeurbanne, le quartier des Brosses se caractérise par la concentration de lotissement qui s'est fait autour de la place de la Paix percée dans les années 1930 avec l'établissement des cottages ouvriers. Le lotissement Début constitue l'une de ces formes d'aménagement individuel.

Ce petit lotissement est formé d'une rue [rue Début] à l'angle d'une grande artère : l'Avenue Paul Krüger à la limite des anciennes fortifications de Villeurbanne dont il reste quelques témoignages à proximité de ce lotissement. La rue Début est bordée de maisons de façades formant un ensemble plus ou moins homogène. La plupart des villas ont été construites entre les années 1920 et 1950. La plupart des maisons présentent des caractéristiques communes : RDC, R+1 ; R+1 à combles, 2 à toits travées, toit à deux pentes ou à deux pans.

**Histoire :** Le lotissement Début constitue l'une des productions urbaine privilégiée entre 1919 et 1939 : ce développement correspond avec le départ progressif des agriculteurs qui laissent de vastes terrains à bas coût dans les confins Est de la commune. Plusieurs autorisations de lotissement sont déposées à partir de 1919 : pour le secteur des Brosses : elles concernent les lotissements Début, Bocconnier et Berlioz qui s'établissent à l'est des cottages ouvriers, dans le prolongement de l'Avenue Krüger et de la rue Garnier.

Le lotissement commence à prendre forme dans les années 1920 avec la construction de la villa Baldan qui marque l'entrée de cette zone pavillonnaire côté Avenue Krüger. Supervisé par la mairie de Villeurbanne l'alignement de cette zone se fait en parfaite cohérence avec les percées réalisées autour des cottages ouvriers. Plusieurs villas prennent forme comme la villa Mouquin en 1938 ou la maison économique de type F4 de M Renard. Entre les villas, de nouveaux édifices finissent par combler les vides, l'alignement sur rue se fait à partir de 1937 avec l'édification du mur de clôture de la villa Baldan.

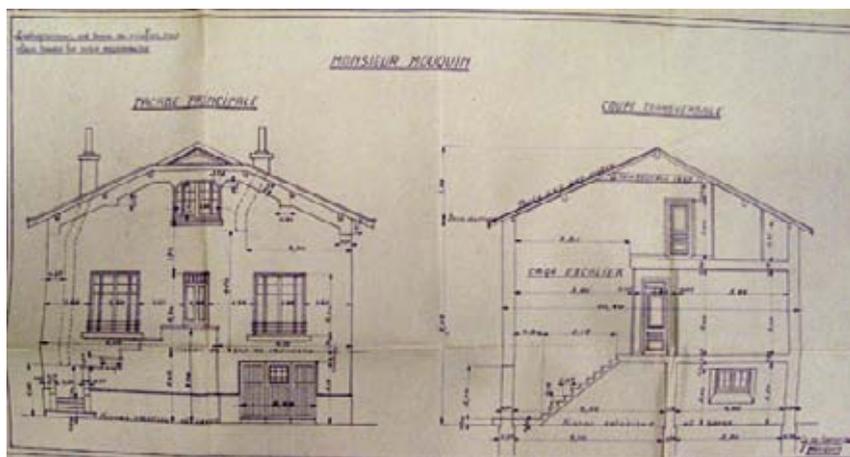
**Contexte général :** Logement pavillonnaire, résidentiel à caractère privatif, individuel qui se trouve dans le Périmètre d'études « Carré de Soie » (Vaulx-en-Velin – Villeurbanne), instauré par délibération de la Communauté Urbaine de Lyon du 27.11.2000 (« Pôle de Loisirs de Vaulx-en-Velin – Villeurbanne canal »), étendu par délibération de la Communauté Urbaine de Lyon du 19.09.2005,

**Éléments de proximité:** Dans un alignement Nord/Sud le Boulevard Laurent Bonnevey régule la circulation de cet espace et scinde la commune de Villeurbanne en deux. Assez bien desservie par l'Avenue Paul Kruger, le lotissement Début souffre dans sa partie Nord de sa proximité avec l'échangeur Laurent Bonnevey qui enclave totalement la ceinture végétale qui finit par un cul de sac.

**Zonage au PLU:** Le lotissement Début est actuellement en zone UPa : zone préservant et mettant en valeur les secteurs pavillonnaires de l'Agglomération lyonnaise en admettant une constructibilité et des fonctions respectant cette vocation dominante. Plusieurs secteurs de zone (UPa, UPb, UPc, UPs) couvrant les diversités morphologiques et historiques de ces quartiers.

**Projets sur le site :**

<b>Commanditaires:</b>	M Baldan, Mouquin, Renard
<b>Auteurs:</b>	Robot, Marin [Architectes], Mouquin [Architecte]
<b>Date(s) de construction:</b>	Années 1920, 1938,



Elévation de la propriété Mouquet, 1938 [A.M Villeurbanne]



Maison de la propriété Baldan à l'angle de la rue Début et de l'Avenue Paul Krüger.

Fiche n°1

Cité Marhaba

Diagnostic patrimonial du Carré de Soie

**Type d'étude :** Etude thématique du patrimoine industriel**Date de l'étude :** Février 2008**Localisation :** **Département :** Rhône**Commune :** 69 120 Vaulx-en-Velin**Adresse :** Avenue Garibaldi**Dénomination :** **logement ouvrier, cité jardin****Appellation et titre :** cité Mrhaba**Description :** Sur une large bande orientée Nord/Sud, les pavillons de la cité Mrhaba s'organisent en fonction de la voie interne : cet axe secondaire [extension de l'Avenue Garibaldi] assure la connectivité entre les différentes parcelles de la cité.

► Morphologie de la cité :

Système viaire :

- le système viaire de la cité Mrhaba adopte une organisation particulière
- un système de ruelles et d'allées qui assurent la desserte de chaque parcelle
- la cité est traversée du Nord au Sud par un raccord de la rue Garibaldi
- par deux allées Est/Ouest qui desservent le cœur d'îlot
- pas de réelle hiérarchie entre les voies : gabarit de ruelles
- la délimitation de l'espace privé et de l'espace public se caractérise par le traitement particulier apporté aux clôtures : simples, grillages

Système parcellaire :

- deux types d'îlots
- découpage foncier en lots
- découpage homogène d'un seul type : parcelle rectangulaire étirée orientée Nord/Sud

Implantation du bâti sur parcelle :

- maison jumelée sur des parcelles rectangulaires
- en retrait par rapport à la rue
- orientation Nord/ Sud des maisons jumelées.

**Histoire :** Confronté à la crise du logement qui touche la commune après la Seconde Guerre Mondiale, la municipalité et le monde associatif essayent de trouver des solutions pour reloger une population déshéritée. Pour se faire, le comité Lyonnais de secours d'urgence des sans abris et mal logés décide d'établir deux lotissements d'urgence le long de la route de Crémieu :

- les lotissements A et B lotis sur une parcelle agricole située entre le Canal de Jonage et l'ancienne route de Crémieu [D517 Avenue Garibaldi]
- le lotissement C qui occupe une parcelle traversante orientée Nord/Sud faisant la jonction entre l'impasse Jacquard et l'Avenue Garibaldi

Par arrêté préfectoral du 3 septembre 1956, le comité de secours est autorisé à construire 26 chalets dans les cités A/B et 11 chalets dans la cité C. Chaque logement en bois double parois recouvert de tuiles, comporte à l'origine 3 pièces ; une pièce centrale encadrée par deux chambres. Chaque pièce est éclairée par une fenêtre avec volet en bois avec des dépendances. Ces cantonnements sont destinés à loger dans l'urgence les anciens employés des entreprises du Sud de Vaulx-en-Velin qui ont perdu leurs emplois et leurs logements. En 1965, la Maison de l'Afrique du Nord et du travail d'Outre Mer décide l'agrandissement de la cité C : la cité Mrhaba. Ensemble situé au 100 route de Crémieu [ancienne adresse, D517 Avenue Garibaldi]. La construction de 11 pavillons préfabriqués double est réalisée rapidement afin d'accueillir les travailleurs du Maghreb qui travaillent dans les entreprises voisines. La cité complète 6 anciens pavillons construits en 1956, les 22 logements sont complétés d'un centre social et d'une loge du concierge.

**Contexte général :** La cité Mrhaba se trouve dans le Périmètre d'études « Carré de Soie » (Vaulx-en-Velin – Villeurbanne), instauré par délibération de la Communauté Urbaine de Lyon du 27.11.2000 (« Pôle de Loisirs de Vaulx-en-Velin – Villeurbanne canal »), étendu par délibération de la Communauté Urbaine de Lyon du 19.09.2005.**Eléments de proximité:**

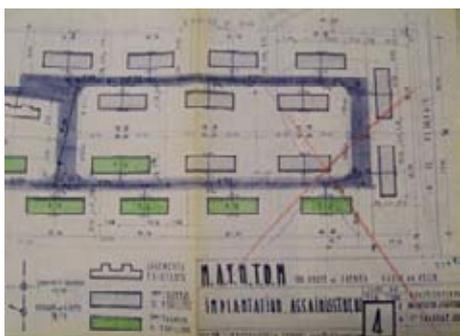
- la cité est située dans une zone industrielle
- desservi par un rond point qui fait la jonction entre l'Avenue Garibaldi [D517] et l'Avenue Jean Jaurès, cet ensemble d'habitat bon marché n'est pas visible de la chaussée.

Il y a une importance des terrains vagues à proximité qui font de cette zone, un espace peu fréquenté, abandonné, déconnecté du reste de la commune.

**Zonage au PLU:** Au regard du PLU, le cantonnement est dans une zone UI1 : à vocation industrielle cette zone artisanale, scientifique et technique admet les bureaux, les services mais interdit en principes les activités commerciales

**Projets sur le site :** Le tracé du futur BUE passe par la frange agricole contiguë à la cité Mrhaba, un emplacement réservé a été identifié pour le tracé du boulevard urbain et un projet de mur autoroutier devait préserver le lotissement des nuisances sonores et visuelles. Une récente expertise sur l'état du bâti a démontré le danger de la structure des édifices, pour cela un permis de démolir a été déposé et une opération de relogement de la population occupant le site est envisagé par le Grand Lyon et la municipalité de Vaulx-en-Velin.

<i>Commanditaires:</i>	Comité lyonnais de secours, Maison de l'Afrique du Nord et du Travail de l'Outre Mer
<i>Auteurs:</i>	Entreprise Mollio
<i>Date(s) de construction:</i>	1956
<i>Date(s) d'extension:</i>	1967



## 1/ des logements de secours :

- standardisation des matériaux de construction : parois en bois recouvertes d'enduits, charpente en bois, encadrement et fenêtre standardisés, éléments qui participent à la cohérence du site
- des logements vétustes, chaque maison dispose d'une assiette de terrain limité qui ne permet pas des extensions excepté la présence de quelques enclos en bardage qui finissent par combler les vides.
- la destruction de 6 chalets de 1956 a permis de ménager des espaces au Nord de la cité pour le stationnement qui occupe la moitié d'un îlot interne et la frange Nord/Ouest de l'îlot externe, ces équipements apparaissent aujourd'hui comme autant de terrains vagues sous exploités



## 2/ un patrimoine naturel :

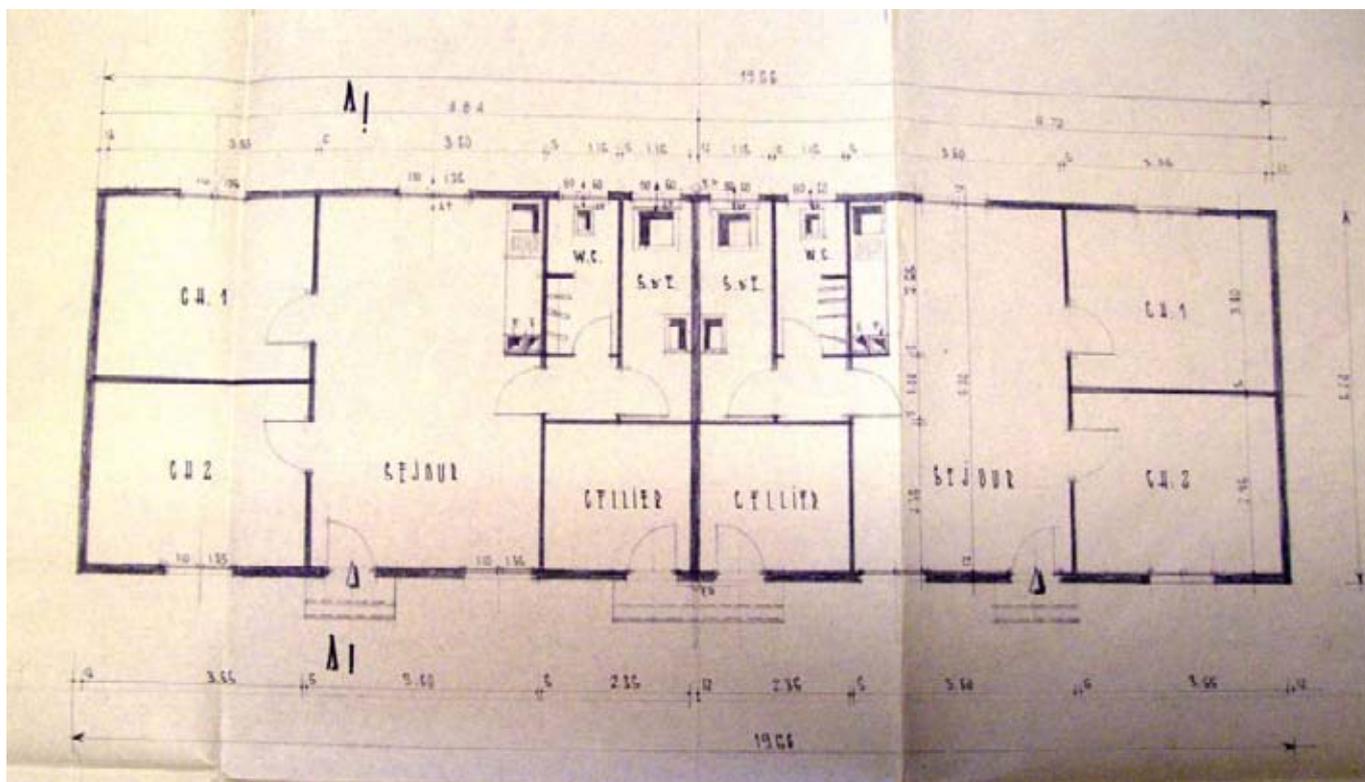
- les jardins seuil structurent l'alignement sur rue
- pour chaque parcelle, le dégagement arrière accueille des jardins privatifs et des potagers de grande qualité
- présence d'arbres qui ponctuent l'espace privé et public et donne un caractère pittoresque à cet ensemble



## 3/ Système bâti :

Réparties dans les 5 îlots qui structurent l'ancien tènement agricole, les 22 maisons jumelées s'organisent en fonction de l'orientation de la rue. Chaque maison jumelée de plein pied accueille deux logements, chaque maison possède une parcelle de jardin divisée en parts égales entre les différents logements de la maison. La présence des jardins individuels agrémentent cet espace

<b>Typologie de la Cité C : cité Mrhaba</b>	
<b>Année de construction :</b>	1956-1965
<b>Destinataire :</b>	Ouvriers, chômeurs, sans abris
<b>Nombre de pavillons :</b>	22
<b>Nombre de logements par pavillon :</b>	2
<b>Partie constituante par pavillon :</b>	Séjour, sellier, WC, salle d'eau, chambre 1, chambre 2, surface habitable 40 m <sup>2</sup>
<b>Matériaux de construction :</b>	En bois avec double parois, enduit
<b>Nature de la propriété :</b>	privée
<b>Couverture :</b>	Toit à deux pans, tuiles mécaniques
<b>Orientation de la ligne de faitage/rue :</b>	Parallèle à la rue
<b>Description des jardins :</b>	Présence d'un jardin seuil à l'avant, 2 par parcelles par maison, présence d'enclos en bardage métallique pour les garages.



Plan d'une maison jumelée, 1965 [A.M Villeurbanne].

Fiche n°9

**Ecole Pierre et Marie Curie**

Diagnostic patrimonial du Carré de Soie

**Type d'étude** : Etude thématique du patrimoine industriel**Date de l'étude** : Février 2008**Localisation** : **Département** : Rhône**Commune** : 69 120 Vaulx-en-Velin**Adresse** : route de Genas**Dénomination** : **Groupe scolaire, école****Appellation et titre** : Groupe scolaire Pierre et Marie Curie- Ecole Intercommunale

**Description** : Ancien chemin vicinal Est/ Ouest reliant les commune des l'Est Lyonnais, la route de Genas dessine à l'emplacement du groupe scolaire Pierre et Marie Curie sa plus belle courbe. Sur une parcelle presque rectangulaire, les trois édifices scolaires se développent autour d'une cour centrale qui établie une hiérarchie fonctionnelle entre les 3 édifices.

## ► Une organisation fonctionnelle :

- orientés en façade de la route de Genas : l'ancien bâtiment scolaire et le bâtiment de l'école maternelle organisent le front de rue
- une esplanade a été aménagée à l'avant des édifices afin d'accueillir le stationnement et d'assurer la desserte de cet équipement desservi par un axe très fréquenté
- le portail d'entrée conforte cet alignement
- profitant du dégagement de la cour, plus massif, le bâtiment de l'école primaire orienté Nord/Sud comble cet espace
- les équipements scolaires sont rejetés en fond de parcelle et occupent les 2/3 du tènement

## ► Un caractère architectural à signaler :

- l'ancien bâtiment scolaire construit en 1912 se distingue des autres édifices de par la richesse architecturale
- les modénatures de la façade antérieure sont des éléments qui font de cet édifice un repère dans le paysage
- surmonter par un fronton courbe agrémenté d'une horloge, la travée principale organise l'ordonnement de la façade antérieure, détail qui contribue à l'identification de cet espace

## ► Une réserve foncière importante :

- une large bande agricole située en fond de parcelle accueille les divers équipements sportifs
- ce secteur se caractérise par l'importance des parcs clos qui offrent une aération dans un espace confronté à une circulation dense : la route de Genas
- cet ensemble s'inscrit dan un ensemble qui tend à disparaître : le tissu de faubourg
- les cours ainsi que l'esplanade comportent plusieurs alignements d'arbres

**Histoire** : Le Groupe intercommunal des Brosses est prévu pour accueillir les enfants de Vaulx-en-Velin, Bron et Villeurbanne : pour financer la construction de ce complexe les dépenses sont réparties entre les trois communes. En 1888, un premier projet pour l'établissement d'une école communale est étudié entre les trois communes. Dans un premier temps, les collectivités décident de louer un local en attendant le financement des travaux. En 1908 les communes de Bron et Villeurbanne lancent le projet de construction d'une nouvelle école. En 1910, une parcelle agricole est achetée à M Chanat sur le territoire de Vaulx-en-Velin. L'architecte Auguste Hamm est retenu pour la construction de l'édifice principal, l'école ouvre en 1914. Faute de place et pour réguler l'engorgement de cet équipement intercommunal, le groupe scolaire est agrandi dans les années 1956 et 1958. L'architecte M Enay est alors choisi pour réaliser ces diverses extensions qui comprennent : un deuxième bâtiment, la transformation du premier bâtiment en logement de fonction pour les instituteurs. La réouverture de l'école maternelle et de l'école primaire sont prévues le 1<sup>er</sup> octobre 1957 et le 1<sup>er</sup> janvier 1958. La construction de plusieurs immeubles collectifs dont principalement le groupe HLM Lorigel oblige la municipalité à demander l'agrandissement du groupe scolaire. En 1965, pour pallier le manque de place et dans l'attente d'une surélévation, des préfabriqués [comprenant 4 à 10 classes] sont installés provisoirement sur le « terrain de jeu » des enfants de la cité Lorigel au 61 route de Geans. En 1977, de nouveaux travaux permettent la surélévation du second bâtiment.

**Contexte général** : Le groupe scolaire Pierre et Marie Curie se trouve dans le Périmètre d'études « Carré de Soie » (Vaulx-en-Velin – Villeurbanne), instauré par délibération de la Communauté Urbaine de Lyon du 27.11.2000 (« Pôle de Loisirs de Vaulx-en-Velin – Villeurbanne canal »), étendu par délibération de la Communauté Urbaine de Lyon du 19.09.2005.

**Éléments de proximité**: Contigüe à un axe majeur du Carré de Soie : la route de Genas [D29], la desserte de cet espaces est relativement bien assurées part la présence d'une ligne de TC. En façade de rue : de nombreux commerces de proximité complètent cet équipement intercommunal. Élément de centralité de quartier : l'école intercommunale participe aux désenclavements de cette zone composée de grands ensembles et de pavillonnaires.

**Zonage au PLU**: Située aux franges d'une zone AU, l'établissement scolaire va perdre une partie de ces équipements : la parc au Nord du tènement sera progressivement lotis gommant progressivement le caractère agricole de cette zone. Il convient d'adapter le zonage du PLU afin de préserver cet établissement scolaire.

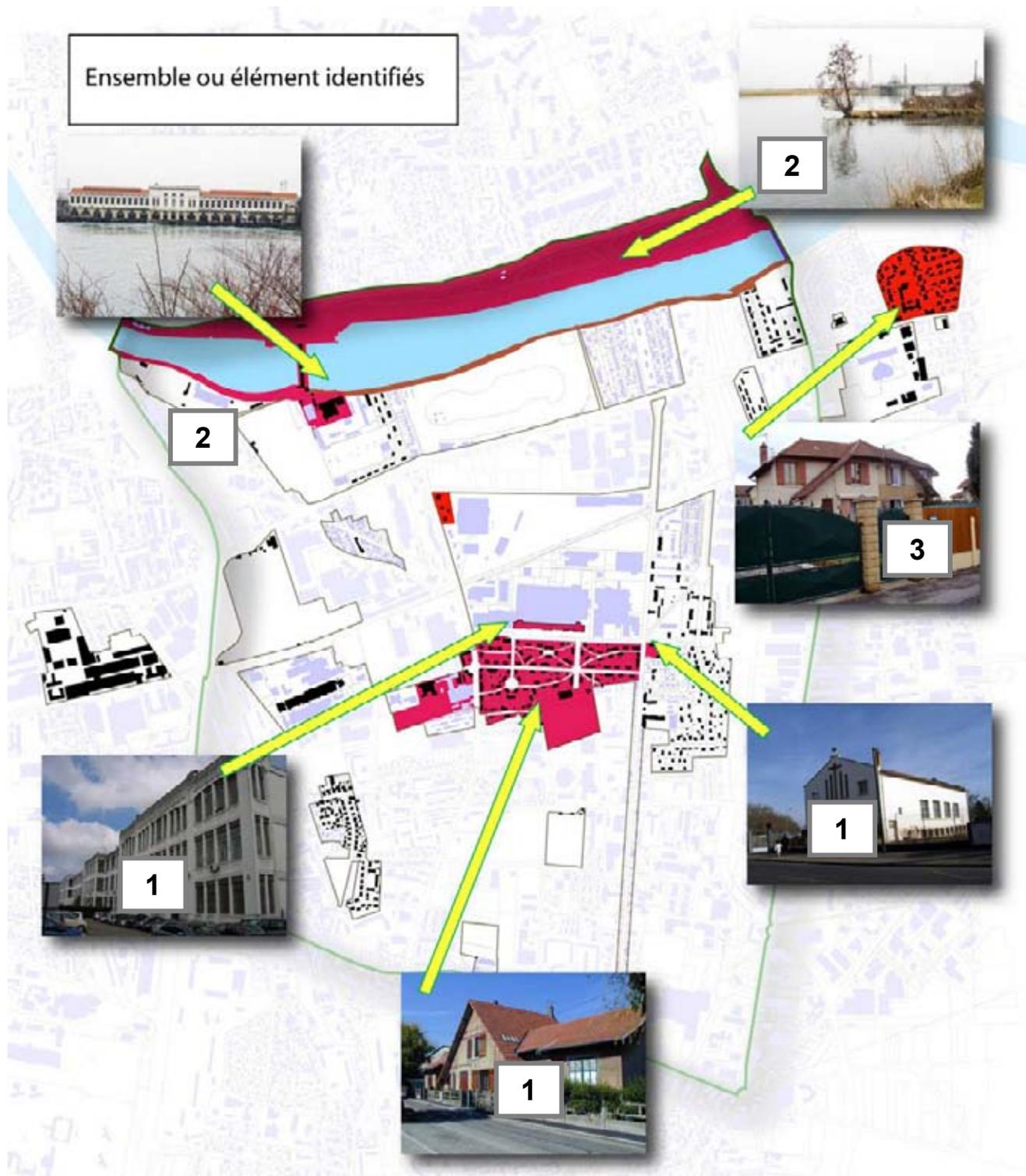
**Projets sur le site :**

<i>Commanditaires:</i>	Communes de Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Bron
<i>Auteurs:</i>	Auguste Hamm, M Enay [architecte de Villeurbanne] pour extension et rénovation.
<i>Date(s) de construction:</i>	1912 à 1914
<i>Date(s) d'extension:</i>	1956 à 1958

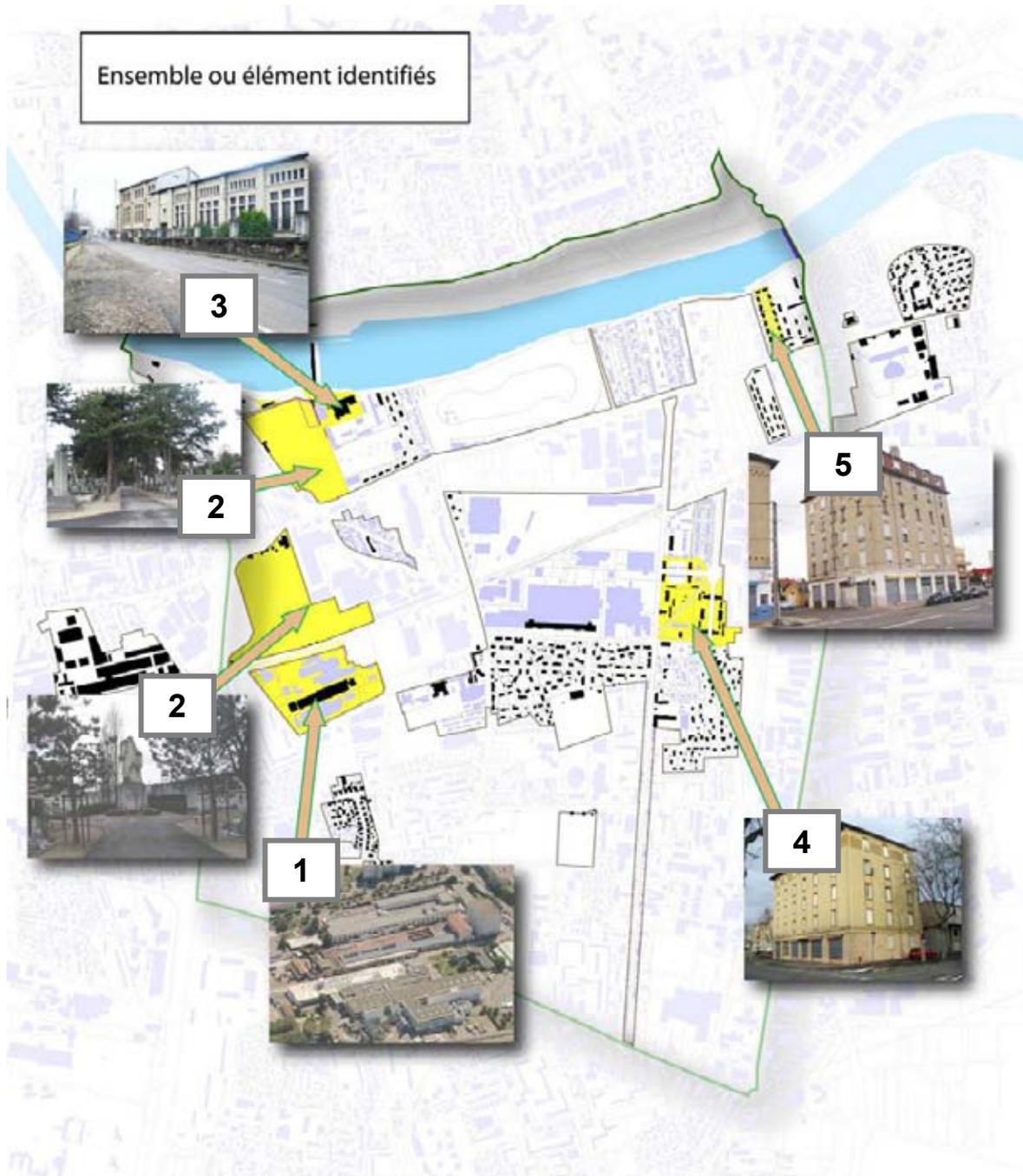


Caractère faubourien de certaines séquences ponctuant la route de Genas

# **7. Les éléments et ensembles patrimoniaux**



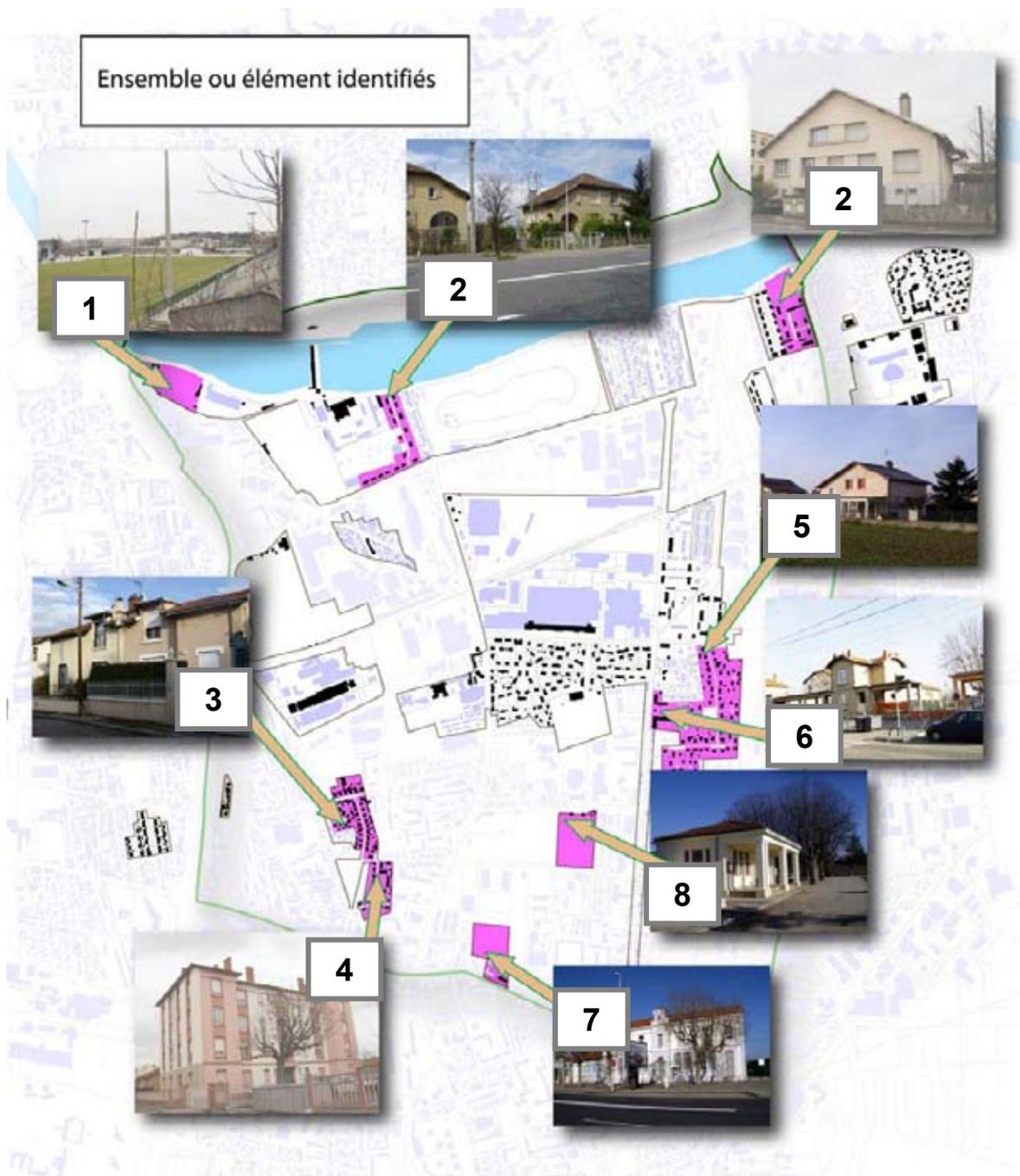
- 1/ Le complexe de Textile Artificiel du Sud Est
- 2/ L'Ensemble paysager du Canal de Jonage [Centrale Hydro-électrique de Cusset]
- 3/ La Cité des Vallons [Décines]



- 1/ La halle Alsthom
- 2/ L'ancien et le nouveau cimetière de Cusset
- 3/ La centrale thermique de Cusset
- 4/ La Grande cité TASE
- 5/ La cité de la Rive

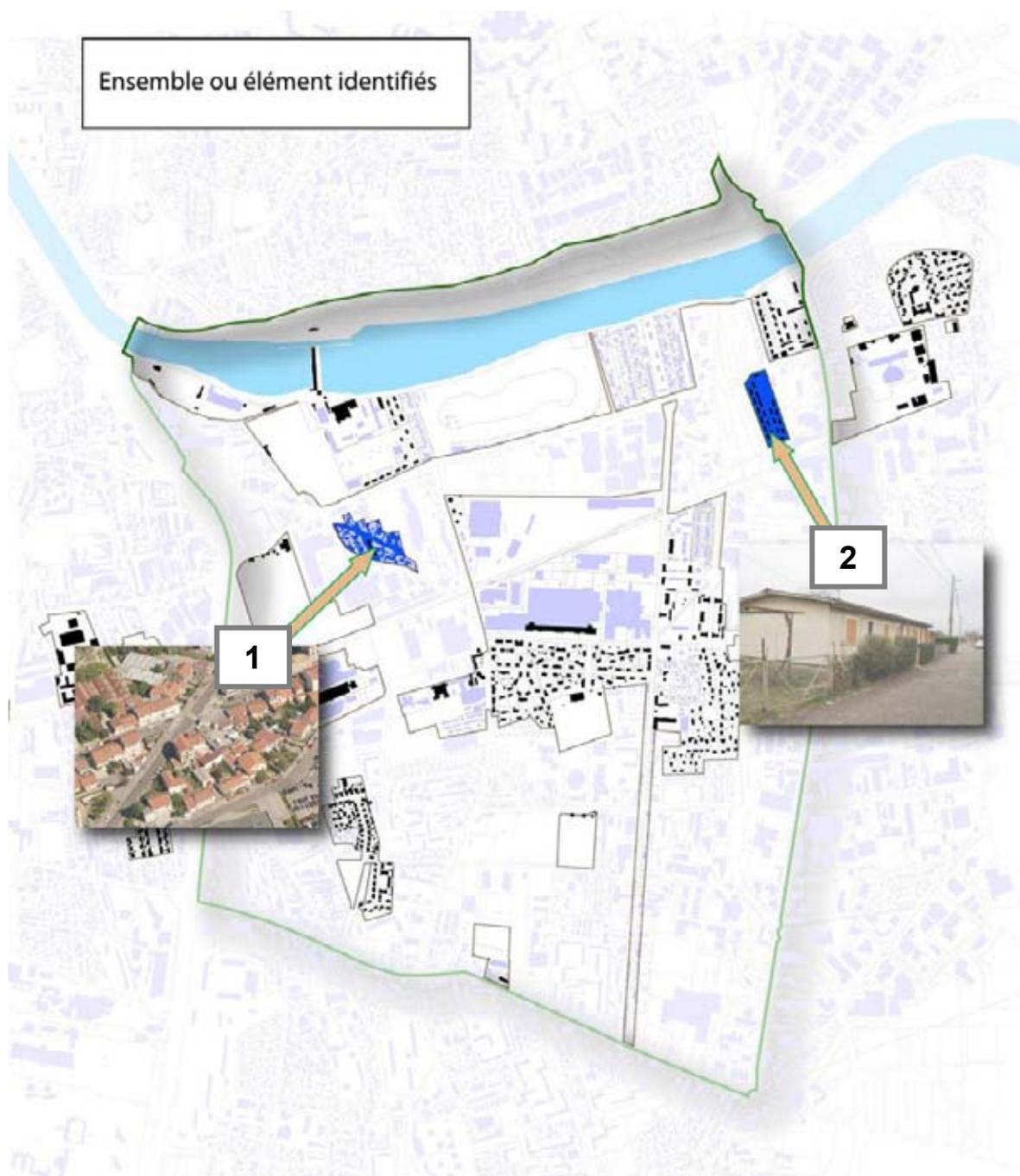
Légende

-  ensembles ou éléments bâtis identifiés
-  sites à potentiel patrimonial secondaire
-  Limites du Périmètre d'étude

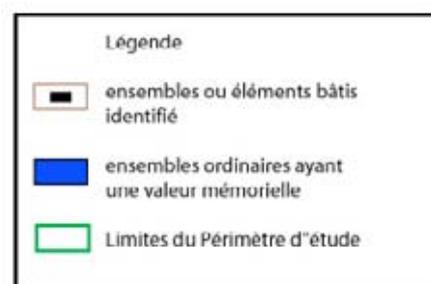


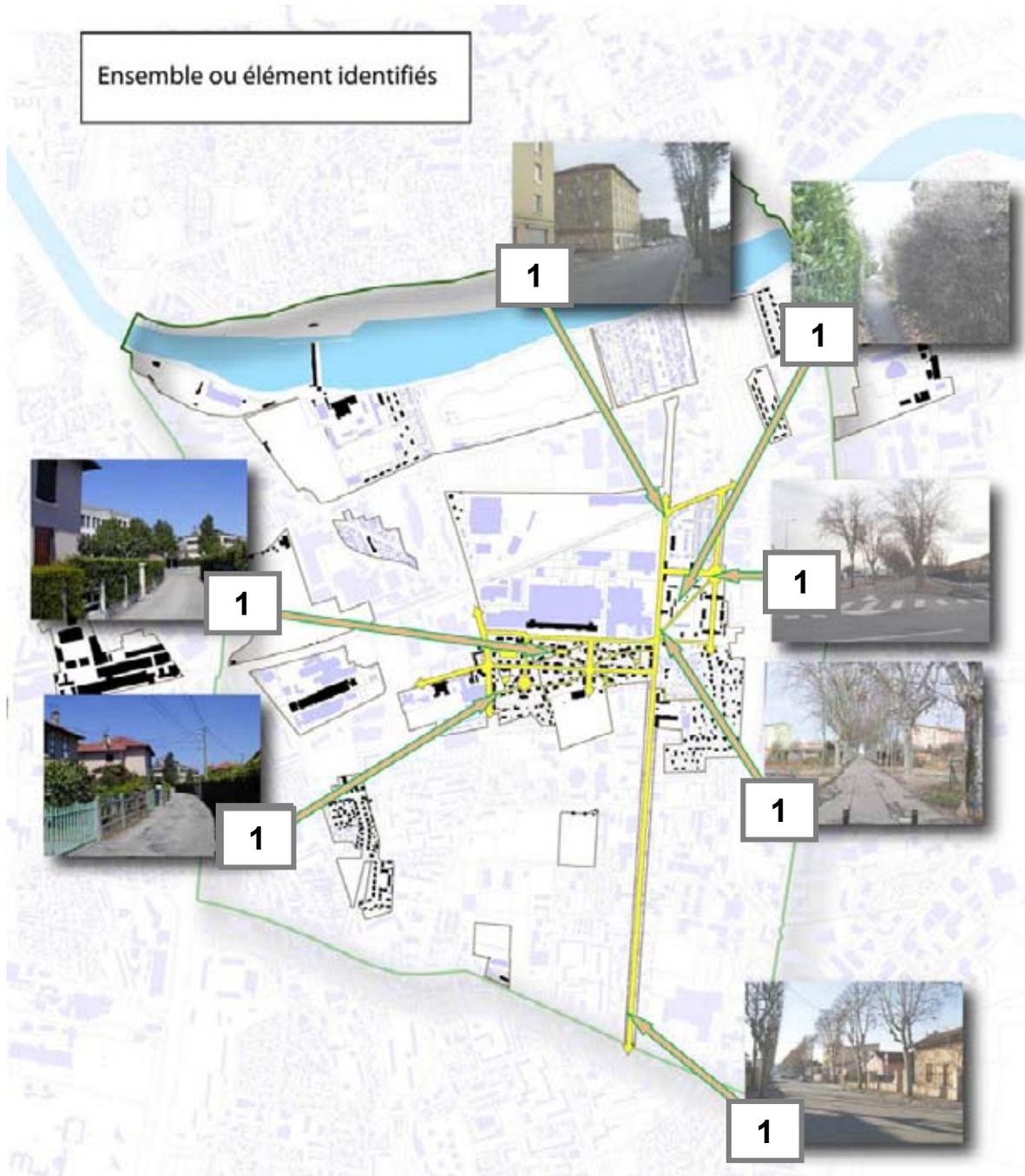
- 1/ La tribune du Stade de la Rize
- 2/ Les cité EDF de Cusset et de la Sucrierie
- 3/ Les cottages ouvriers
- 4/ La cité jardin de la Société des H.B.M de l'office départemental du Rhône
- 5/ Les castors Givet-Izieux
- 6/ L'école Amboise Croizat
- 7/ L'école Intercommunale Pierre et Marie Curie
- 8/ Le cimetière des Brosses

Légende	
	ensembles ou éléments bâtis identifiés
	ensembles ordinaires de qualité
	Limites du Périmètre d'étude



**1/ L'ensemble urbain rue de la Soie**  
**2/ La cité Marhaba**

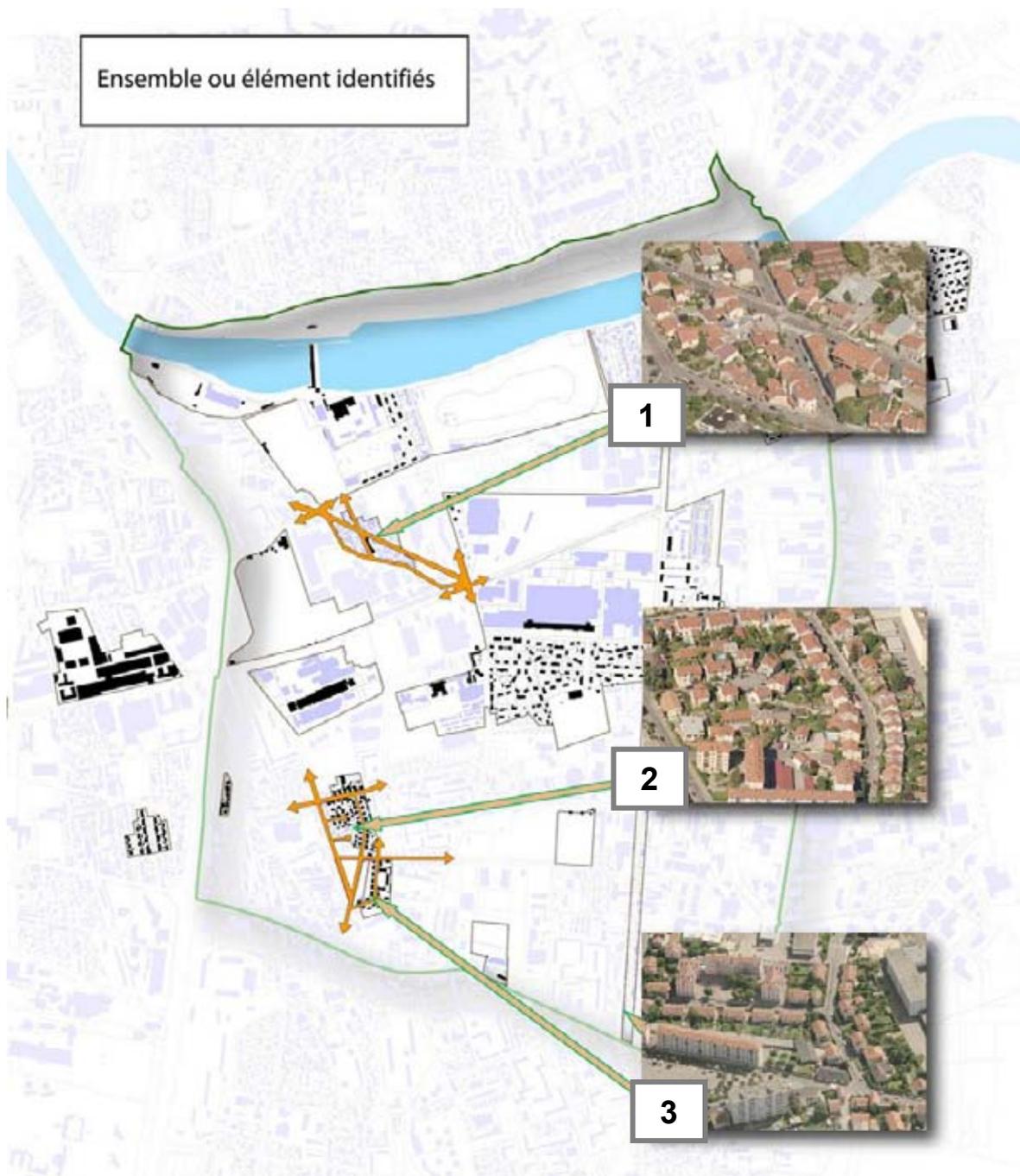




**1/ L'Ensemble viaire du Complexe de Textile Artificiel du Sud Est et l'Avenue Roger Salengro**

Légende

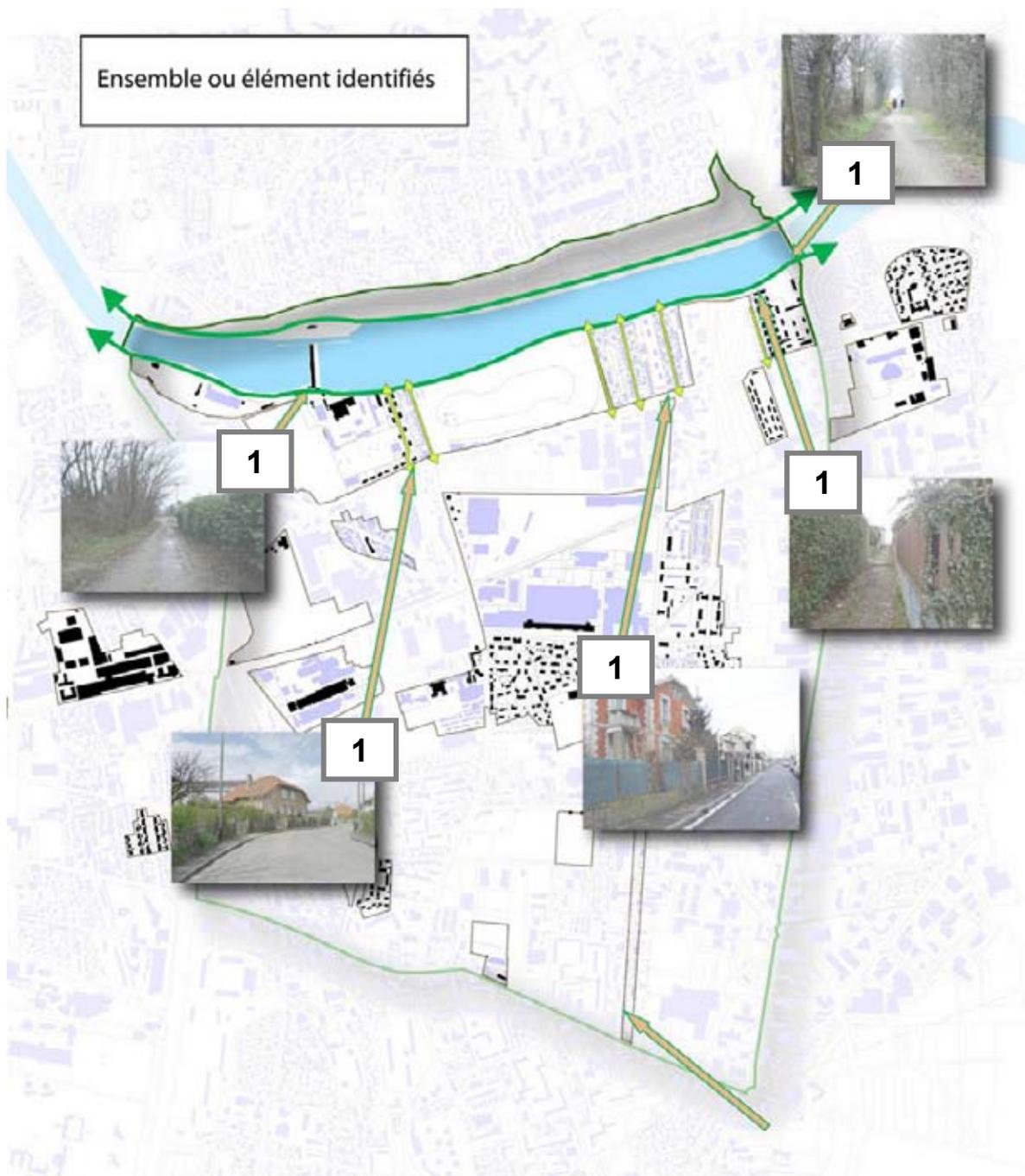
-  ensembles ou éléments bâtis identifiés
-  tracé urbain remarquable
-  Limites du Périmètre d'étude



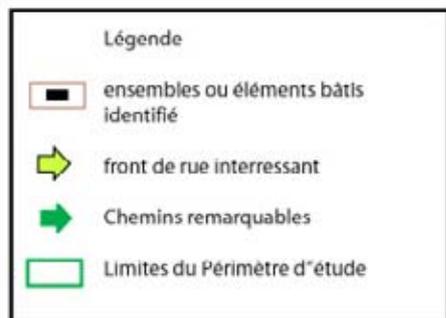
- 1/ Le réseau viaire de la rue de La Soie
- 2/ Le réseau viaire autour de la Place de la Paix

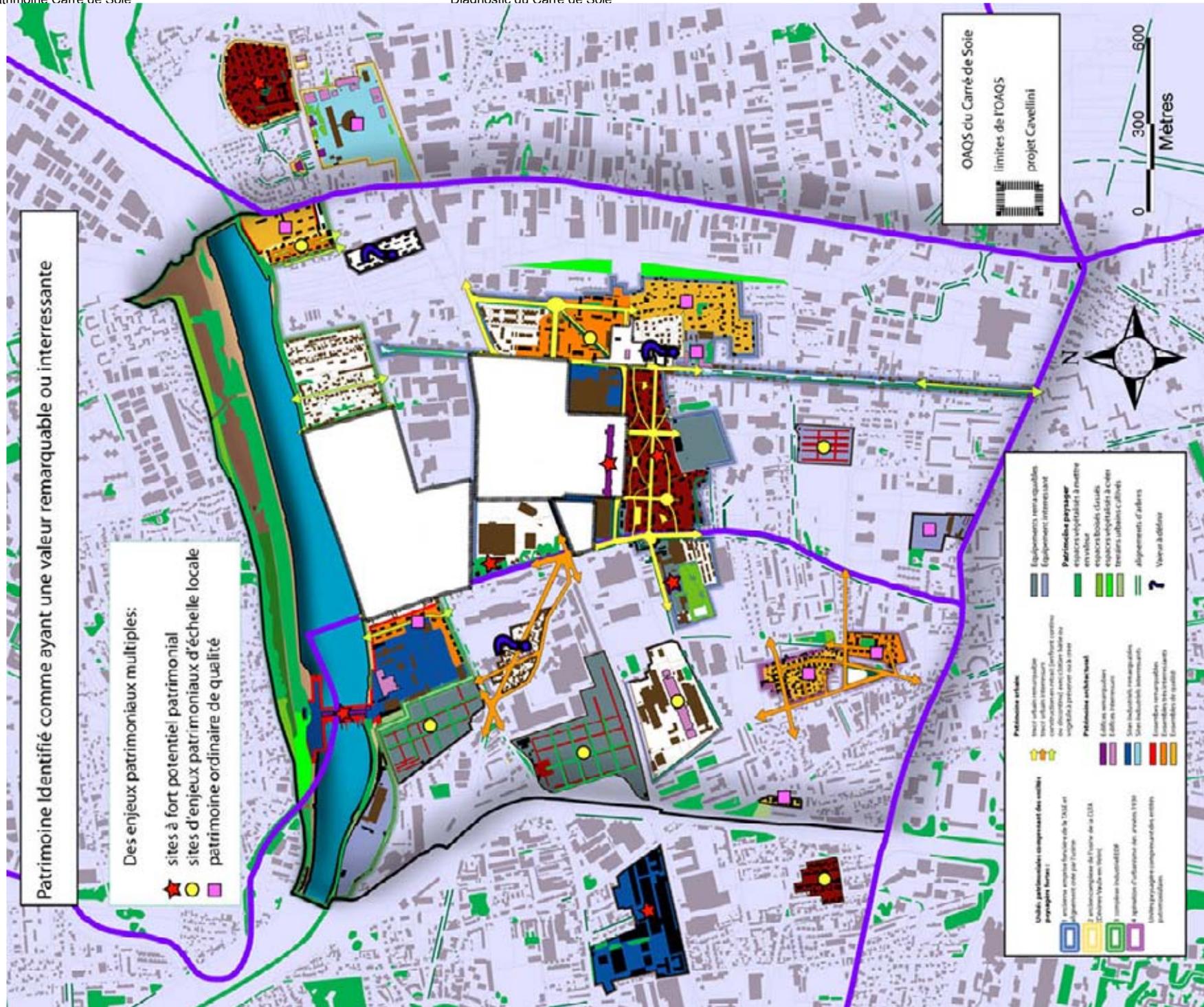
Légende

-  ensembles ou éléments bâtis identifié
-  tracé urbain intéressant
-  Limites du Périmètre d'étude



**1/Le réseau viaire qui structure l'entité de l'ensemble paysager du Canal de Jonage**







Directeur de la publication : Olivier Frérot  
Référénts : Pascale Tridon / Samir Mahfoudi  
Tél : 04 78 63 43 41  
[p.tridon@urbalyon.org](mailto:p.tridon@urbalyon.org)  
Infographie : Agence d'urbanisme